



Bulletin Officiel

N° 3844 Mardi 03 mai 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUEES DU CMF

تذكير لشركات المساهمة العامة 2

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 2

VISA DE PROSPECTUS : FCP SAFA 3

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISAS DU CMF : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT 4-5
DU SUD « SODIS SICAR »

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

SICAV BH OBLIGATAIRE 6

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 7

SICAV BH PLACEMENT 8

ASSURANCES BIAT 9

PROJET DES RESOLUTIONS

ASSURANCES BIAT 10-11

ASSURANCES SALIM 12-13

INFORMATIONS POST AGE

SICAV AVENIR 14

SICAV L'INVESTISSEUR 14

INFORMATIONS POST AGO

SICAV AVENIR 15

SICAV L'EPARGNANT 16

SICAV L'INVESTISSEUR 17

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL 18-20
& TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -

COMMUNIQUEES DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 21

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 21

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2011-1 » 22

COURBE DES TAUX

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 22-24

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- AXIS TRESORERIE SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

- UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV

- FINACorp Obligataire SICAV

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- FCP AMEN PERFORMANCE

- FCP AMEN PREVOYANCE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- ASSURANCES BIAT

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

- SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SEOUDIENNE - SITS -

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invitées à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Visa de prospectus

FCP SAFA

Fonds Commun de Placement

Régé par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N°28/2010 du 28 Juillet 2010

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 22 avril au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement FCP SAFA.

« FCP SAFA » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP SAFA
Siège social	: 5, rue Mustapha Sfar 1002 Tunis-Belvédère
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: Mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1000 parts de 100 dinars chacune
Date d'agrément	: Agrément N°28/2010 du 28 Juillet 2010
Promoteurs	: SMART ASSET MANAGEMENT et AMEN BANK
Gestionnaire	: SMART ASSET MANAGEMENT
Dépositaire	: AMEN BANK
Distributeur	: SMART ASSET MANAGEMENT

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative (pas de droits d'entrée).
- Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minorée d'un droit de sortie de :
 - 2% de la VL si la durée de détention est inférieure à 1 an
 - 1% de la VL si la durée de détention est comprise entre 1 et 2 ans
 - 0,5% de la VL si la durée de détention est comprise entre 2 et 3 ans
 - Pas de commission de rachat si la durée de détention est au-delà de 3 ans.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS SICAR»

Complexe Administratif rue Mansour Elhouch - 4119 Mednine

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS » tenue le 29/12/2010 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **26.033.420 Dinars** à **52.066.840 Dinars** par l'émission de **2.603.342** actions nouvelles de nominal **10 Dinars** et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions de cette opération et la période de souscription.

En vertu de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/12/2010, a fixé les modalités de la présente augmentation de capital.

Caractéristiques de l'émission :

- **Montant de l'émission** : Le capital social sera augmenté de 26.033.420 DT par souscription en numéraire.
- **Nombre d'actions à émettre** : 2.603.342 actions.
- **Valeur nominale des actions** : 10 dinars.
- **Forme des actions à émettre** : nominative.
- **Catégorie** : ordinaire.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit **10 Dinars** l'action à libérer du quart lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 2.603.342 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible

A raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne.

A titre réductible

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Périodes de souscription :

La souscription aux 2.603.342 actions nouvelles à émettre en numéraire sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle souscrite pour une (01) action ancienne et ce du **05/05/2011** au **05/07/2011** inclus*.

Souscription publique:

Passé le délai de souscription réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, les actions nouvelles éventuellement non souscrites seront offertes au public à partir du **08/07/2011**. Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Toutefois, cette date ne doit pas excéder les trois mois qui suivent la date d'ouverture des souscriptions, soit au plus tard le **05/08/2011**.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin Officiel du CMF.

- Suite -

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, au siège de la société à Médénine, sis au complexe administratif rue Mansour Elhouch et à son bureau de Tunis, sis au 10, rue Pierre de Coubertin. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,500 Dinars représentant le quart du nominal de l'action.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans les comptes indisponibles suivants réservés tous à l'augmentation du capital de la SODIS :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------|
| • ATTIJARI BANK, agence Médénine | N° 04900014404200198492 |
| • BNA, agence Médénine | N° 03900036032100402173 |
| • BH, agence Médénine | N° 14206206300700037190 |
| • STB, agence Médénine | N° 10900028151915378809 |

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aura reçu les souscriptions dans un délai ne dépassant pas les 15 jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard **le 15/07/2011**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 2.603.342 actions nouvelles souscrites porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2011 à hauteur de leur libération, soit le quart**.

Pour les autres libérations, les actions nouvelles porteront jouissance le premier jour du semestre au cours duquel la libération sera réalisée.

Négociation en Bourse :

Négociation en Bourse des actions anciennes :

Les 2.603.342 actions anciennes composant le capital social actuel de la SODIS-SICAR seront négociées à partir du **05/05/2011**, droits de souscription détachés.

Négociation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **05/05/2011** au **05/07/2011** inclus*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Négociation en Bourse des actions nouvelles souscrites

Les 2.603.342 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne, aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et aux quotidiens de la place. Elles seront dès lors négociées sur le marché hors-cote séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, toutes les actions seront entièrement assimilées.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Les droits de souscriptions ne seront pas pris en charge par la STICODEVAM.

A cet effet, la STICODEVAM n'assurera pas les règlements /livraisons sur lesdits droits et actions négociés en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° **11-0740** en date du **22 avril 2011**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société de Développement et d'Investissement du Sud et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Il doit être accompagné des états financiers de la SODIS SICAR relatifs à l'exercice 2010 qui seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site Internet.

* Les actionnaires et / ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs dépositaires d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 05/07/2011 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SICAV BH - OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Tel que modifiée et complétée par les textes subséquents

*Siège social : Immeuble Assurances SALIM Bloc B 3^{ème} étage
Centre Urbain Nord de Tuins*

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 11 mai 2011 à 09 H, au siège social de la BANQUE DE L'HABITAT, sis à 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2010.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31.12.2010.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2010.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SIFIB BH gestionnaire administratif et comptable de la SICAV BH OBLIGATAIRE sise à l'Immeuble Assurances SALIM Bloc B 3^{ème} étage Centre Urbain Nord de Tunis.

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE****POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable

Filiale de LA POSTE TUNISIENNE

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001

Tel que modifiée et complétée par les textes subséquents

*Promoteur et distributeur : **LA POSTE TUNISIENNE***

*Dépositaire : **BANQUE DE L'HABITAT***

*Gestionnaire : **SIFIB BH***

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 mai 2011 à 10H00 au siège social de la société sis à rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2010.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31.12.2010.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2010.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

Les documents relatifs à la dite assemblée générale ordinaire sont à la disposition de tous les actionnaires pour consultation dans les délais légaux au siège social de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SICAV BH - PLACEMENT

*Société d'Investissement à Capital Variable
FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Tel que modifiée et complétée par les textes subséquents
Siège social : Immeuble Assurances SALIM Bloc B 3^{ème} étage
Centre Urbain Nord de Tuins*

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La SICAV BH-PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 11 mai 2011 à 11 H, au siège social de la BANQUE DE L'HABITAT, sis à 18 Avenue Mohamed V 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2010.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31.12.2010.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2010.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SIFIB BH gestionnaire administratif et comptable de la SICAV BH PLACEMENT sise à l'Immeuble Assurances SALIM Bloc B 3^{ème} étage Centre Urbain Nord de Tunis.

AVIS DES SOCIETES**Assemblée Générale Ordinaire****Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

La société Assurances BIAT informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 5 mai 2011 à 9 h à son Siège Social sis à Tunis, Les Berges du Lac II à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société durant l'exercice 2010.
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2010.
- Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2010.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2010.
- Affectation des résultats de l'exercice 2010.
- Désignation d'Administrateurs.
- Questions diverses.

Les documents destinés à cette Assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au Siège Social de la Société.

AVIS DES SOCIETES

Projet de Résolutions**Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac. Tunis

Projet des résolutions de la Société **Assurances BIAT** à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05/05/2011.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010 ainsi que les rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tel qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier définitif et sans réserve pour leur gestion du dit exercice.

Cette résolution mise aux voix a été.....

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du Rapport Général et Spécial des Commissaires aux Comptes et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix a été.....

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2010 s'est soldé par un bénéfice net de **2 266 996.543** dinars, approuve l'affectation telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

PROJET D'AFFECTATION DES BENEFICES DE 2010	
Bénéfice Net	2 266 996.543
Report exercice 2009	1 765.802
Total	2 268 762.345
Réserves légales (5%)	113 438.117
1^{er} reliquat	2 155 324.228
Réserves Extraordinaires	-
2^{ème} reliquat	2 155 324.228
Fonds social	130 000.000
3^{ème} reliquat	2 025 324.228
Dividendes à distribuer	-
4^{ème} reliquat	2 025 324.228
Report à nouveau	2 025 324.228

Cette résolution mise aux voix a été.....

- Suite -

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2010, des jetons de présence d'un montant brut de cinquante deux mille cinq cent dinars (52 500 DT) dont sept mille cinq cent dinars (7 500 DT) seront attribués aux membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution mise aux voix a été.....

Cinquième Résolution

Après avoir constaté l'arrivée à terme du mandat de Messieurs Mohsen HACHICHA, Karim MILED, Bernard COLIN, M^{lle} Nathalie BROUTELE, M. Sahbi Ben AISSA ainsi que de la BIAT, NATIXIS ASSURANCES, ARIG et la PROTECTRICE, l'Assemblée Générale Ordinaire décide.....

Cette résolution mise aux voix a été.....

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve :

- La décision du Conseil d'Administration n° 50 du 26 janvier 2010 concernant la rémunération de M^{me} Imen CHETTALI en sa qualité de Directeur Général Adjoint.
- La décision du Conseil d'Administration n° 55 du 01 octobre 2010 concernant la rémunération de M. Mohamed El Hédi SAADAOUI en sa qualité de Président Directeur Général.

Cette résolution mise aux voix a été.....

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la sous-location à la BIAT du bloc *Commercial 2* du rez-de-chaussée de l'immeuble abritant le Siège Social d'Assurances BIAT pour l'exploiter tant qu'agence bancaire aux mêmes conditions que la location initiale.

Cette résolution mise aux voix a été.....

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès Verbal des délibérations de la présente réunion en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix a été.....

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions

ASSURANCES SALIM

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

Projet des résolutions de la Société Assurances SALIM à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05/05/2011.

PREMIERE RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapports du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution mise aux voix est

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est

TROISIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2010 fait ressortir un bénéfice net après impôts de 3 757 722,151 D;

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

Bénéfice Net	3 757 722,151
Report exercice 2009	773,137
Total	3 758 495,288
Reserves légales (5%)	187 924,764
Surplus reliquat	3 570 570,524
Dividendes	1 862 000,000
Surplus reliquat	1 708 570,524
Réserves Extraordinaires	1 550 000,000
Surplus reliquat	158 570,524
Fonds social	150 000,000
Report à nouveau	8 570,524

- Suite -

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant net des dividendes à distribuer aux actionnaires à 14% du nominal soit 0,700 D par action.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2010, le montant net des jetons de présence au à 5 000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2010 à un montant net de 5 000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est

SIXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du présent Conseil arrive à expiration :

- Renouvelle le mandat des administrateurs suivants pour une durée de 3 ans venant à expiration lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013 :
 - La Banque de l'Habitat
 - Epargne Invest SICAF-BH
 - SIM SICAR-BH
 - Modern Leasing-BH
 - SIFIB-BH
 - Ahmed TRABELSI
 - Haifa LAARIBI
 - Nejib MARZOUGUI
 - Radhouane ZOUARI
 - Adel ZARROUK
- Désigne en tant que nouveaux administrateurs pour une durée de 3 ans venant à expiration lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013 :
 - Mohamed Taoufik DRISS

Les administrateurs désignés acceptent ces fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil représenté par Monsieur Chiheb GHANMI est arrivé à expiration et après avoir pris connaissance de la proposition du comité permanent d'audit, décide de renouveler ce mandat pour les exercices 2011-2012 et 2013.

Cette résolution mise aux voix est

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 – JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la société conformément aux dispositions de la loi n° 2009-16 du 16 mars 2009, modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles : 27, 31, et 32 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2011 - AS - 340

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Noura – Tunis

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la société conformément aux dispositions du code des organismes de placement collectif et des lois modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles : 1, 2, 4, 6, 7, 10, 13, 15, 28, 29, 30, 32, 33, 39, 40, 42, 43, 46, 47, et 51 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2011 - AS - 341

AVIS DES SOCIETES

SICAV AVENIR
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 – JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2011

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2010, telle que proposée par le conseil d'administration.

Sommes distribuables	: 29.459 dinars
Dividendes à distribuer	: 2 9.443 dinars
Résultat à reporter	: 16 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,293 dinars le dividende net par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du mardi 10 mai 2011 selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 10 mai 2011; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 9 mai 2011 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT
Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 – JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2011

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2010, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	18.644.123 dinars
Dividendes à distribuer	:	18.641.730 dinars
Résultat à reporter	:	2.393 dinars

Elle fixe par conséquent à 3,963 dinars le dividende par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du lundi 16 mai 2011 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 16 mai 2011; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 13 mai 2011 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire fixe à 37.500 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2010, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001- JORT n° 59
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nouria – Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2011

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des résultats de l'exercice 2010, telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	: 27.359 dinars
Dividendes à distribuer	: 27.346 dinars
Résultat à reporter	: 13 dinars

Elle fixe par conséquent à 1,386 dinars le dividende net par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 12 mai 2011 selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 12 mai 2011; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 11 mai 2011 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'assemblée générale ordinaire fixe à 31.250 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2010, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -

Siège Social : 5, route de l'hôpital militaire -1005 Tunis

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 avril 2011, la Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT - publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2010 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2010.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Mustapha Abdelmoula
- Monsieur Fayçal Ben M'Barek

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de membre du Comité Permanent d'Audit Monsieur Guy DE CLERCQ en remplacement de monsieur Habib NIFAR.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour trois années, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter les actions SPDIT à concurrence de 10% du capital et de fixer les modalités et les conditions de rachat et de vente de ces actions sur le marché.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes Société FMBZ KPMG TUNISIE et Monsieur Raouf Menjour pour trois ans, se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013 et fixe leur rémunération conformément à la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire affecte au compte résultats reportés la réserve à régime spécial à hauteur de 640.951 dinars devenue disponible et provenant de la plus value de cession de titres réalisée en 2005 des actions de la Banque de Tunisie pour 419.943 D, de la société SOTRAPIL pour 113.608 D, de la société ELECTROSTAR pour 106.694 D, de la société ESSAADA pour 600D et de la société GIF pour 106D. Par conséquent, le report à nouveau passe de 5.052.953 dinars à 5.693.905 dinars.

- Suite -

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2010 :

RESULTAT NET AU 31/12/2010		15 681 664,286
RESERVE A REGIME SPECIAL		
RESULTAT DISPONIBLE		15 681 664,286
RESERVE LEGALE		-
	RELIQUAT 1	15 681 664,286
RESULTATS REPORTES 2009		5 052 953,240
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau		640 951,404
BENEFICES DISTRIBUABLES		21 375 568,930
DIVIDENDES 2010		11 289 600,000
	RELIQUAT 2	10 085 968,930
RESULTATS REPORTES 2010		10 085 968,930

Soit un dividende de 0.420 dinar par action, ou 42.% du nominal.
La mise en paiement s'effectuera à partir du 27 avril 2011

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

Actifs

ACTIFS NON COURANTS	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		23 561	23 561
Moins : amortissements		23 561	23 561
Immobilisations corporelles		286 910	262 639
Moins : amortissements		215 309	187 745
		71 601	74 894
Immobilisations financières		11 019 099	10 769 149
Moins : provisions		2 558 150	1 042 691
		8 460 949	9 726 457
Total des actifs immobilisés		8 532 550	9 801 351
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		8 532 550	9 801 351
ACTIFS COURANTS			
Intermédiaires en bourse		808	3 865
Autres actifs courants		914 750	1 182 574
Provisions		914 750	1 182 574
Placements et autres actifs financiers		50 961 109	43 369 660
Provisions		1 121 012	1 639 330
		49 840 097	41 730 330
Liquidités et équivalents de liquidités		210 796	148 434
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		50 966 451	43 065 205
Total des actifs		59 499 000	52 866 556

- Suite -

Capitaux propres et Passifs**Notes****31/12/10****31/12/09**

Capital social		26 880 000	26 880 000
Réserve Légale		2 688 000	2 688 000
Réserves Ordinaires		5 000 000	5 000 000
Prime d'émission		2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial		221 214	862 165
Résultats reportés		10 085 969	5 052 953

Total des capitaux propres après résultat de l'exercice

47 293 933**42 901 868****Total des capitaux propres avant affectation****47 293 933****42 901 868****PASSIFS COURANTS**

Intermédiaires en Bourse

Autres passifs courants

Concours bancaires et autres passifs financiers

12 205 068

9 964 687

TOTAL DES PASSIFS COURANTS**12 205 068****9 964 687****Total des passifs****12 205 068****9 964 687****Total des capitaux propres et des passifs****59 499 000****52 866 556****III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en dinars)**

Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserve à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	26 880 000	2 688 000	5 000 000	862 165	2 418 750	5 052 953	15 681 664	58 583 532
Affectation résultats reportés 2009						-5 052 953	5 052 953	
Affectation résultat 2010-résultats reportés 2010						10 085 969	-10 085 969	
Affectation résultat 2010-résultats reportés 2010				-640 951			640 951	
Dividende 2010							-11 289 600	-11 289 600
Total	26 880 000	2 688 000	5 000 000	221 214	2 418 750	10 085 969	0	47 293 932

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Le Conseil d'Administration de l'Accumulateur Tunisien ASSAD s'est réuni le jeudi 14 avril 2011 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés clos le 31 décembre 2010.

En outre il a décidé de :

1. Convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 23 mai 2011 à 16H.
2. Proposer à l'assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 0.370 DT par action.
3. Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le lundi 23 mai 2011 à 17H, à l'effet de délibérer sur le projet d'augmentation du capital, qui passera de 11.000.000 DT à 11.500.000 DT, par l'incorporation de réserves d'un montant de 500 mille dinars (500.000 DT) et l'émission de 500.000 actions gratuites à raison d'une action nouvelle gratuite pour vingt deux (22) actions anciennes avec une jouissance à partir du 1er Janvier 2011.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 348

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I. Djebel Ouest 1111- Bir Mchargua Zaghouan.

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Verreries SOTUVER, réuni le mercredi 20 Avril 2011 a arrêté les comptes de la Société au 31 décembre 2010 et a décidé de :

1. proposer la distribution d'un dividende de **deux cent cinquante millimes (0,250d)** par action soit 25% du nominal.
2. convoquer les Actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 3 Juin 2011, à 15 heures, à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2011 - AS - 349

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2011-1 »

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière-SCIF-, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **AIL 2011-1** » de D. 20 000 000, ouvertes au public le **22 mars 2011**, ont été clôturées le **28 avril 2011** à concurrence du montant collecté, soit **D.17.190.000**.

2011 - AS - 350

AVIS

COURBE DES TAUX DU 03 MAI 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,451%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,456%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,486%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,531%	999,240
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,546%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,708%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,721%	1 010,208
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		4,732%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012	4,756%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,314
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,107%	1 021,751
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,279%	1 058,958
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,359%	1 082,126
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,559%	1 047,384
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,927%		971,678
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,945%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,968%	1 038,924
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,011%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,019%	967,802
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,115%	1 061,161
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,123%		957,586

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,789	136,801		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,978	11,979		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,225	1,226		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	33,040	33,044		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,327	45,331		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	145,823	145,390		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	531,891	531,433		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	118,942	119,003		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	119,677	119,722		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,024	110,066		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	107,312	107,313		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	88,849	88,664		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	155,393	153,734		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,490	90,438		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 215,180	1 216,490		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 093,535	2 103,838		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	103,148	103,794		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	114,211	114,627		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 136,484	1 135,971		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	109,776	109,894		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,334	13,362		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 490,500	5 494,478		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 364,503	6 364,431		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	1,987	2,020		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,699	1,715		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	0,971	0,996		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
				Date de détachement du coupon	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,537	109,549
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,945	101,956
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,721	102,731
30	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,340	104,373
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,813	100,822
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,275	108,290
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	105,282	105,294
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	18/04/11	3,925	103,973	101,382	101,395
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	18/04/11	3,882	104,106	101,525	101,536
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	107,068	107,079
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	104,211	104,223
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,580	101,590
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,299	105,309
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,774	107,785
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	11/04/11	3,798	106,200	103,555	103,565
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,697	103,706
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	27/04/11	3,597	102,948	100,555	100,564
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,782	105,796
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,791	103,802
46	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,287	107,298
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	105,219	105,229
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	104,053	104,064
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,731	105,741
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,964	105,973
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	103,118	103,127

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,658	10,659
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,370	105,380
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,516	100,523
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,352	103,425
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	70,965	70,578
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	141,131	140,875
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 404,768	1 402,942
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	18/04/11	2,720	112,581	101,546	101,616
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	18/04/11	1,563	116,359	105,144	105,276
61	SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	81,694	82,405
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,660	15,653
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	27/04/11	4,334	277,442	250,527	250,571
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	44,737	45,021
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 042,068	2 045,325
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	73,247	73,709
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	55,560	55,765
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	98,428	89,424
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	105,900	105,877
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	96,372	96,174
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,433	11,430
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,139	12,124
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,609	15,551
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,641	15,568
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,280	11,272
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	28/04/11	0,942	128,457	105,070	104,970
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITALAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	117,294	117,490
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITALAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,465	121,864
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,228	18,266
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	99,766	100,326
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	103,718	104,436
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,202	100,534
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	18/04/11	3,064	150,176	128,633	127,770
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,555	9,562
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	109,351	109,732
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	112,966	113,004
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,122	99,494
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,179	98,639
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	166,214	166,846
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	152,046	152,439
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,735	137,980
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 280,294	9 304,292
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	176,821	178,002
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	115,070	115,077
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 298,462	1 314,796
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	96,024	99,013
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	102,291	103,487
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 671,118	9 714,099

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SITUATION ANNUELLE D'AXIS TRESORERIE SICAV ARRETEE AU 31/12/2010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 35 068 275 DT, y compris des sommes distribuables de 1 080 793 DT.

Ces états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société AXIS TRESORERIE SICAV.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'AXIS TRESORERIE SICAV, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net d'AXIS TRESORERIE SICAV est employé, à la date du 31-12-2010, en des obligations émises par un même émetteur à hauteur de 11,15%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young Tunis, le 29 Avril 2011
Fehmi LAOURIN**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2010

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 Mai 2010. Ils s'élèvent à 500 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, se présentent comme suit en dinars:

	Administrateurs	
	Charges 2010	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme (Jetons de présence)	0	2 765
Total	0	2 765

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

AXIS TRESORERIE SICAV
BILAN ARRETE AU 31-12-2010
(Exprimé en dinar Tunisien)

31/12/2010 **31/12/2009**

ACTIF

AC1- Portefeuille-titres	4.1	26 840 764	24 111 448
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		841 552	1 038 060
Obligations et valeurs assimilées		25 999 212	23 073 388
AC2- Placements monétaires et disponibilités		8 277 593	10 714 722
Placements monétaires	4.3	7 034 249	9 784 144
Disponibilités		1 243 344	930 578
AC4 Autres actifs		28 596	1 417
TOTAL ACTIF		35 146 953	34 827 587

PASSIF

PA1- Opérateurs créditeurs	40 365	35 236
PA2- Autres créditeurs divers	38 313	34 900
TOTAL PASSIF	78 678	70 136

ACTIF NET

CP1- Capital	4.5	33 987 482	33 467 486
CP2- Sommes distribuables		1 080 793	1 289 965
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		191	279
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 080 602	1 289 686
ACTIF NET		35 068 275	34 757 451
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		35 146 953	34 827 587

AXIS TRESORERIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31-12-2010
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 409 437	1 495 091
Dividendes		223 144	276 016
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 186 293	1 219 075
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	365 990	405 962
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 775 427	1 901 053
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	(400 527)	(352 945)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 374 900	1 548 108
CH-2 Autres charges	4.7	(72 769)	(66 368)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 302 131	1 481 740
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		(221 529)	(192 054)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 080 602	1 289 686
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		221 529	192 054
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		12 968	21 610
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		305 538	227 959
Frais de négociation		(181)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 620 456	1 731 309

AXIS TRESORERIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31-12-2010
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	1 620 456	1 731 309
Résultat d'exploitation	1 302 131	1 481 740
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 968	21 610
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	305 538	227 959
Frais de négociation	(181)	-
<u>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</u>	(1 693 549)	(1 638 630)
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	383 918	1 497 179
a / Souscriptions	211 352 880	177 857 441
Capital	205 068 951	171 659 002
Régularisation des sommes non distribuables	42 572	114 835
Régularisation des sommes distribuables	6 241 357	6 083 604
b / Rachats	(210 968 962)	(176 360 262)
Capital	(204 764 908)	(170 325 114)
Régularisation des sommes non distribuables	(144 945)	(135 519)
Régularisation des sommes distribuables	(6 059 109)	(5 899 629)
VARIATION DE L'ACTIF NET	310 825	1 589 858
<u>ACTIF NET</u>		
en début de période	34 757 452	33 167 594
en fin de période	35 068 275	34 757 452
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
en début de période	324 390	311 372
en fin de période	327 337	324 390
VALEUR LIQUIDATIVE	107,132	107,147
TAUX DE RENDEMENT	3,70%	4,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-10

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

AXIS TRESORERIE SICAV est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-2003 n° 2003/1.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

AXIS TRESORERIE SICAV est une SICAV de distribution.

Le dépositaire d'AXIS TRESORERIE SICAV est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-10 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-10 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-10 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 26 840 764 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/10	% de l'actif net
TITRES OPCVM	48 501	801 686	841 552	2,40%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	539 813	1,54%
GO SICAV	2 301	237 049	236 819	0,68%
SANADETT SICAV	600	64 633	64 921	0,19%
Obligations et valeurs assimilées	192 850	25 047 259	25 999 212	74,14%
Emprunts d'Etat	8 150	8 635 940	8 917 382	25,43%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 649 205	7,55%
BTA_6.75_07/2017	1 900	2 014 440	2 063 913	5,89%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 086 545	3,10%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 130 220	1 182 737	3,37%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 880 880	1 934 982	5,52%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 202 722	9,13%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 202 722	9,13%
Emprunts de sociétés	180 000	13 543 819	13 879 108	39,58%
AB_10A_29/01	1 000	70 000	72 779	0,21%
AB_20A_21/05	3 000	270 000	279 321	0,80%
AB09/B_15A_30/09	5 000	466 665	471 634	1,34%
AB2010_15A_31/08	7 000	700 000	709 858	2,02%
ATB_10A_25/05	2 000	140 000	143 475	0,41%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	1 000 000	1 025 381	2,92%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	672 000	691 147	1,97%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	200 000	203 505	0,58%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	60 000	61 846	0,18%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	400 000	411 621	1,17%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	240 000	240 054	0,68%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 041 107	2,97%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	300 000	304 885	0,87%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	500 058	1,43%
BTE2009_10A_15/09	5 000	450 000	455 592	1,30%
BTKD06/1_5A_18/12	4 800	96 000	96 184	0,27%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	440 000	445 333	1,27%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	300 000	313 378	0,89%
GL03/2_7A_20/02	2 500	50 000	52 573	0,15%
HL08/1_5A_12/05	3 000	180 000	186 370	0,53%
MOURADI03/1_7A_11/06	4 000	80 000	82 606	0,24%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	120 000	123 282	0,35%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	120 000	123 282	0,35%
STB08/2_16A_18/02	10 000	937 500	979 839	2,79%
TL06/1_5A_15/11	3 000	60 000	60 402	0,17%
TL07/1_5A_28/10	5 000	300 000	314 446	0,90%
UF08_5A_14/03	7 000	420 000	437 532	1,25%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 546 654	3 618 481	10,32%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	285 000	291 139	0,83%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	140 000	141 998	0,40%
TOTAL	241 351	25 848 945	26 840 764	76,54%

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	2010	2009
Revenus des actions	223 144	276 016
Revenus des BTA	379 829	393 572
Revenus des BTZ	157 759	148 289
Revenus des obligations de sociétés	648 705	677 214
Total	1 409 437	1 495 091

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-10 à 7 034 249 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/10	% actif net
Billets de Trésorerie	2 966 653	2 998 555	8,55%
SERV_400_6,35%_4M	393 259	399 889	1,14%
SERV_500_6,5%_9M	481 210	489 607	1,40%
SERV_600_6.65_18M_1	600 000	610 817	1,74%
UFACTOR_1500_5,90%_40J_1122010	1 492 185	1 498 242	4,27%
Dépôt à terme	4 000 000	4 035 694	11,51%
AB_1000_5.12_09112010	1 000 000	1 005 948	2,87%
ABC_500_04032010	500 000	501 579	1,43%
BTK_2500_4.975_28092010	2 500 000	2 528 168	7,21%
TOTAL	6 966 653	7 034 249	20,06%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	2010	2009
Revenus des billets de trésorerie	206 022	327 483
Revenus des BTC	14 353	49 907
Revenus des autres placements monétaires	130 396	28 572
Revenus compte courant rémunéré	15 219	-
Total	365 990	405 962

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2010 s'élève à 400 527 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	2010	2009	Variation
Rémunération du gestionnaire	394 627	347 045	47 582
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900	0
Total	400 527	352 945	47 574

4.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	2010	2009	Variation
Rémunération du CAC	11 624	14 547	-2 923
Redevance CMF	43 849	39 892	3 957
TCL	3 991	4 014	-23
Frais bancaires	15	1 153	-1 138
Frais de publicité	5 740	5 083	657
Résorption de suspens bancaire	6 706	-	6 706
Charges diverses	844	-	844
Jetons de présence	-	1 679	-1 679
Total	72 769	66 368	6 401

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9%. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total facturé au titre des commissions de gestion par AXIS CAPITAL GESTION s'élève à 394 627 DT TTC au titre de l'exercice 2010.

Au 31 décembre 2010, la société AXIS CAPITAL GESTION ne détient aucune action au capital d'AXIS TRESORERIE SICAV.

- AXIS TRESORERIE SICAV, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par actions	2010	2009
Revenus des placements	5,424	5,86
Charges de gestion des placements	-1,224	-1,088
Revenu net des placements	4,200	4,772
Autres charges		
Résultat d'exploitation	3,978	4,568
Régularisation du résultat d'exploitation		
Sommes distribuables de l'exercice	3,301	3,976
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	0,933	0,703
+ ou - valeurs potentielles sur cession de titres	0,040	0,067
Régularisation du résultat non distribuable	-0,313	-0,064
Sommes non distribuables de l'exercice	0,660	0,706
Distribution des dividendes	-3,976	-4,055
Valeur Liquidative	107,132	107,147
Ratios de gestion des placements	2010	2009
Charges de gestion / actif net moyen	0,91%	1,04%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,46%	3,80%

5.3 Evénements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29/04/2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**SITUATION ANNUELLE DE UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
ARRETEE AU 31/12/2010**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 5 Mars 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de bilan 209.287.532 D, un capital social de 205.163.800 D et une valeur liquidative égale à 102^D,009 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

.../...

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 78,46 % de l'actif arrêté à la date du 31 Décembre 2010. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80 % par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif.
- Les liquidités représentent au 31 Décembre 2010, 21,54 % de l'actif de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV », contre un seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- La société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » emploie 10,02 % de son actif net en titres garantis (Certificats de dépôts) par l'UBCI, ce qui est en dépassement par rapport à la limite de 10 % fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Opinion

A notre avis et indépendamment de ce qui est mentionné ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques.

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standard professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

RAPPORT SPÉCIAL

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Président, le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite en 2010 des opérations précédemment conclues entre la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et des parties liées.

Dans ce cadre, les conventions de gestionnaire conclues avec l'UBCI FINANCE, de dépositaire conclues avec l'UBCI et de distributeur conclues avec l'UBCI et l'UBCI FINANCE ont continué à produire leurs effets en 2010 et ce, aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

Au cours de l'exercice 2010, l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a également alloué à la direction de la société une rémunération annuelle nette de 17.447 D.

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

BILAN DE LA SOCIETE UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

LIBELLE	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
<u>ACTIFS</u>	-	-	-
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	119,505,271.898	105,542,209.292
a- Obligations et valeurs assimilées		119,505,271.898	105,542,209.292
b- Autres valeurs			
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		90,222,550.762	60,734,373.340
a- Placements monétaires	AC2	44,939,627.221	30,039,825.741
b- Disponibilités		45,282,923.541	30,694,547.599
Créances d'exploitations	AC3	0.000	0.000
Autres actifs	AC4	0.000	1,730.603
TOTAL ACTIFS		209,727,822.660	166,278,313.235
-	-	-	-
<u>PASSIFS</u>		<u>440,290.355</u>	<u>382,984.113</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	414,600.925	346,266.715
Autres créditeurs divers	PA2	25,689.430	36,717.398
<u>ACTIF NET</u>		<u>209,287,532.305</u>	<u>165,895,329.122</u>
Capital	CP1	202,534,359.182	160,020,953.228
Sommes distribuables		6,753,173.123	5,874,375.894
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,376.068	1,114.395
b- Sommes distribuables de l'exercice		6,751,797.055	5,873,261.499
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		209,727,822.660	166,278,313.235

**ETAT DE RESULTAT DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01 au 31.12.10	Période du 01.01 au 31.12.09
Revenus du portefeuille-titres	PR1	5,053,650.421	4,669,133.488
a- Dividendes			
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5,053,650.421	4,669,133.488
c- Revenus des autres valeurs			
Revenus des placements monétaires	PR2	3,043,789.150	2,820,987.123
Total des revenus des placements	-	8,097,439.571	7,490,120.611
Charges de gestion des placements	CH 1	-1,553,910.625	-1,339,109.093
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		6,543,528.946	6,151,011.518
Autres produits	PR 3	0.000	0.000
Autres charges	CH 2	-258,949.432	-229,495.653
RESULTAT D'EXPLOITATION		6,284,579.514	5,921,515.865
Régularisation du résultat d'exploitation		467,217.541	-48,254.366
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6,751,797.055	5,873,261.499
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-467,217.541	48,254.366
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		512,916.460	241,317.230
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-34,719.453	324,892.300
Frais de négociation		-2,871.344	-4,010.198
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6,759,905.177	6,483,715.197

**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

LIBELLE	Période du 01.01 au 31.12.10	Période du 01.01 au 31.12.09
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	6,759,905.177	6,483,715.197
a- Résultat d'exploitation	6,284,579.514	5,921,515.865
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	512,916.460	241,317.230
c- plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-34,719.453	324,892.300
d- Frais de négociation de titres	-2,871.344	-4,010.198
Distributions de dividendes	-6,677,470.727	-6,708,129.194
Transactions sur le capital	43,309,768.733	17,255,057.377
a- Souscriptions	252,941,089.830	185,100,580.401
- Capital	248,734,100.000	181,790,500.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-3,252,157.924	-3,039,841.802
- Régularisation des sommes distribuables	7,459,147.754	6,349,922.203
b- Rachats	209,631,321.097	167,845,523.024
- Capital	206,130,100.000	164,887,800.000
- Régularisation des sommes non distribuables	-2,686,238.215	-2,742,020.426
- Régularisation des sommes distribuables	6,187,459.312	5,699,743.450
VARIATION DE L'ACTIF NET	43,392,203.183	17,030,643.380
	0.000	0.000
ACTIF NET	43,392,203.183	17,030,643.380

a- Début de période	165,895,329.122	148,864,685.742
b- Fin de période	209,287,532.305	165,895,329.122
NOMBRE D'ACTIONS	426,040	169,027
a- Début de période	1,625,598	1,456,571
b- Fin de période	2,051,638	1,625,598
VALEUR LIQUIDATIVE	102.009	102.051
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.57%	3.97%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

Arrêtés au 31/12/2010

I – Référentiel d'élaboration des états financiers Annuels :

Les états financiers Annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers Annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Pour les BTA et BTNB, en raison de la valorisation de cette catégorie de portefeuille selon la valeur d'acquisition et non sur la base de la valeur marchande ou actuarielle, le gestionnaire de la société UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a décidé dans un souci d'équité entre les actionnaires d'amortir linéairement les plus ou moins-values potentielles de chaque ligne de BTA et BTNB sur la période allant du 26 juillet 2006 jusqu'à son échéance effective.

Ainsi, une décote quotidienne sur les BTA et BTNB est constatée en tant que moins-value potentielle. Au 31 Décembre 2010, cette décote s'établit à 576.330 DT/jour. La moins-value totale à amortir étant de 2 130 143.187 DT.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers Annuels de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2010	% de l'Actif Net
Total BTA		46,402,143.187	47,111,816.592	22.51%
BTA022015	5,981	6,374,338.926	6,469,253.570	3.09%
BTA032012	2,000	2,037,150.000	2,084,913.856	1.00%
BTA042014	4,511	4,956,416.140	4,894,729.987	2.34%
BTA052022	6,950	8,205,558.956	8,374,282.163	4.00%
BTA072014	300	343,902.000	328,967.043	0.16%
BTA072017	7,170	7,225,004.355	7,406,071.314	3.54%
BTA082011	5,000	4,998,500.000	5,069,760.922	2.42%
BTA082022	5,000	4,998,500.000	5,086,307.843	2.43%
BTA102013	7,360	7,262,772.810	7,397,529.894	3.53%
Total obligations des Sociétés		70,995,590.000	72,393,455.285	34.59%
AIL 2009-1	7,000	560,000.000	584,891.617	0.28%
AIL 2010-1	18,000	1,800,000.000	1,855,509.041	0.89%
AMENBANK ES2009	30,000	2,799,900.000	2,831,004.204	1.35%
AMENBANK2001	19,000	380,000.000	391,861.522	0.19%
AMENBANK2006	15,000	1,050,000.000	1,091,680.234	0.52%
AMENBANK2008(B)	20,000	1,800,000.000	1,862,136.986	0.89%
AMENBANKSUB2010	18,000	1,800,000.000	1,825,350.967	0.87%
ATBSUB09 LIGA1	19,000	1,900,000.000	1,945,873.566	0.93%
ATBSUB09 LIGA2	20,000	2,000,000.000	2,050,764.678	0.98%
ATL 2008 (ES)	2,000	200,000.000	204,050.411	0.10%
ATL 2009	5,000	400,000.000	411,620.822	0.20%
ATL 2010-1	23,000	2,300,000.000	2,338,375.342	1.12%
ATL 2010-2	20,000	2,000,000.000	2,000,482.192	0.96%
ATL2007/1	10,000	400,000.000	407,009.315	0.19%
ATL2009/2	17,000	1,700,000.000	1,719,170.411	0.82%
ATL2009/3	18,000	1,440,000.000	1,440,323.507	0.69%
ATTIJLEAS 2010-1	20,000	2,000,000.000	2,025,091.507	0.97%
BH 2009CATB	50,000	5,000,000.000	5,000,580.822	2.39%
BHSUB07	30,000	2,400,000.000	2,407,330.454	1.15%
BNASUB09	23,000	2,146,590.000	2,214,932.721	1.06%
BTE 2009	20,000	1,800,000.000	1,822,369.315	0.87%
BTE 2010	10,000	1,000,000.000	1,012,081.096	0.48%
BTE 2010 V	10,000	1,000,000.000	1,011,788.826	0.48%
BTK09 CAT(A)	19,000	1,900,000.000	1,962,720.938	0.94%
BTK09 CAT(B)	15,000	1,500,000.000	1,551,548.311	0.74%
BTKD 2006	5,000	100,000.000	100,191.781	0.05%
CIL 2007/1	20,000	1,200,000.000	1,260,690.411	0.60%
CIL 2010-1	22,000	2,200,000.000	2,239,238.356	1.07%
CIL 2010-2	10,000	1,000,000.000	1,006,950.685	0.48%
CIL2004/1	10,000	200,000.000	202,853.698	0.10%
CIL2009/1	5,000	400,000.000	407,956.164	0.19%
CIL2009/2	20,000	1,600,000.000	1,620,357.260	0.77%
CIL2009/3	20,000	2,000,000.000	2,077,556.164	0.99%
HL 2010-1	10,000	1,000,000.000	1,022,668.493	0.49%
HOU10A2IF8AP	5,000	62,500.000	64,640.000	0.03%
PANOBOIS 2007	1,500	150,000.000	155,684.383	0.07%
STB2010-1	46,000	4,600,000.000	4,745,291.723	2.27%
STM 2007	4,000	320,000.000	324,650.082	0.16%
TL2006-1	5,000	100,000.000	100,669.589	0.05%
TL2007-1	30,000	1,200,000.000	1,200,854.794	0.57%
TLS2008-2	10,000	600,000.000	602,991.781	0.29%
TLS2008-3	8,000	640,000.000	670,909.370	0.32%
TLS2009-1	10,000	800,000.000	834,761.644	0.40%
TLS2009-2	30,000	3,000,000.000	3,093,682.192	1.48%
TLS2010-1	15,000	1,500,000.000	1,536,057.534	0.73%
TLS2010-2	20,000	2,000,000.000	2,010,602.740	0.96%
TLSUB2007	20,000	800,000.000	818,901.918	0.39%
UIB2009-1 CAT A	20,000	1,800,000.000	1,834,796.712	0.88%
UIB2009-1 CAT B	20,000	1,866,600.000	1,904,402.486	0.91%

UNIFACTOR 2006	5,000	100,000.000	100,455.890	0.05%
UTL2005/1	11,500	460,000.000	466,563.507	0.22%
WIFACK LEAS06/1	1,000	20,000.000	20,527.123	0.01%
Total portefeuille titres		117,397,733.187	119,505,271.877	57.10%

AC2 - Note sur les Placements Monétaires
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

Libellé		Date de Placement	Prix de revient	Valeur boursière au 31/12/2010	% de l'Actif net
BTCT					
Ligne	Quantité				
BTCT 010311 52S	500	16/02/2010	478,977.670	493,073.956	0.24%
BTCT 010311 52S	200	16/02/2010	191,610.341	197,236.023	0.09%
BTCT 010311 52S	250	02/03/2010	239,815.821	246,595.908	0.12%
BTCT 010311 52S	500	02/03/2010	479,678.168	493,207.590	0.24%
BTCT 010311 52S	450	02/03/2010	431,752.232	443,901.026	0.21%
BTCT 010311 52S	4,000	22/12/2010	3,968,208.040	3,971,868.985	1.90%
BTCT 050411 52S	345	23/03/2010	330,428.120	339,091.658	0.16%
BTCT 050411 52S	410	23/03/2010	392,643.207	402,962.215	0.19%
BTCT 050411 52S	500	20/04/2010	480,204.887	491,661.024	0.23%
BTCT 050411 52S	250	20/04/2010	240,080.026	245,820.920	0.12%
BTCT 050411 52S	1,250	11/06/2010	1,206,843.284	1,230,214.476	0.59%
BTCT 180111 52S	435	19/01/2010	417,481.992	430,815.749	0.21%
BTCT 180111 52S	500	19/01/2010	479,817.797	495,179.322	0.24%
Total placements BTCT			9,337,541.585	9,481,628.852	4.53%

Certificat de dépôt							
Emetteur	Garant	Taux de Rémunération	durée	Date de Placement	Prix de revient	Valeur boursière au 31/12/2010	% de l'Actif net
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	14/12/2010	1,995,744.681	1,999,573.447	0.96%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	17-12-10 20	997,872.340	999,467.022	0.48%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	21/12/2010	1,496,808.511	1,498,561.726	0.72%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	22/12/2010	997,872.340	998,934.754	0.48%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	24/12/2010	2,494,680.851	2,496,805.112	1.19%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	25/12/2010	3,492,553.191	3,495,155.064	1.67%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	26/12/2010	2,494,680.851	2,496,273.622	1.19%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	27/12/2010	1,496,808.511	1,497,604.791	0.72%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	29/12/2010	3,492,553.191	3,493,667.686	1.67%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	30/12/2010	997,872.340	998,084.597	0.48%
UBCI	UBCI	4.80%	20 jours	31/12/2010	997,872.340	997,978.454	0.48%
UBCI	BT	4.80%	20 jours	12/12/2010	1,496,808.511	1,500,000.001	0.72%
UBCI	BT	4.80%	20 jours	13/12/2010	1,496,808.511	1,499,840.021	0.72%
UBCI	BT	4.80%	20 jours	15/12/2010	1,995,744.681	1,999,360.256	0.96%
UBCI	BT	4.80%	20 jours	18/12/2010	997,872.340	999,360.511	0.48%
UBCI	BT	4.80%	20 jours	20/12/2010	997,872.340	999,147.575	0.48%
UBCI	BT	4.80%	20 jours	25/12/2010	1,995,744.681	1,997,231.466	0.95%
UBCI	BT	4.80%	20 jours	26/12/2010	3,492,553.191	3,494,783.071	1.67%
UBCI	BT	4.80%	20 jours	30/12/2010	1,995,744.681	1,996,169.194	0.95%
Total placements certificats de dépôt					35,424,468.083	35,457,998.370	16.94%
TOTAL GENERAL					44,762,009.668	44,939,627.222	21.47%

**PR1 - Note sur les revenus du portefeuille-titres
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

Libelle	Période du 01.01 au 31.12.10	Période du 01.01 au 31.12.09
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations - Intérêts	2,718,785.926	1,586,227.724
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	2,334,864.495	3,082,905.764
TOTAL	5,053,650.421	4,669,133.488

**PR2 - Note sur les revenus des placements monétaires
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

Libelle	Période du 01.01 au 31.12.10	Période du 01.01 au 31.12.09
-		
Intérêts des bons de trésor	394,248.588	273,365.049
Intérêts des certificats de dépôt	1,095,731.012	961,560.549
Intérêts sur les avoirs bancaires	1,553,809.550	1,586,061.525
TOTAL	3,043,789.150	2,820,987.123

**Note sur les charges et produits de gestion
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

Libelle	31/12/2010
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	<u>1,553,910.625</u>
Rémunération du gestionnaire	203,950.784
Rémunération du dépositaire	194,238.842
Rémunération du distributeur	1,155,720.999
<u>CH 2-Autres charges</u>	<u>258,949.432</u>
Redevance CMF	194,238.842
Services bancaires et assimilés	10.080
Charges diverses	0.251
Impôts, taxes et versements assimilés	2.700
Abonnement des charges budgétisées	64,697.559
<u>PR 3-Autres Produits</u>	<u>0.000</u>
Autres produits	0.000

**CP1 - Note sur le capital
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	162,559,800
* Nombre de titres	1,625,598
* Nombre d'actionnaires	2,039
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant	248,734,100

* Nombre de titres émis	2,487,341
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	206,130,100
* Nombre de titres rachetés	2,061,301
<u>Capital au 31/12/2010</u>	
* Montant	205,163,800
* Nombre de titres	2,051,638
* Nombre d'actionnaires	2,222

Mouvement sur le capital et l'Actif Net
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2008</u>	<u>160,020,953.228</u>	<u>160,020,953.228</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>248,734,100.000</u>	<u>248,734,100.000</u>
-	-	-
<u>Rachats de la période</u>	<u>206,130,100.000</u>	<u>-206,130,100.000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-90,594.046</u>	<u>6,662,579.077</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de nég.	475,325.663	475,325.663
- Régularisation sommes non distribuables de la période	-565,919.709	-565,919.709
- Sommes distribuables		6,753,173.123
<u>Capital fin de période au 31/12/2010</u>	<u>202,534,359.182</u>	<u>209,287,532.305</u>

Note sur le passif
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

	<u>Libelle</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>AC3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0.000</u>
-	Annuité à recevoir en principal de l'EO BATAM	3,855,326.647
-	Différence d'estimation sur obligations BATAM	-3,855,326.647
<u>AC4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
-	RàS sur achats BTA	0.000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>414,600.925</u>
-	Frais de gestionnaire	54,416.377
-	Frais de dépositaire	51,825.119
-	Frais de distributeur	308,359.429
<u>PA 2</u>	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>25,689.430</u>
-	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	732.292
-	Redevance CMF	17,367.623
-	Charges à payer sur exercice antérieur	-14,419.944
-	Budget des charges à payer sur exercice en cours	22,009.459
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>64,697.559</u>
-	Jetons de présence 2010	12,000.000
-	Honoraires du commissaire aux comptes	6,720.300
-	Frais de tenue Assemblée	2,623.587
-	Indemnité du Président du Conseil d'Administration	24,135.384
-	Frais de publication aux bulletins CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	16,979.408
-	Réajustement sur Budgétisation des Charges Antérieures	1,586.480

Note sur les sommes distribuables
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2009 et antérieurs	66,882,085.887	112,656.818	66,994,742.705
Exercice 2010	6,284,579.514	467,217.541	6,751,797.055
Total	73,166,665.401	579,874.359	73,746,539.760

Données par actions et ratios pertinents
UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

Données par action	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des placements	3.947	4.608	5.013	4.807	5.367
Charges de gestion des placements	-0.757	-0.824	-0.804	-0.453	-0.889
Revenus nets des placements	3.189	3.784	4.208	4.354	4.478
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.126	-0.141	-0.143	-0.140	-0.150
Résultat d'exploitation	3.063	3.643	4.065	4.213	4.328
Régularisation du résultat d'exploitation	0.228	-0.030	0.060	0.101	-0.319
Sommes distribuables de l'exercice	3.291	3.613	4.126	4.315	4.009
Variation des (+) ou (-) values potentielles	0.250	0.148	-0.282	-1.582	-0.396
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-0.017	0.200	-0.077	0.934	-0.022
Frais de négociation	-0.001	-0.002	0.000	0.000	-0.008
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	0.232	0.346	-0.359	-0.647	-0.427
Résultat net de l'exercice	3.295	3.989	3.707	3.566	3.902
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultat non distribuable de l'exercice	0.232	0.346	-0.359	-0.647	-0.427
Régularisation du résultat non distribuable	-0.276	-0.183	-0.088	-0.046	0.031
Sommes non distribuables de l'exercice	-0.044	0.163	-0.447	-0.693	-0.396
Distribution de dividendes	3.613	4.126	4.059	4.315	4.009
Valeur liquidative	102.009	102.051	102.202	103.227	103.589
Ratios de gestion des placements					
Charges/actif net moyen	0.80%	0.80%	0.80%	0.45%	0.80%
Autres charges/actif net moyen	0.13%	0.14%	0.14%	0.14%	0.13%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	3.48%	3.51%	4.10%	4.31%	3.61%
Actif net moyen	194,233,351.536	167,383,421.712	146,429,989.266	142,568,090.567	142,667,708.669
Nombre d'actions au 31/12	2,051,638	1,625,598	1,456,571	1,380,988	1,425,897

**SITUATION ANNUELLE DE UNION FINANCIERE Hannibal SICAV
ARRETEE AU 31/12/2010**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci joints, de **l'Union Financière Hannibal SICAV**, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 4.153.592 DT, un capital social de 3.631.400 DT et une valeur liquidative de 114,379 DT.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de **l'Union Financière Hannibal SICAV** au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

Exercice 2010

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des anciennes conventions de Gestionnaire avec l'UBCI Finance, de Dépositaire avec l'UBCI et de Distributeur avec l'UBCI et l'UBCI Finance s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et ce aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales portent sur la rémunération des membres du conseil d'administration par des jetons de présence et ce pour 12.000 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Cabinet Ali LAHMAR membre de
Kreston International

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV **ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010**

BILAN

Exprimé en Dinar Tunisien

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>3,028,556.991</u>	<u>2,387,848.599</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,760,565.695	1,176,521.625
Emprunts obligataires		1,071,639.371	1,104,182.874
Autres valeurs		196,351.925	107,144.100
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>1,155,421.245</u>	<u>634,234.209</u>
Placements monétaires		551,949.085	592,950.137
Disponibilités		603,472.160	41,284.072
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000
Autres actifs	AC 4	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>4,183,978.236</u>	<u>3,022,082.808</u>
<u>PASSIF</u>		31/12/2010	31/12/2009
Opérateurs créditeurs	PA 1	12,104.349	9,381.904
Créditeurs divers	PA 2	18,281.968	20,830.349
TOTAL PASSIF		<u>30,386.317</u>	<u>30,212.253</u>

Capital	CP 1	<u>4,081,249.719</u>	<u>2,941,442.016</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>3,631,400.000</u>	<u>2,799,200.000</u>
Capital en début de période		2,799,200.000	3,003,400.000
Emission en nominal		1,624,100.000	689,200.000
Rachat en nominal		-791,900.000	-893,400.000
Sommes non distribuables		<u>449,849.719</u>	<u>142,242.016</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		142,242.016	-207,622.241
Sommes non distribuables exercice en cours		307,607.703	349,864.257
Sommes distribuables		<u>72,342.200</u>	<u>50,428.539</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		19.393	3.136
Sommes distribuables de l'exercice en cours		72,322.807	50,425.403
ACTIF NET		<u>4,153,591.919</u>	<u>2,991,870.555</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>4,183,978.236</u>	<u>3,022,082.808</u>

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010
Etat de résultat
Exprimé en Dinar Tunisien

	Notes	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
	PR1		
a- Dividendes	PR 1-a	49,338.199	31,745.220
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	56,788.984	58,149.245
c- Revenus des placements monétaires	PR 1-c	28,889.771	20,446.684
Total des revenus des placements		135,016.954	110,341.149
- Charges de gestion des placements	CH 1	-44,214.461	-35,543.742
- Revenus nets des placements		90,802.493	74,797.407
- Autres produits		0.023	0.000
- Autres charges	CH 2	-24,209.611	-24,839.004
RESULTAT D'EXPLOITATION		66,592.905	49,958.403
Régularisation du résultat d'exploitation		5,729.902	467.000
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		72,322.807	50,425.403
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-5,729.902	-467.000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		215,520.281	194,121.304
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		8,571.786	148,979.742
Frais de négociation		-701.265	-1,102.910
Résultat non distribuable		223,390.802	341,998.136
RESULTAT NET DE LA PERIODE		289,983.707	391,956.539

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010

Etat de variation de l'actif net
Exprimé en Dinar Tunisien

	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>289,983.707</u>	<u>391,956.539</u>
a- Résultat d'exploitation	66,592.905	49,958.403
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	215,520.281	194,121.304
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	8,571.786	148,979.742
d- Frais de négociation de titres	-701.265	-1,102.910
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-61,329.453</u>	<u>-45,540.334</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>933,067.110</u>	<u>-200,453.515</u>
a- Souscriptions		
Capital	1,624,100.000	689,200.000
Régularisation des sommes non distribuables	177,152.585	-8,218.295
Régularisation des sommes distribuables	30,188.604	11,029.740
b- Rachats		
Capital	-791,900.000	-893,400.000
Régularisation des sommes non distribuables	-92,935.684	16,084.416
Régularisation des sommes distribuables	-13,538.395	-15,149.376
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	<u>1,161,721.364</u>	<u>145,962.690</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période	2,991,870.555	2,845,907.865
b- en fin de période	4,153,591.919	2,991,870.555
<u>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de période	27,992	30,034
b- en fin de période	36,314	27,992
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	<u>114.379</u>	<u>106.883</u>
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	<u>8.70%</u>	<u>14.56%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES au 31/12/2010

I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

IV - Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Les événements du mois de janvier 2011 ont engendré une chute des cours boursiers ce qui a engendré une dévalorisation du porte feuille titre.

Pour cela et dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et autres placements, le CMF a décidé de suspendre les opérations de souscriptions et rachats portant sur les OPCVM mixtes pendant les périodes du 14-01-2011 au 31-01-2011 et du 27-02-2011 au 07-03-2011.

Dates	VL	Actif Net
09-01-11	116,303 dt	4.235.064 dt
14-01-11	108,583 dt	3.681.836 dt
27-02-11	104.058 dt	3.539.443 dt
07-03-11	106.004 dt	3.605.629 dt

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010
Exprimé en Dinar Tunisien
AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2010	% l'Actif Net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>898,838.951</u>	<u>1,760,565.695</u>	<u>42.39%</u>
ADWYA	5,324	12,342.004	33,503.932	0.81%
ARTES	1,000	12,100.000	12,228.000	0.29%
ATB	5,550	9,780.097	44,244.600	1.07%
ATB NS10	1,041	7,682.700	7,703.400	0.19%
ATL	33,900	82,272.105	201,094.800	4.84%
BH	1,500	16,270.698	44,134.500	1.06%

BIAT	2,141	91,807.754	156,203.078	3.76%
BT	21,800	103,424.372	253,512.200	6.10%
BTE (ADP)	4,000	91,793.339	116,792.000	2.81%
CARTHAGECEMENT	38,080	69,686.400	126,539.840	3.05%
ENNAKL	8,198	93,117.880	95,227.968	2.29%
MODERN LEASING	6,200	52,700.000	74,232.600	1.79%
MONOPRIX	4,200	50,123.134	180,843.600	4.35%
POULINA GP HOLD	785	4,670.750	7,280.090	0.18%
SALIM	1,159	17,385.000	27,893.653	0.67%
SFBT	8,225	55,235.025	101,636.325	2.45%
TLS	4,943	52,837.640	171,358.981	4.13%
TPR	1,248	4,524.487	7,163.520	0.17%
TUNIS RE	2,843	19,901.000	42,349.328	1.02%
UIB	2,500	45,966.146	51,730.000	1.25%
Droits				
DAATB10	5,552	2,553.940	2,609.440	0.06%
DACC10	38,064	2,664.480	2,283.840	0.05%
Titres OPCVM		194,660.232	196,351.925	4.73%
ALYSSA	1,925	194,660.232	196,351.925	4.73%
Obligations Privées		50,552.343	50,799.741	1.22%
BHSUB07	300	24,211.956	24,285.261	0.58%
TL2006-1	1,300	26,340.387	26,514.480	0.64%
Obligations BTA		989,693.000	1,020,839.630	24.58%
Ligne				
BTA022015	360	361,902.000	379,907.918	9.15%
BTA052022	50	48,860.000	50,667.233	1.22%
BTA072017	330	327,356.000	335,948.657	8.09%
BTA102013	250	251,575.000	254,315.822	6.12%
Total portefeuille titres		2,133,744.526	3,028,556.991	72.91%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2010	% l'Actif Net
BTCT					
BTCT 010311 52S	16/02/2010	180	172,449.307	177,512.421	4.27%
BTCT 010311 52S	02/03/2010	50	47,972.470	49,322.336	1.19%
BTCT 010311 52S	02/03/2010	150	143,931.373	147,971.741	3.56%
BTCT 050411 52S	23/03/2010	150	143,664.400	147,431.156	3.55%
BTCT 180111 52S	19/01/2010	30	28,791.861	29,711.431	0.72%
Sous total des placements monétaires =			536,809.411	551,949.085	13.29%
Compte courant bancaire =				603,472.160	14.53%
Total =				1,155,421.245	27.82%

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010

Exprimé en Dinar Tunisien

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

	Libelle	31/12/2010
AC 4	Autres Actifs	0.000
-	RàS sur BTA	0.000
PA 1	Opérateurs créditeurs	12,104.349
-	Frais du Gestionnaire	4,769.283
-	Frais du Dépositaire	733.512
-	Frais du Distributeur	6,601.554
PA 2	Créditeurs divers	18,281.968
-	Etat retenue à la source	0.000

-	Redevance CMF	359.393
-	Charges à payer ex. ant.	2,527.802
-	Budget des charges à payer ex. en cours	15,394.773
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>19,399.772</u>
-	Jetons de présence 2010	12,000.000
-	Honoraire commissaires aux comptes	6,720.600
-	Frais Assemblée	2,095.167
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	632.782
-	Réajustement sur Budg. Des Chg.Ant.	-2,701.177

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010

Exprimé en Dinar Tunisien

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,941,442.016</u>	<u>2,941,442.016</u>
- <u>Souscriptions de la période</u>	- <u>1,624,100.000</u>	- <u>1,624,100.000</u>
- <u>Rachats de la période</u>	- <u>-791,900.000</u>	- <u>-791,900.000</u>
- <u>Autres mouvements</u>	- <u>307,607.703</u>	- <u>379,949.903</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	223,390.802	223,390.802
- Régularisation sommes non distribuables	84,216.901	84,216.901
- Sommes distribuables de la période		72,342.200
<u>Montant fin de période au 31/12/2010</u>	<u>4,081,249.719</u>	<u>4,153,591.919</u>

CP 2 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	2,799,200.000
* Nombre de titres en circulation	27,992
* Nombre d'actionnaires	119
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	1,624,100.000
* Nombre de titres émis	16,241
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	791,900.000
* Nombre de titres rachetés	7,919
<u>Capital au 31/12/2010</u>	
* Volume	3,631,400.000
* Nombre de titres en circulation	36,314
* Nombre d'actionnaires	168

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010**Exprimé en Dinar Tunisien****PR 1 - a et b : Note sur les revenus du portefeuille titres**

Désignation	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>42,787.830</u>	<u>31,745.220</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>6,550.369</u>	<u>0.000</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>56,788.984</u>	<u>58,149.245</u>
Revenu des obligations Etat	52,935.173	52,940.134
Revenu des obligations privées	3,853.811	5,209.111
TOTAL	106,127.183	89,894.465

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignation	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
- Intérêts des bons de trésor	28,889.771	20,446.684
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	0.000
Total placements monétaires	28,889.771	20,446.684

Notes sur les charges et produits de gestion

Libelle	31/12/2010
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	<u>44,214.461</u>
Rémunération du Gestionnaire	17,085.330
Rémunération du Dépositaire	2,712.934
Rémunération du Distributeur	24,416.197
<u>CH 2-Autres charges</u>	<u>24,209.611</u>
Redevance CMF	3,796.749
Services bancaires et assimilés	1,009.790
Charges diverses	0.000
Impôts, taxes et versements assimilés	3.300
Abonnement des charges budgétisées	19,399.772
<u>Autres Produits</u>	<u>0.023</u>
Autres produits	0.023

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010

Exprimé en Dinar Tunisien

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2009 et antérieurs	525,223.205	1,469.800	526,693.005
Exercice 2010	66,592.905	5,729.902	72,322.807
Total	591,816.110	7,199.702	599,015.812

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des placements	3.718	3.942	4.529	3.439
Charges de gestion des placements	-1.218	-1.270	-1.451	-0.932
Revenu net des placements	2.500	2.672	3.078	2.507
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.667	-0.887	-1.014	-0.596
Résultat d'exploitation	1.834	1.785	2.064	1.911
Régularisation du résultat d'exploitation	0.158	0.017	-0.395	0.089
Somme distribuables de l'exercice	1.992	1.801	1.668	2.000
Variation des (+) ou (-) values potentielles	5.935	6.935	0.421	8.519
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	0.236	5.322	6.475	2.371
Frais de négociation	-0.019	-0.039	-0.100	-0.088
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	6.152	12.218	6.796	10.802
Résultat net de l'exercice	7.985	14.002	8.860	12.713
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuable de l'exercice	6.152	12.218	6.796	10.802
Régularisation du résultat non distribuable	2.319	0.281	1.600	2.677
Sommes non distribuables de l'exercice	8.471	12.499	8.395	13.480
Distribution de dividendes	3.613	1.669	1.684	2.000
Valeur liquidative	114.379	106.883	94.756	83.149
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	1.16%	1.24%	1.24%	1.22%
Autres charges/actif net moyen	0.63%	0.87%	0.87%	0.78%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	1.89%	1.76%	1.43%	2.62%
Actif net moyen	3,817,342.589	2,863,041.703	3,502,600.923	3,105,478.276
Nombre d'actions au 31/12	36,314	27,992	30,034	36,879

**SITUATION ANNUELLE DE UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
ARRETEE AU 31/12/2010**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV arrêtée au 31 décembre 2010 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Vérifications spécifiques

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2010.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Jelil BOURAOUI

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Bilan Annuel
Arrêté le 31/12/2010

ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1,673,622.103</u>	<u>1,629,489.344</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		671,447.597	620,082.389
Emprunts obligataires		893,237.438	870,629.835
Autres valeurs		108,937.068	138,777.120
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>588,395.292</u>	<u>1,257,513.737</u>
Placements monétaires	AC 1	207,234.025	809,555.463
Disponibilités		381,161.267	447,958.274
Créances d'exploitations	AC 2	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitations		0.000	0.000
Autres Actifs	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres Actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>2,262,017.395</u>	<u>2,887,003.081</u>
PASSIF		31/12/2010	31/12/2009
Opérateurs créditeurs	PA 1	5,133.895	6,448.054
Créditeurs divers	PA 2	19,349.988	18,040.389
TOTAL PASSIF		<u>24,483.883</u>	<u>24,488.443</u>
Capital	CP 1	<u>2,204,789.908</u>	<u>2,814,590.155</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>2,158,400.000</u>	<u>2,834,700.000</u>
Capital en début de période		2,834,700.000	2,246,300.000
Emission en nominal		93,700.000	799,300.000
Rachat en nominal		-770,000.000	-210,900.000
Sommes non distribuables		<u>46,389.908</u>	<u>-20,109.845</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-20,109.845	-156,431.290
Sommes non distribuables exercice en cours		66,499.753	136,321.445
Sommes distribuables		<u>32,743.604</u>	<u>47,924.483</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		13.747	9.950
Sommes distribuables de l'exercice en cours		32,729.857	47,914.533
ACTIF NET		<u>2,237,533.512</u>	<u>2,862,514.638</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>2,262,017.395</u>	<u>2,887,003.081</u>

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Etat de résultat Annuel
Arrêté le 31/12/2010

	Note	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
a- Dividendes	PR 1	22,224.169	19,769.630

b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1	41,907.028	38,081.515
c- Revenus des placements monétaires	PR 2	15,936.243	32,616.177
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		80,067.440	90,467.322
- Charges de gestion des placements	CH 1	-21,493.825	-22,879.744
- Revenus Nets des placements		58,573.615	67,587.578
- Autres produits	PR 3	0.000	0.000
- Autres charges	CH 2	-24,474.761	-24,311.919
RESULTAT D'EXPLOITATION		34,098.854	43,275.659
Régularisation du résultat d'exploitation		-1,368.997	4,638.874
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		32,729.857	47,914.533
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1,368.997	-4,638.874
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		35,356.269	167,473.742
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		30,773.278	-257.131
Frais de négociation		-200.175	-146.749
Résultat non distribuable		65,929.372	167,069.862
RESULTAT NET DE LA PERIODE		100,028.226	210,345.521

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Etat de variation de l'actif net Annuel
Arrêté le 31/12/2010

	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>100,028.226</u>	<u>210,345.521</u>
a- Résultat d'exploitation	34,098.854	43,275.659
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	35,356.269	167,473.742
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	30,773.278	-257.131
d- Frais de négociation de titres	-200.175	-146.749
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-35,973.340</u>	<u>-40,598.509</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-689,036.012</u>	<u>562,165.613</u>
a- Souscriptions	96,806.289	767,378.533
Capital	93,700.000	799,300.000
Régularisation des sommes non distribuables	1,528.748	-39,318.832
Régularisation des sommes distribuables	1,577.541	7,397.365
b- Rachat	-785,842.301	-205,212.920
Capital	-770,000.000	-210,900.000
Régularisation des sommes non distribuables	-958.367	8,570.415
Régularisation des sommes distribuables	-14,883.934	-2,883.335
VARIATION DE L'ACTIF NET	-624,981.126	731,912.625
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	2,862,514.638	2,130,602.013

b- en fin de période	2,237,533.512	2,862,514.638
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de période	28,347	22,463
b- en fin de période	21,584	28,347
VALEUR LIQUIDATIVE	103.666	100.981
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4.33%	8.38%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

Arrêtés au 31/12/2010

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments des portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; si non à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

Note sur les événements postérieurs à la date de clôture

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et autres placements, les opérations de souscriptions et rachats portant sur les OPCVM mixtes ont été suspendues du 17-01-2011 au 04-02-2011.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Arrêté le 31/12/2010

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% l'Actif Net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-	377,494.738	671,447.597	30.01%
ADWYA	11,000	25,500.008	69,223.000	3.09%
ATB	4,640	16,775.257	36,990.080	1.65%
ATB NS10	870	6,420.600	6,438.000	0.29%
ATL	10,058	21,983.477	59,664.056	2.67%
BH	1,198	24,794.000	35,248.754	1.58%
BIAT	700	27,634.133	51,070.600	2.28%
BT	5,250	34,870.000	61,052.250	2.73%
BTE (ADP)	1,000	29,004.700	29,198.000	1.30%
CARTHAGECEMENT	1,447	2,648.010	4,808.381	0.21%
ENNAKL	825	8,827.500	9,583.200	0.43%
MAG GEN	418	17,551.600	58,802.150	2.63%
MODERN LEASING	1,549	13,166.500	18,546.177	0.83%
MONOPRIX	750	10,740.000	32,293.500	1.44%
POULINA GP HOLD	2,585	15,380.750	23,973.290	1.07%
SALIM	580	8,700.000	13,958.860	0.62%
SFBT	4,075	53,967.217	50,354.775	2.25%
STB	800	10,400.000	15,140.000	0.68%
TLS	1,600	23,592.259	55,467.200	2.48%
TPR	3,119	12,026.846	17,903.060	0.80%
TUNIS RE	654	4,578.000	9,741.984	0.44%
UIB	470	6,701.201	9,725.240	0.43%
Droits				
DAATB10	4,640	2,134	2,180.800	0.10%
DACC10	1,404	98.280	84.240	0.00%
Titres OPCVM		109,264.414	108,937.068	4.87%
ALYSSA SICAV	1,068	109,264.414	108,937.068	4.87%

11

Obligations Privées		625,358.159	638,921.616	28.55%
ATBSUB09 LIGA1	1,000	100,000.000	102,414.398	4.58%
ATL2009/3	1,000	80,000.000	80,017.973	3.58%
BHSUB07	200	16,141.304	16,190.174	0.72%
BNASUB09	2,000	186,660.000	192,602.846	8.61%
BTK09 CAT(A)	1,000	100,000.000	103,301.102	4.62%
SIHM 2008	1,000	100,000.000	101,557.041	4.54%
TL2006-1	2,100	42,556.855	42,838.082	1.91%
Obligations BTA		251,575.000	254,315.822	11.37%
Ligne				
BTA102013	250	251,575.000	254,315.822	11.37%
TOTAL		1,363,692.311	1,673,622.103	74.80%

AC 1 : Note sur les placement monétaires UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV Arrêté le 31/12/2010

Désignation	Nbre de	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% l'Actif Net
-------------	---------	--------------------	----------------------	---------------

		titres			
BTCT					
Ligne	Date d'Acqui.				
18/01/2011	19/01/2010	25	23,993.218	24,759.526	1.11%
01/03/2011	16/02/2010	20	19,161.034	19,723.602	0.88%
01/03/2011	02/03/2010	160	153,526.798	157,836.524	7.05%
05/04/2011	23/03/2010	5	4,788.813	4,914.371	0.22%
Total placements monétaires			201,469.863	207,234.023	9.26%

PR 1 : Note sur les revenus du portefeuille titres**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV****Arrêté le 31/12/2010**

Désignation	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>19,738.425</u>	<u>15,623.000</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>2,485.744</u>	<u>4,146.630</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>41,907.028</u>	<u>38,081.515</u>
Revenus des obligations Etat	12,199.951	15,929.779
Revenus des obligations privées	29,707.077	22,151.736
TOTAL	64,131.197	57,851.145

PR 2 : Note sur les revenus des placements**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV****Arrêté le 31/12/2010**

Désignation	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
Intérêts des bons de trésor	12,046.577	25,333.273
Intérêts des certificats de dépôt	0.000	440.625
Intérêts sur les avoirs bancaires	3,889.666	6,842.279
Total placements monétaires	15,936.243	32,616.177

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV****Arrêté le 31/12/2010**

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,814,590.155</u>	<u>2,814,590.155</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>93,700.000</u>	<u>93,700.000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-770,000.000</u>	<u>-770,000.000</u>

- Autres mouvements	- 66,499.753	- 99,243.357
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	65,929.372	65,929.372
- Régularisation sommes non distribuables	570.381	570.381
- Sommes distribuables de la période		32,743.604
Montant fin de période au 31/12/2010	2,204,789.908	2,237,533.512

CP 2 : Note sur le capital

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 31/12/2010

Capital au 31/12/2009	
* Montant	2,834,700.000
* Nombre de titres en circulation	28,347
* Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions Réalisées	
* Volume	93,700.000
* Nombre de titres émis	937
Rachats Effectués	
* Volume	770,000.000
* Nombre de titres rachetés	7,700
Capital au 31/12/2010	
* Volume	2,158,400.000
* Nombre de titres en circulation	21,584
* Nombre d'actionnaires	19

Notes sur le passif et autres actifs

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 31/12/2010

-	Libelle	31/12/2010
- AC 2	Créances d'exploitations	0.000
-	Obligations amorties BATAM	81,875.288
-	DE sur obligations amorties BATAM	-81,875.288
- AC 3	Autres Actifs	0.000
-	RàS sur BTA	0.000
- PA 1	Opérateurs créditeurs	5,133.895
-	Frais du Gestionnaire	770.086
-	Frais du Dépositaire	570.434
-	Frais de Distributeur	3,793.375
- PA 2	Créditeurs divers	19,349.988
-	Etat retenue à la source	0.000
-	Redevance CMF	191.188

-	Charges à payer ex. ant.	1,484.208
-	Charges et produits en attente de régul.	0.000
-	Budget des charges à payer ex. en cours	17,674.592
-		
PA 2-1	<u>Budget des charges à payer ex. en cours</u>	<u>17,674.592</u>
-	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0.000
-	Charges payées sur exercice en cours	17,674.592
-		
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2010</u>	<u>21,618.013</u>
-	Jetons de présence 2010	12,750.000
-	Honoraires du commissaires aux comptes	6,721.200
-	Frais Assemblée	2,095.167
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	283.526
-	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	-884.280

Notes sur les charges et produits de gestion

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 31/12/2010

-	Libelle	31/12/2010
-		
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>21,493.825</u>
-	Rémunération du Gestionnaire	3,224.088
-	Rémunération du Dépositaire	2,388.222
-	Rémunération du Distributeur	15,881.515
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>24,474.761</u>
-	Redevance CMF	2,388.222
-	Services bancaires et assimilés	465.824
-	Charges diverses	0.002
-	Impôts, taxes et versements assimilés	2.700
-	Abonnement des charges budgétisées	21,618.013
PR 3	<u>Autres Produits</u>	<u>0.000</u>
-	Autres produits	0.000

Note sur les sommes distribuables

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 31/12/2010

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2009 et antérieurs	924,239.826	-45,634.939	878,604.887
Exercice 2010	34,098.854	-1,368.997	32,729.857
Total	958,338.680	-47,003.936	911,334.744

Données par actions et ratios pertinents

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

Arrêté le 31/12/2010

Données par action	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des placements	3.710	3.191	3.936	5.561	3.986
Charges de gestion des placements	-0.996	-0.807	-0.880	-1.056	-0.867
Revenu net des placements	2.714	2.384	3.056	4.505	3.119
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-1.134	-0.858	-1.202	-1.328	-1.915
Résultat d'exploitation	1.580	1.527	1.854	3.177	1.204
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.063	0.164	-0.042	-0.922	0.052
Somme distribuables de l'exercice	1.516	1.690	1.813	2.255	1.256
Variation des (+) ou (-) values potentielles	1.638	5.908	3.212	-0.367	0.747
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	1.426	-0.009	-1.231	1.786	-3.687
Frais de négociation	-0.009	-0.005	-0.052	-0.061	-0.262
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	3.055	5.894	1.929	1.358	-3.202
Résultat net de l'exercice	4.634	7.420	3.783	4.535	-1.998
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	3.055	5.894	1.929	1.358	-3.202
Régularisation du résultat non distribuable	0.026	-1.085	0.178	-3.913	4.823
Sommes non distribuables de l'exercice	3.081	4.809	2.107	-2.555	1.621
Distribution de dividendes	1.690	1.813	2.563	2.255	1.256
Valeur liquidative	103.666	100.981	94.849	92.293	89.489
Ratios de gestion des placements					
Charges/actif net moyen	0.90%	0.90%	0.90%	0.90%	0.91%
Autres charges/actif net moyen	1.03%	0.96%	1.23%	1.13%	2.00%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	1.38%	1.88%	1.86%	1.92%	1.31%
Actif net moyen	2,378,115.185	2,542,431.650	2,194,713.226	1,994,407.169	2,030,440.607
Nombre d'actions au 31/12	21,584	28,347	22,463	23,034	17,331

**SITUATION ANNUELLE DE UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
ARRETEE AU 31/12/2010**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010**

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 5 Mars 2009, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 3.454.986 D, un capital social de 3.118.900 D et une valeur liquidative égale à 110^D,775 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques.

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005 et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement admis, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Postérieurement au 31 Décembre 2010, l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a enregistré une baisse sensible au niveau de son activité suite à la suspension de la cotation des titres, décidée par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Cette situation n'a pas été sans incidence sur les principaux indicateurs de la SICAV.

Ainsi à la date de rédaction du présent rapport, la valeur liquidative de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV s'établit à 98^D,824.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Messieurs les Actionnaires,

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Président, le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite en 2010 des opérations précédemment conclues entre la société UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV et des parties liées.

Dans ce cadre, les conventions de gestionnaire conclues avec l'UBCI FINANCE, de dépositaire conclues avec l'UBCI et de distributeur conclues avec l'UBCI et l'UBCI FINANCE ont continué à produire leurs effets en 2010 et ce, aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

Dhia BOUZAYEN
Partner

**UBCI UNIVERS Actions SICAV
BILAN
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2010	31/12/2009
PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>2,507,000.296</u>	<u>1,676,597.467</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2,507,000.296	1,676,597.467
Autres valeurs		0.000	0.000
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		<u>982,365.313</u>	<u>462,869.430</u>
Placements monétaires	AC1	349,916.121	418,183.831
Disponibilités		632,449.192	44,685.599
Créances d'exploitation	AC2	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000
Autres actifs		<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		3,489,365.609	2,139,466.897
<u>PASSIF</u>		31/12/2010	31/12/2009
Opérateurs créditeurs	PA 1	11,664.613	7,386.794
Créditeurs divers	PA 2	22,714.981	19,370.459
TOTAL PASSIF		34,379.594	26,757.253
Capital	CP1	<u>3,451,385.958</u>	<u>2,111,979.008</u>
Capital en nominal	CP2	<u>3,118,900.000</u>	<u>2,120,600.000</u>
Capital en début de période		2,120,600.000	2,088,600.000
Emission en nominal		2,222,200.000	5,082,600.000

Rachat en nominal	-1,223,900.000	-5,050,600.000
Sommes non distribuables	<u>332,485.958</u>	<u>-8,620.992</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs	-8,620.992	-543,089.178
Sommes non distribuables exercice en cours	341,106.950	534,468.186
Sommes distribuables	<u>3,600.057</u>	<u>730.636</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs	14.167	1.083
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3,585.890	729.553
ACTIF NET	3,454,986.015	2,112,709.644
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	3,489,365.609	2,139,466.897

UBCI UNIVERS Actions SICAV
Etat de résultat
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

	Note	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
a- Dividendes	PR1	46,153.395	38,317.480
b- Revenus des placements monétaires	PR2	20,637.987	12,210.902
Total des revenus de placements		66,791.382	50,528.382
- Charges de gestion des placements	CH1	-39,433.803	-25,923.819
- Revenus Nets des placements		27,357.579	24,604.563
- Autres produits	PR3	0.000	0.000
- Autres charges	CH2	-26,075.615	-24,070.814
RESULTAT D'EXPLOITATION		1,281.964	533.749
Régularisation du résultat d'exploitation		2,303.926	195.804
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		3,585.890	729.553
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-2,303.926	-195.804
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		198,965.770	468,112.813
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		44,379.268	93,958.967
Frais de négociation		-2,003.430	-582.311
Résultat non distribuable		241,341.608	561,489.469
RESULTAT NET DE LA PERIODE		242,623.572	562,023.218

UBCI UNIVERS Actions SICAV
Etat de variation de l'actif net
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	<u>242,623.572</u>	<u>562,023.218</u>
a- Résultat d'exploitation	1,281.964	533.749
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	198,965.770	468,112.813
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	44,379.268	93,958.967

d- Frais de négociation de titres	-2,003.430	-582.311
AN 2- <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	-804.610	-5,802.363
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	1,100,457.409	5,149.710
a- Souscriptions	2,434,841.516	4,283,678.049
Capital	2,222,200.000	5,082,600.000
Régularisation des sommes non distribuables	207,675.362	-815,900.534
Régularisation des sommes distribuables	4,966.154	16,978.583
b- Rachats	-1,334,384.107	-4,278,528.339
Capital	-1,223,900.000	-5,050,600.000
Régularisation des sommes non distribuables	-107,910.020	788,879.251
Régularisation des sommes distribuables	-2,574.087	-16,807.590
VARIATION DE L'ACTIF NET	1,342,276.371	561,370.565
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	2,112,709.644	1,551,339.079
b- en fin de période	3,454,986.015	2,112,709.644
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		
a- en début de période	21,206	20,886
b- en fin de période	31,189	21,206
VALEUR LIQUIDATIVE	110.775	99.627
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</u>	11.22%	34.51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS DE LA SOCIETE UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV

Arrêtés au 31/12/2010

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

A signaler que les états financiers de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

**AC1 : Note sur le portefeuille titres
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2010	% l'Actif Net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-	1,354,138.800	2,507,000.296	72.56%
ADWYA	6,056	14,038.912	38,110.408	1.10%
ARTES	13,760	175,710.800	168,257.280	4.87%
ATB	10,339	15,219.804	82,422.508	2.39%
ATB NS10	1,938	14,302.440	14,341.200	0.42%
ATL	23,990	60,406.758	142,308.680	4.12%
ATTIJARI BANK	5,438	45,893.709	117,188.900	3.39%
BH	3,000	38,367.137	88,269.000	2.55%
BIAT	2,337	108,898.223	170,502.846	4.93%
BT	19,560	110,281.612	227,463.240	6.58%
BTE (ADP)	4,100	90,946.868	119,711.800	3.46%
C I L	1,600	13,399.166	46,590.400	1.35%
CARTHAGECEMENT	19,040	34,843.200	63,269.920	1.83%
ENNAKL	11,301	129,168.700	131,272.416	3.80%
ICF	360	23,569.400	18,154.800	0.53%
MAG GEN	1,520	49,164.730	213,826.000	6.19%
MODERN LEASING	4,650	39,525.000	55,674.450	1.61%
MONOPRIX	4,750	79,658.104	204,525.500	5.92%
POULINA GP HOLD	1,786	10,626.700	16,563.364	0.48%
SALIM	1,044	15,660.000	25,125.948	0.73%
SFBT	8,165	55,019.742	100,894.905	2.92%
SIMPAR	784	8,443.690	36,789.200	1.06%
SIMPARNG10	112	5,723.200	4,888.800	0.14%
STB	651	6,771.160	12,320.175	0.36%
TLS	4,728	49,864.256	163,905.576	4.74%
TPR	4,393	16,269.622	25,215.820	0.73%
TUNIS RE	427	2,989.000	6,360.592	0.18%
UIB	6,000	112,330.499	124,152.000	3.59%
WIFAK	3,284	20,959.568	82,894.728	2.40%
Droits				
DAATB10	10,336	4,754.560	4,857.920	0.14%
DACC10	19,032	1,332.240	1,141.920	0.03%
TOTAL		1,354,138.800	2,507,000.296	72.56%

**AC1 : Note sur les placements monétaires
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

Désignation	Date d'Acqui.	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2010	% l'Actif Net
-------------	---------------	----------------	--------------------	--------------------------------	---------------

BTCT					
01/03/2011	16/02/2010	100	95,805.171	98,618.013	2.85%
01/03/2011	02/03/2010	100	95,926.329	98,638.364	2.85%
01/03/2011	06/04/2010	55	52,990.270	54,300.814	1.57%
05/04/2011	23/03/2010	90	86,189.972	88,455.120	2.56%
18/01/2011	19/01/2010	10	9,597.287	9,903.810	0.29%
TOTAL			340,509.029	349,916.121	10.13%

PR1 : Note sur les revenus du portefeuille-titres**UBCI UNIVERS Actions SICAV**

Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

Désignation	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>46,153.395</u>	<u>38,317.480</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
TOTAL	46,153.395	38,317.480

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires**UBCI UNIVERS Actions SICAV**

Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

Désignation	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010	Période du 01/01/2009 au 31/12/2009
- Intérêts des bons de trésor	20,637.987	12,210.902
Total placements monétaires	20,637.987	12,210.902

Notes sur les charges et produits de gestion**UBCI UNIVERS Actions SICAV**

Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

Libelle	31/12/2010
<u>CH 1-Charges de gestion des placements</u>	<u>39,433.803</u>
Rémunération du Gestionnaire	11,266.809
Rémunération du Dépositaire	2,816.707
Rémunération du Distributeur	25,350.287
<u>CH 2-Autres charges</u>	<u>26,075.615</u>
Redevance CMF	2,816.707
Services bancaires et assimilés	1,089.215
Impôts, taxes et versements assimilés	2.700
Abonnement des charges budgétisées	22,166.989
Charges Diverses	0.004
<u>PR 3-Autres Produits</u>	<u>0.000</u>
Autres produits	0.000

CP1 : Mouvement sur le capital et l'actif net**UBCI UNIVERS Actions SICAV****Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,111,979.008</u>	<u>2,111,979.008</u>
- <u>Souscriptions de la période</u>	- <u>2,222,200.000</u>	- <u>2,222,200.000</u>
- <u>Rachats de la période</u>	- <u>-1,223,900.000</u>	- <u>-1,223,900.000</u>
- <u>Autres mouvements</u>	- <u>341,106.950</u>	- <u>344,707.007</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	241,341.608	241,341.608
- Régularisation sommes non distribuables	99,765.342	99,765.342
- Sommes distribuables de la période		3,600.057
<u>Montant fin de période au 31/12/2010</u>	<u>3,451,385.958</u>	<u>3,454,986.015</u>

CP1 : Mouvement sur le capital et l'actif net**UBCI UNIVERS Actions SICAV****Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2009</u>	<u>2,111,979.008</u>	<u>2,111,979.008</u>
- <u>Souscriptions de la période</u>	- <u>2,222,200.000</u>	- <u>2,222,200.000</u>
- <u>Rachats de la période</u>	- <u>-1,223,900.000</u>	- <u>-1,223,900.000</u>
- <u>Autres mouvements</u>	- <u>341,106.950</u>	- <u>344,707.007</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	241,341.608	241,341.608
- Régularisation sommes non distribuables	99,765.342	99,765.342
- Sommes distribuables de la période		3,600.057
<u>Montant fin de période au 31/12/2010</u>	<u>3,451,385.958</u>	<u>3,454,986.015</u>

CP2 : Note sur le capital**UBCI UNIVERS Actions SICAV****Arrêté au 31/12/2010 (en DT)**

<u>Capital au 31/12/2009</u>	
* Montant	2,120,600.000
* Nombre de titres en circulation	21,206
* Nombre d'actionnaires	46
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	2,222,200.000
* Nombre de titres émis	22,222
<u>Rachats Effectués</u>	

* Volume	1,223,900.000
* Nombre de titres rachetés	12,239
<u>Capital au 31/12/2010</u>	
* Volume	3,118,900.000
* Nombre de titres en circulation	31,189
* Nombre d'actionnaires	88

Notes sur le passif et autres actifs
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

-	Libelle	31/12/2010
- AC 2	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0.000</u>
-	Dividendes à recevoir	0.000
- PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>11,664.613</u>
-	Frais du Gestionnaire	3,332.747
-	Frais du Dépositaire	833.191
-	Frais du Distributeur	7,498.675
- PA 2	<u>Créditeurs divers</u>	<u>22,714.981</u>
-	Etat retenue à la source	0.000
-	Redevance CMF	290.960
-	Charges à payer ex. ant.	895.788
-	Charges et produit en attente de régul.	0.000
-	Budget des charges à payer ex. en cours	21,528.233
- PA 2-1	<u>Budget des charges à payer ex. en cours</u>	<u>21,528.233</u>
-	Abonnement linéaire des Charges à payer ex. en cours	0.000
-	Charges payées sur exercice en cours	21,528.233
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2009</u>	<u>22,166.989</u>
-	Jetons de présence 2009	12,750.000
-	Honoraires du commissaires aux comptes	6,720.600
-	Frais Assemblée	2,133.707
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	300.007
-	Réajustement sur charges budgétisées antérieures	-389.725

Note sur les sommes distribuables
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2008 et antérieurs	354,293.194	-146,917.482	207,375.712
Exercice 2009	1,281.964	2,303.926	3,585.890
Total	355,575.158	-144,613.556	210,961.602

Données par actions et ratios pertinents
UBCI UNIVERS Actions SICAV
Arrêté au 31/12/2010 (en DT)

Données par action	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Revenus des placements	2.142	2.383	3.232	2.516	2.457
Charges de gestion des placements	-1.264	-1.222	-1.459	-0.758	-0.595
Revenu net des placements	0.877	1.160	1.773	1.757	1.862
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.836	-1.135	-1.356	-0.668	-0.983
Résultat d'exploitation	0.041	0.025	0.417	1.089	0.879
Régularisation du résultat d'exploitation	0.074	0.009	-0.138	0.005	0.064
Somme distribuables de l'exercice	0.115	0.034	0.279	1.095	0.943
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	6.379	22.075	4.114	8.528	3.787
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	1.423	4.431	6.848	1.214	0.042
Frais de négociation	-0.064	-0.027	-0.075	-0.108	-0.125
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	7.738	26.478	10.888	9.634	3.704
Résultat net de l'exercice	7.779	26.503	11.305	10.723	4.584
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuable de l'exercice	7.738	26.478	10.888	9.634	3.704
Régularisation du résultat non distribuable	3.199	-1.274	8.303	-4.379	-11.169
Sommes non distribuables de l'exercice	10.937	25.204	19.191	5.255	-7.464
Distribution de dividende	0.034	0.279	0.585	1.095	0.943
Valeur liquidative	110.775	99.627	74.276	62.484	52.098
Ratios de gestion des placements					
Charges/actif net moyen	1.39%	1.40%	1.40%	1.40%	1.40%
Autres charges/actif net moyen	0.92%	1.30%	1.30%	1.23%	2.31%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	0.13%	0.04%	0.27%	2.02%	2.21%
Actif net moyen	2,842,944.649	1,845,567.634	2,173,198.463	2,039,001.184	1,665,723.197
Nombre d'actions au 31/12	31,189	21,206	20,886	28,937	30,767

SITUATION ANNUELLE DE FINACorp Obligataire SICAV
ARRETEE AU 31/12/2010
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 30 Novembre 2007, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société FINACorp Obligataire SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2010 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 7.205.364 D, un capital social de 6.923.200 D et une valeur liquidative égale à 104^D, 075 par action ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

.../...

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis et indépendamment de ce qui est indiqué ci-dessus, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société FINACorp Obligataire SICAV arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations post-opinion:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- Les actifs de la société employés en valeurs mobilières représentent 79 % de l'actif arrêté à la date du 31/12/2010. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

- Les liquidités représentent au 31/12/2010, 21,38 % de l'actif de la société FINACorp Obligataire SICAV. Cette proportion est au dessus du seuil maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Vérifications spécifiques.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société FINACorp Obligataire SICAV à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

*FINACorp Obligataire SICAV***BILAN**

LIBELLE	NOTE	Au 31/12/2010	Au 31/12/2009
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 692 183	4 181 017
a- Actions et valeurs assimilées		205 840	247 838
b- Obligations et valeurs assimilées		4 108 839	2 501 996
c- Emprunts d'état		1 377 504	1 431 183
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 540 472	1 062 808
a- Placements monétaires		1 189 533	0
b- Disponibilités		350 939	1 062 808
Créances d'exploitations	AC3	0	0
Autres actifs	AC4	0	3 829
TOTAL ACTIFS		7 232 654	5 247 655
-			
<u>PASSIFS</u>		<u>27 290</u>	<u>18 826</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	17 489	13 454
Autres créditeurs divers	PA2	9 801	5 372
<u>ACTIF NET</u>		<u>7 205 364</u>	<u>5 228 828</u>
Capital	CP1	6 954 572	5 023 535
Sommes distribuables		250 792	205 293
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	24
b- Sommes distribuables de l'exercice		215 528	128 049
c- Régul.Résultat distribuables de la période		35 258	77 220
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		7 232 654	5 247 655

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.01.10 au 31.12.10	Période du 01.01.09 au 31.12.09
Revenus du portefeuille-titres	PR1	240 099	141 125
a- Dividendes		30 340	8 400
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		153 505	100 943
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		56 254	31 782
Revenus des placements monétaires	PR2	27 006	19 356
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>267 105</u>	<u>160 481</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-40 335	-23 874
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		226 770	136 607
Autres produits	PR 3	40	0
Autres charges	CH 2	-11 283	-8 558
RESULTAT D'EXPLOITATION		215 528	128 049
Régularisation du résultat d'exploitation		35 258	77 220
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		250 786	205 269
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-35 258	-77 220
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 651	-2 402
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-3 807	21 372
Frais de négociation		-14	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		213 358	147 019

*FINACorp Obligataire SICAV***VARIATION DE L'ACTIF NET**

LIBELLE		Période du 01.01.10 au 31.12.10	Période du 01.01.09 au 31.12.09
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>213 358</u>	<u>147 019</u>
a- Résultat d'exploitation		215 528	128 049
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 651	-2 402
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-3 807	21 372
d- Frais de négociation de titres		-14	0
<u>Distributions de dividendes</u>		<u>-237 274</u>	<u>-75 680</u>
<u>Transactions sur le capital</u>		<u>2 000 452</u>	<u>2 427 668</u>
a- Souscriptions		20 140 523	10 942 955
- Capital		19 452 800	10 539 800
- Régularisation des sommes non distribuables		66 670	50 454
- Régularisation des sommes distribuables		621 052	352 701
b- Rachats		18 140 071	8 515 287
- Capital		17 526 900	8 172 900
- Régularisation des sommes non distribuables		59 363	41 721
- Régularisation des sommes distribuables		553 807	300 666
VARIATION DE L'ACTIF NET		1 976 536	2 499 008
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		1 976 536	2 499 008
a- Début de période		5 228 828	2 729 820
b- Fin de période		7 205 364	5 228 828
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>		19 259	23 669
a- Début de période		49 973	26 304
b- Fin de période		69 232	49 973
VALEUR LIQUIDATIVE		104,075	104,633
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		3,39%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS*Arrêtées au 31/12/2010**(Unité en Dinars Tunisiens)***NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2010, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers annuels de FINA O SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 5 692 183 DT contre 4 181 017 DT une année auparavant et se détaille ainsi :

Libellé	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% actif net
BTA		1 333 582	1 377 504	19.12%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	217,936.438	3.02%
BTA 5.25% MARS2016	560	582 232	601,305.754	8.35%
BTA 5.25% MARS2016	520	540 550	558,261.742	7.75%
Obligations		4 010 830	4 108 839	57.02%
CIL 2007/2	1,500	90 000	94 013	1.30%
UNIFACTOR 2008	2,000	120 000	125 009	1.73%
UNIFACTOR 2008	1,500	90 000	93 757	1.30%
TLS 2008/1	3,000	180 000	184 744	2.56%
HL 2008/1	3,000	180 000	186 370	2.59%
AB 2008	3,000	270 000	279 321	3.88%
ATL 2008/1	3,000	180 000	185 539	2.58%
UIB 2009/1	2,500	237 500	242 616	3.37%
HL 2009/1	1,600	128 000	130 371	1.81%
ATL 2009/2	1,000	100 000	101 128	1.40%
TLS 2009 SUB	1,600	128 000	129 553	1.80%
AB 2009 SUB	1,150	107 330	108 522	1.51%
CIL 2009/3	2,000	200 000	207 756	2.88%
ATL 2009/3	500	40 000	40 009	0.56%
ALEAS 2009 SUB	3,000	300 000	312 332	4.33%
STB 2010/1	3,000	300 000	309 897	4.30%
HL 2010/1	1,600	160 000	163 627	2.27%
CIL 2010/1	2,000	200 000	203 567	2.83%
ATL 2010/1	2,500	250 000	254 171	3.53%
BTE 2010	3,500	350 000	354 757	4.92%
CIL 2010/2	1,000	100 000	100 695	1.40%
TLS 2010/2	2,000	200 000	201 060	2.79%
ATL 2010/2	1,000	100 000	100 024	1.39%
OPCVM		204 189	205 840	2.86%
GO SICAV	2,000	204 189	205 840	2.86%
TOTAL			5 692 183	79,00%

AC2 : Note sur les Placements monétaires et les disponibilités

Les placements monétaires ont atteint au terme de l'année 2010 un niveau de 1 189 533 DT, et sont détaillés comme suit :

Désignation	Date d'Acquisition	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2010	% l'Actif Net
<u>Placements monétaires</u>				
PLC BTK 10.12.10 5,45%	10/12/2010	494 695	495 979	6,86%
PLC BTK 17.12.10 5,50%	17/12/2010	296 788	297 317	4,11%
PLC BTK 21.12.10 5,50%	21/12/2010	395 718	396 235	5,48%
TOTAL		1 187 203	1 189 533	16,45%

Les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Avoir en banque	287 223	1 055 772
Sommes à encaisser	56 648	7 053
Sommes à régler	-18	-18
Intérêt sur DAV	7 086	0
Total	350 939	1 062 808

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 240 099 DT au terme de l'année 2010 contre 141.125 DT une année auparavant. Ces revenus se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-01-10 Au 31-12-10	Période du 01-01-09 Au 31-12-09
Dividendes des OPCVM	30 340	8 400
Revenu des Obligations et valeurs assimilées		
- Intérêt	153 505	100 942
Revenu des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		
- Intérêt	56 254	31 782
Total	240 099	141 125

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires ont atteint un total de 27 006 DT sur l'année 2010 contre 19 356 DT au 31-12-2009. Ces revenus de détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01-01-10 Au 31-12-10	Période du 01-01-09 Au 31-12-09
Intérêt sur placement monétaire (BTK)	2 330	0
Intérêt sur compte de dépôt	24 676	19 356
Total	27 006	19 356

Note sur les autres actifs et passifs :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
<i>AC4 : Autres Actifs</i>		
<i>R à S sur BTA</i>	0	3 829
<i>PA1 : Opérateurs Créditeurs</i>		
<i>Frais de gestionnaires</i>	10 409	6 442
<i>Frais de dépositaire</i>	7 080	7 012
Total	17 489	13 454
<i>PA2 : Autres créditeurs Divers</i>		
<i>Autres Opérateurs créditeurs</i>	5 903	4 986
<i>Autres Créditeurs (CMF)</i>	608	386
<i>R à S sur commissions non encore versées</i>	3 290	0
Total	9 801	5 372

Note sur les charges et autres produits de gestion :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
<i>CH1 : Charges de gestion des placements</i>		
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	36 795	20 334
<i>Rémunération du dépositaire</i>	3 540	3 540
Total	40 335	23 874
<i>CH2 : Autres Charges</i>		
<i>Rémunération du CAC</i>	5 000	5 000
<i>Redevance CMF</i>	6 236	3 446
<i>Charges diverses</i>	47	111
Total	11 283	8 557
<i>PR3 : Autres Produits</i>		
<i>Autres Produits</i>	40	0

CPI : Note sur le capital

<u>Capital au 31-12-2009</u>	
* Montant	4 997 300
* Nombre de Titres	49,973
* Nombre d'actionnaires	69
<u>Souscription réalisées</u>	
* Montant	19 452 800
* Nombre de titres émis	194 528
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant	17 526 900
* Nombre de titres rachetés	175 269
<u>Capital au 31-12-2010</u>	
* Montant	6 923 200
* Nombre de Titres	69 232
* Nombre d'actionnaires	162

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31-12-2009	5 023 535	5 023 535
<i>Souscription de la période</i>	19 452 800	19 452 800
<i>Rachat de la Période</i>	-17 526 900	-17 526 900
Autres Mouvements	5 137	255 929
<i>Variation de plus ou moins value et frais de négoc.</i>	-2 170	-2 170
<i>Régularisation Sommes ND de la période</i>	7 307	7 307
<i>Sommes distribuables</i>		250 792
Capital Fin de période au 31-12-2010	6 954 572	7 205 364

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2009 et Antérieurs	232 278.928	73 878.907	306 157.835
Exercice 2010	215 527.767	35 258.428	250 786.195
Total	447 806.695	109 137.335	556 944.030

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	3,859	3,211	4,981
Charges de gestion des placements	-0,583	-0,478	-0,726
Revenus nets des placements	3,276	2,734	4,255
Autres produits	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,163	-0,171	-0,293
Résultat d'exploitation	3,113	2,562	3,962
Régularisation du résultat d'exploitation	0,509	1,545	-0,127
Sommes distribuables de l'exercice	3,622	4,108	3,835
Variation des (+) ou (-) values potentielles	0,024	-0,048	0,000
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-0,055	0,428	-0,085
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-0,031	0,380	-0,085
Résultat net de l'exercice	3,082	2,942	3,877
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,031	0,380	-0,085
Régularisation du résultat non distribuable	0,106	0,175	-0,731
Sommes non distribuables de l'exercice	0,074	0,554	-0,816
Distribution de dividendes	4,108	3,835	0,000
Valeur liquidative	104,075	104,633	103,779
Ratios de gestion des placements			
Charges/actif net moyen	0,65%	0,69%	0,68%
Autres charges/actif net moyen	0,18%	0,25%	0,27%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	4,02%	5,96%	3,59%
Actif net moyen	6 239 306	3 445 965	2 807 961

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINA.Obligataire.SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celui-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net. Les honoraires de « FINACorp » au 31/12/2010 s'élèvent à 36 795 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINA.Obligataire.SICAV, elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société FINA.Obligataire.SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la rémunération du dépositaire au 31-12-2010 s'élève à 3 540 DT. Tout montant facturé en plus est à la charge de la société Gestionnaire « FINACorp ».

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp rétrocédera en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis. A ce jour, aucune commission ne lui a été versée.

5- 4 Prise en charge de FINACorp des charges hors exploitation

La société Gestionnaire « FINACorp », prend en charge les charges diverses suivantes en lieu et place de la FINA.Obligataire.SICAV, tels que :

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Paiement des jetons de présence s'il y a lieu

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF À L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas reçu d'avis qu'une convention conclue par le Directeur Général ou par des membres du Conseil d'Administration avec la société FINACorp Obligataire SICAV ou avec des tiers ait été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, conformément aux prescriptions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La gestion de la société FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société "FINACorp S.A", Administrateur. Celle-ci est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de l'OPCVM.

En contrepartie de ses prestations, la société " FINACorp S.A ", reçoit, en sa qualité de gestionnaire, une rémunération de 0,5% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de gestion encourue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 36.795 DT.

- L'Arab Tunisian Bank "ATB", Administrateur, assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société ;
- Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;
- Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.

La commission revenant au dépositaire telle que comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 3.540 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de la Société s'élève à 1.000 Dinars Net par administrateur présent et ce, pour l'exercice 2010. Ce montant a été pris en charge par la société Gestionnaire « FINACorp S.A ».

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FCP AMEN PERFORMANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PERFORMANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2010 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(i) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2010.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Jelil BOURAOUI

Bilan
31/12/2010
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2010
ACTIF		
Portefeuille-titres		752 637
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	281 297
Obligations et valeurs assmilées	3.2	471 340
Placements monétaires et disponibilités		679 534
Placements monétaires	3.3	99 077
Disponibilités	3.4	580 457
TOTAL ACTIF		1 432 171
PASSIF		
Opérateurs créditeurs		4 048
Créditeurs divers		798
TOTAL PASSIF		4 845
Capital	3.5	1 378 807
Sommes capitalisables	3.10	48 519
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		48 519
ACTIF NET		1 427 326
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 432 171

ETAT DE RESULTAT
31/12/2010
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/02/2010 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.6	12 155
Revenus des placements monétaires	3.7	1 476
Total des revenus de placements		13 631
Charges de gestion des placements	3.8	9 064
Revenus Nets des placements		4 567
Autres charges	3.9	901
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 666
Régularisation du résultat d'exploitation		44 854
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		48 519
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<44 854>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<5 886>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		27 204
Frais de négociation		17 879
Résultat non distribuable		39 197
RESULTAT NET DE LA PERIODE		42 863

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET
31/12/2010
(Exprimé en dinars)

	Période 01/02/2010 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	7 106
Résultat d'exploitation	3 666
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<5 886>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	27 204
Frais de négociation de titres	<17 879>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 420 221
Souscriptions	
- Capital	2 105 700
- Régularisation des sommes non distribuables	16 404
- Régularisation des sommes capitalisables	72 617

Rachat	
- Capital	<774 000>
- Régularisation des sommes non distribuables	19 439
- Régularisation des sommes capitalisables	<27 764>
- Droit de sortie	7 824
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 427 326
ACTIF NET	
En début de période	
En fin de période	1 427 317
NOMBRE D'ACTIONS	
En début de période	
En fin de période	13 317
VALEUR LIQUIDATIVE	107,180
TAUX DE RENDEMENT	7,87%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2010

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN PERFORMANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 01 février avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST

AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN PERFORMANCE

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2010 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6- Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
Premier marché-Cote permanente				
ADWYA	3 920	26 264	24 669	1,73%
ATTIJARI BANK	1 625	35 086	35 019	2,45%
BIAT	700	54 679	51 071	3,58%
BT	2 400	28 847	27 910	1,96%
PGH	3 000	26 302	27 832	1,95%
SOTETEL	500	9 380	9 150	0,64%
SPIDIT-SICAF	4 288	31 274	30 063	2,11%
Second marché-Cote permanente				
C CEMENT	2 101	7 349	6 982	0,49%
C CEMENT NTDA10	8 996	0	540	0,04%
Titres SICAV				
AMEN TRESOR	647	67 993	68 063	4,77%
TOTAL	28 177	287 173	281 297	19,71%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
AB 2010	200	20 000	20 296	1,42%
ATL 2010-1	1 100	110 000	111 836	7,84%
ATLESING 010	660	66 000	66 817	4,68%
CIL 2010/2	1 400	140 000	140 973	9,88%
MX 2010 TB	300	30 000	30 888	2,16%
TLG 2010/2	1 000	100 000	100 530	7,04%
TOTAL	4 660	466 000	471 340	33,02%

3. 3- Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif net
BT UNIFACTOR 17032011	10	98 895	99 077	6,94%
TOTAL	10	98 895	99 077	6,94%

3. 4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à 580 457 dinars et se détaille comme suit :

	Valeur actuelle	En % de l'actif net
DISPONIBILITES		
Compte courant	580 457	40,67%
TOTAL	580 457	40,67%

3.5- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Février 2010 au 31 décembre 2010

Capital au 01/02/2010

Montant

Nombre de titres

Nombre d'actionnaires

Souscriptions réalisées

Montant

Nombre de titres émis

2 105 700

21 057

Nombre d'actionnaires nouveaux	19
Rachats effectués	
Montant	774 000
Nombre de titres rachetés	7 740
Nombre d'actionnaires sortants	2
Autres effets s/capital	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	27 204
Régularisation des sommes non distribuables	35 843
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-5 886
Frais de négociation de titres	-17 879
Droit de sortie	7 824
Capital au 31/12/2010	
Montant	1 378 807
Nombre de titres	13 317
Nombre d'actionnaires	17

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 1/2/2010 au 31/12/2010
Revenus des titres OPCVM	4 163
Revenus des obligations	6 172
Revenus des actions et valeurs Assimilées	1 820
TOTAL	12 155

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 1/2/2010 au 31/12/2010
Revenus des Billets de Trésorerie	1 287
Intérêts des comptes de dépôt	189
TOTAL	1 476

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération excède les 12 000 HT dinars par an.

Désignation	Période Du 1/2/2010 au 31/12/2010
Honoraires du gestionnaire	8 107
Honoraires du dépositaire	957
TOTAL	9 064

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel.

3.10- Sommes capitalisables :

Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

FCP AMEN PREVOYANCE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN PREVOYANCE comprenant le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du FCP AMEN PREVOYANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN PERFORMANCE, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN PERFORMANCE arrêtée au 31 décembre 2010 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif.

(i) Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2010.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Jelil BOURAOUI

Bilan
31/12/2010
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2010
ACTIF		
Portefeuille-titres		<u>923 090</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	242 180
Obligations et valeurs assimilées	3.2	680 910
Placements monétaires et disponibilités		<u>241 498</u>
Placements monétaires		
Disponibilités	3.3	241 498
TOTAL ACTIF		<u>1 164 588</u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs		3 244
Créditeurs divers		924
TOTAL PASSIF		<u>4 168</u>
Capital	3.4	<u>1 115 913</u>
Sommes distribuables	3.9	<u>44 506</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
Sommes distribuables de l'exercice		44 506
ACTIF NET		<u>1 160 420</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 164 588</u>

ETAT DE RESULTAT**31/12/2010****(Exprimé en dinars)**

	Notes	Période 01/02/2010 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.5	15 455
Revenus des placements monétaires	3.6	850
Total des revenus de placements		16 305
Charges de gestion des placements	3.7	8 716
Revenus Nets des placements		7 590
Autres charges	3.8	853
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 737
Régularisation du résultat d'exploitation		37 770
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		44 506
Régularisation du résultat d'exploitation		<37 770>
Variation des plus (ou moins) values potentielles		<6 772>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des		20 562
Frais de négociation		9 963
Résultat non distribuable		23 754
RESULTAT NET DE LA PERIODE		30 490

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**31/12/2010****(Exprimé en dinars)**

	Période 01/02/2010 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 564
Résultat d'exploitation	6 737
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<6 772>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	20 562
Frais de négociation de titres	<9 963>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 149 856
Souscriptions	
- Capital	1 393 100
- Régularisation des sommes non distribuables	<30 133>
- Régularisation des sommes distribuables	47 259
Rachat	
- Capital	<259 100>
- Régularisation des sommes non distribuables	6 254
- Régularisation des sommes distribuables	<9 489>
- Droit de sortie	1 966
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 160 420
ACTIF NET	
En début de période	
En fin de période	1 160 398
NOMBRE D'ACTIONS	
En début de période	
En fin de période	11 340
VALEUR LIQUIDATIVE	102.327
TAUX DE RENDEMENT	2,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2010****1- PRESENTATION DU FONDS**

FCP AMEN PREVOYANCE est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 01 Février 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.

AMEN INVEST a été désignée distributeur unique des titres du FCP AMEN PREVOYANCE

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2010 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6- Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif
<i>Premier marché cote permanente</i>				
ADWYA	2 606	17 460,200	16 399,558	1,41%
ATT.BANK	1 070	23 859,000	23 058,500	1,99%
BIAT	350	27 330,094	25 535,300	2,20%
BT	2 000	24 494,500	23 258,000	2,00%
ENNAKL	1 500	18 030,000	17 424,000	1,50%
PGH	3 400	31 988,913	31 531,600	2,72%
SFBT	2 198	27 452,640	27 182,086	2,34%
TLG	480	17 967,360	16 640,160	1,43%
TUNIS RE	206	3 110,600	3 068,576	0,26%

Second marché cote permanente				0,00%
C CEMENTDA10	13 000	0,000	780,000	0,07%
Titres Sicav				0,00%
Sicav Amen SA	70	2 275,426	2 284,100	0,20%
Amen Trésor Sicav	523	54 962,070	55 018,554	4,74%
TOTAL	27 403	248 931	242 180	16,13%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons d'Etat.

Le détail des obligations se présente ainsi :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif
AB 2010	800	80 000	81 183	7,00%
ATL2010-1	800	80 000	81 335	7,01%
ATLESING 010	840	84 000	85 040	7,33%
CIL 2010/2/2	1 100	109 999	110 781	9,55%
HL 2010/2/2	600	60 000	60 258	5,19%
MX 2010 TB	400	40 000	41 184	3,55%
TLG 2010/2	1 000	100 000	100 530	8,66%
TOTAL	5 540	553 999	560 312	48,29%

Le détail des emprunts d'Etat se présente comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	En % de l'actif
BTA 140414	107	857 477	120 598	10,39%
TOTAL	107	857 477	120 598	10,39%

3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à 580 457 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Compte courant	241 498	20,81%
TOTAL	241 498	20,81%

3.4- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Février 2010 au 31 décembre 2010 se présentent comme suit :

Capital au 01/02/2010

Montant

Nombre de titres

Nombre d'actionnaires

Souscriptions réalisées

Montant

1 393 100

Nombre de titres émis

13 931

Nombre d'actionnaires nouveaux

13

Rachats effectués

Montant

-259 100

Nombre de titres rachetés

2 591

Nombre d'actionnaires sortants

4

<i>Autres effets s/capital</i>	
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>	20 562
<i>Régularisation des sommes non distribuables</i>	-23 880
<i>Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres</i>	-6 772
<i>Frais de négociation de titres</i>	-9 963
<i>Droit de sortie</i>	1 966
<i>Capital au 31/12/2010</i>	
<i>Montant</i>	1 115 913
<i>Nombre de titres</i>	11 340
<i>Nombre d'actionnaires</i>	9

3.5- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période Du 1/2/2010 au 31/12/2010</i>
<i>Revenus des titres OPCVM</i>	3 783
<i>Revenus des obligations</i>	8 356
<i>Revenus des actions et valeurs Assimilées</i>	3 316
<i>TOTAL</i>	15 455

3.6- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Période Du 1/2/2010 au 31/12/2010</i>
<i>Revenus des Billets de Trésorerie</i>	737
<i>Intérêts des comptes de dépôt</i>	114
<i>TOTAL</i>	850

3.7- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1% l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 HT dinars pour la première année d'activité et 2 000 HT dinars par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération excède les 12 000 HT dinars par an.

<i>Désignation</i>	<i>Période Du 1/2/2010 au 31/12/2010</i>
<i>Honoraires du gestionnaire</i>	7 796
<i>Honoraires du dépositaire</i>	920
<i>TOTAL</i>	8 716

3.8- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel.

3.9- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constaté à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – Tunis Re
Siège social: Avenue Mohamed V – B.P 29 -1073 Tunis.

La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil)

BILAN arrêté au 31/12/2010 (Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2010			31/12/2009
		MT BRUT	AMT & PROV	MT NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	373 230	234 884	138 346	77 270
AC12 Logiciels	(I-1)	373 230	234 884	138 346	77 270
AC2 ACTIFS CORPOREL D'EXPLOITATION	(II)	1 504 754	985 439	519 315	624 652
AC21 Installations techniques & machines (investi en informatique)	(II-1)	1 126 464	700 645	425 818	495 703
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	378 290	284 793	93 496	128 950
AC3 PLACEMENTS	(III)	148 731 019	624 906	148 106 113	116 408 835
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	3 983 230	430 681	3 552 548	1 813 037
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	430 681	349 505	365 760
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		3 203 043		3 203 043	1 447 277
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	91 179 589	194 224	90 985 365	64 054 038
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		22 895 075	193 334	22 701 741	10 937 017
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		54 414 800		54 414 800	52 681 000
AC334 Autres prêts		449 173	890	448 283	405 136
AC335 Dépôts auprès des étab. bancaires et financiers		900 120		900 120	
AC336 Autres		12 520 421		12 520 421	30 885
AC34 Créances pour esp. déposées auprès des entrep cédantes	(III-3)	53 568 200		53 568 200	50 541 760
S/total		150 609 003	1 845 229	148 763 774	117 110 756
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(IV)	84 725 137		84 725 137	58 269 434
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	38 156 286		38 156 286	30 125 353
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	46 568 851		46 568 851	28 144 081
AC6 CREANCES	(V)	54 973 627	1 632 902	53 340 725	22 508 839
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	39 670 454	862 762	38 807 692	17 196 719
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	10 711 634	750 396	9 961 238	1 186 518
AC63 Autres créances	(V-3)	4 591 539	19 744	4 571 795	4 125 602
AC631 Personnel		12 702		12 702	13 873
AC632 Etat, organismes de sécurité soc. & collect. Pub.		3 507 884		3 507 884	3 312 684
AC633 Débiteurs divers		1 070 953	19 744	1 051 209	799 045
S/total		139 698 764	1 632 902	138 065 861	80 778 272
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VI)	43 349 461		43 349 461	44 361 810
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	6 450 868		6 450 868	17 273 006
AC710 T.G.T					512 942
AC72 Charges reportées	(VI-2)	9 477 694		9 477 694	7 658 904
AC721 Frais d'acquisition reportés		8 915 784		8 915 784	7 527 174
AC722 Autres charges à répartir		561 910		561 910	131 730
AC73 Comptes de régularisation actif	(VI-3)	22 233 755		22 233 755	14 353 453
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 823 718		1 823 718	1 602 860
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		19 037 635		19 037 635	11 396 488
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession		373 395		373 395	
AC733 Autres comptes de régularisation		999 007		999 007	1 354 105
AC74 Ecarts de conversion	(VI-4)	5 187 143		5 187 143	4 563 505
S/total		43 349 461		43 349 461	44 361 810
TOTAL DES ACTIFS		333 657 227	3 478 131	330 179 097	242 250 838

BILAN arrêté au 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	64 975 332	48 704 891
CP1 Capital social		45 000 000	35 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital		14 461 927	8 916 381
CP5 Résultats reportés		5 513 405	4 788 510
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		64 975 332	48 704 891
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-1)	4 758 231	5 041 390
Total capitaux propres avant affectation		69 733 563	53 746 280
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	3 877 727	3 462 303
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	1 829 735	1 597 264
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	2 047 992	1 865 039
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	153 210 947	116 170 656
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	53 338 080	42 930 225
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	99 409 794	72 995 091
PA331 Autres provisions techniques	(III-3)	463 073	245 340
PA5 DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES RETROCESSIONNAIRES	(IV)	37 897 160	25 327 103
PA6 AUTRES DETTES	(V)	55 939 219	35 263 726
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(V-1)	31 363 922	11 049 626
PA622 Dettes nées des opérations de rétrocession	(V-2)	22 628 498	21 806 184
PA63 Dettes diverses	(V-3)	1 946 799	2 407 916
PA632 Personnel		429 230	330 525
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		213 711	208 809
PA634 Crédoeurs divers		1 299 014	1 355 640
PA635 FGIC Crédoeurs		4 844	512 942
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	9 520 480	8 280 768
PA71 Comptes de régularisation passif	(VI-1)	6 381 329	5 582 303
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		5 891 718	5 011 816
PA711 Estimation d'éléments techniques		0	134 689
PA712 Autres comptes de régularisation passif		489 611	435 798
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	3 139 151	2 698 465
Total passif		260 445 534	188 504 557
Total des capitaux propres & passif		330 179 097	242 250 838

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE au 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2010			31/12/2009
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	63 312 656	29 867 666	33 444 990	27 854 677
PRNV11 Primes	(I-1)	73 720 510	37 898 599	35 821 912	30 221 828
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	-10 407 855	-8 030 933	-2 376 922	-2 367 151
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT					
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES					
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	92 699 382	73 242 249	19 457 133	16 073 685
CHNV11 Sinistres payés	(II-1)	66 284 679	54 817 479	11 467 199	11 735 204
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	26 414 704	18 424 770	7 989 934	4 338 481
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	17 612 719	4 437 818	13 174 901	11 041 544
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	13 757 525		13 757 525	11 806 718
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	3 855 194		3 855 194	3 286 951
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-3)		4 437 818	-4 437 818	-4 052 124
RTNV Résultat technique		-46 999 446	-47 812 401	812 955	739 447

ETAT DE RESULTAT au 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		812 955	739 447
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	5 770 483	5 227 237
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	4 665 545	4 847 807
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-2)	267 950	12 103
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-3)	836 988	367 327
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(II)	1 050 440	1 217 148
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(II-1)	831 670	876 612
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(II-2)	217 733	340 380
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(II-3)	1 038	156
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(III)	5 789 756	5 371 178
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(IV)	5 965 608	4 729 655
Résultat provenant des activités ordinaires		5 357 147	5 391 059
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(V)	598 916	349 669
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		4 758 231	5 041 390
Résultat net de l'exercice		4 758 231	5 041 390
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		4 758 231	5 041 390

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

Rubriques	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	35 956 408	26 859 483
* Versements aux cédantes	X-2	- 54 173 807	- 8 760 342
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	46 996 753	2 792 904
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 21 915 519	- 18 575 585
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	73 306 486	32 755 044
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 96 301 763	- 26 548 607
* Produits financiers reçus	X-7	2 760 411	2 988 339
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	29 712 548	3 716 437
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 33 877 644	- 7 018 262
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 164 672	- 1 004 314
Flux provenant de l'exploitation			7 205 098
Flux affectés à l'exploitation		- 18 700 800	
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	455 356	38 312
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 1 798 558	- 782 349
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	1 749 200	3 740 710
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	224 903	216 438
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 4 459 383	- 8 125 000
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 110 784	- 91 146
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 3 939 267	- 5 003 037
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	14 000 000	-
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	- 491 920	-
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 2 799 675	- 2 613 574
Flux provenant des activités de financements		10 708 405	
Flux affectés aux activités de financements			- 2 613 574
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	NOTE XIII	628 166	462 803
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	628 166	462 803
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV	- 11 303 496	51 290
Trésorerie au début de l'exercice		17 684 634	17 633 344
Trésorerie à la clôture de l'exercice		6 381 138	17 684 634

ANNEXE N°9
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
(Exprimé en dinar)

CATEGORIE	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	JUSTE VALEUR	PLUS OU MOINS VALUE LATENTE
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	3 983 230	3 552 548	7 984 763	4 432 215
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	8 411 872	8 218 538	12 553 155	4 334 617
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	3 410 397	3 410 397	3 415 833	5 436
Autres parts d'OPCVM	11 072 806	11 072 806	12 516 699	1 443 893
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 767 800	15 767 800	15 767 800	0
Prêts hypothécaires				0
Autres prêts et effets assimilés	483 294	482 404	482 404	0
Dépôts auprès des cédantes	53 568 200	53 568 200	53 568 200	0
Autres dépôts	52 033 420	52 033 420	52 033 420	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total Général	148 731 019	148 106 113	158 322 274	10 216 161

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES ARRETE AU 31/12/2010
(Exprimé en dinar)

RUBRIQUES	2010	2009
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	34 121	30 885
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	34 121	30 885
- DEPOT EN CAUTION	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR	33 621	30 385
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinar)

1-PRESENTATION DE Tunis Ré

1-1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Ré est une société anonyme au capital social de 45.000.000 dinars dont le siège social, rue Borgine (ex 8006) n° 7 Montplaisir (1) 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1-2 Objet social

Tunis Ré a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétrocédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Ré conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

1-3 Mission

Depuis sa création, Tunis Ré s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- Favoriser l'exportation des services ;
- Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1-4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Ré au cours de l'exercice 2010 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	=	52
Catégorie II	=	19
Catégorie III	=	5
Catégorie IV	=	4
Catégorie V	=	1
Total	=	81

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 2.603 782 dinars.

1-5 Autres informations

Tunis Ré gère pour le compte de l'Etat, le Fonds National de Garantie depuis 1994, le Fonds de Péréquation de change depuis 1999, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi depuis 2000 et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) depuis 2004 et ce en vertu des conventions avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion.

Au cours du quatrième trimestre, la gestion du Fonds National de Garantie, la ligne de garantie du Fonds National de l'Emploi et le Fonds de Garantie des Industries Culturelles (FGIC) a été transférée à la SOTUGAR.

2-LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2010 :

1- Afin de lever des fonds, nécessaires à son développement international Tunis Ré a été introduite en bourse au cours du deuxième trimestre, par une augmentation du capital de 10 MDT en se situant ainsi comme la première compagnie Tunisienne et Africaine de réassurance à s'introduire en bourse.

Depuis sa première cotation sur le marché, et durant les trois premiers mois, le cours de l'action Tunis Ré s'est maintenu entre 10,450 dinars et 12,180 dinars, réussissant ainsi à résister à la correction qui suit généralement le mouvement euphorique qui caractérise la période d'introduction.

A partir de fin août, le titre a entamé une phase haussière et a enregistré au 30 septembre un cours de clôture de 17,900 dinars. Après une phase de correction, ce niveau de résistance a été atteint une deuxième fois vers la période de mi-novembre pour céder la place ensuite à une tendance baissière sous l'effet d'une position de prise de bénéfices renforcée par l'annonce de l'imposition fiscale de la plus value réalisée à partir de 2011.

Le cours a terminé sa première année de cotation à un cours de clôture de 14,760 dinars, enregistrant ainsi la meilleure performance de la Bourse de Tunis avec une évolution de 111%.

2- Au cours de l'exercice 2010, le secteur des assurances a connu les sinistres importants suivants :

- « GRANDS MOULINS DU SUD » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 6,500 MDT ;
- « MPC PROKIM » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 4,475 MDT ;
- « COFISAC » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 1,234 MDT ;
- « Mauritanie AWS » touchant la branche aviation évalué à 100% à 48 M DT.

Par ailleurs et suite aux événements qu'a connu le pays durant le mois de janvier 2011, quelques sinistres relatifs à ces événements ont été pris en compte dans le bilan 2010 et ce, compte tenu de leur date de souscription.

A cet effet, les sinistres importants du secteur des assurances relatifs à ces événements relatifs à l'exercice 2010 sont les suivants :

- « GEANT », évalué à 100% à 39,900 MDT ;
- « BRICORAMA », évalué à 100% à 2,425 MDT ;
- « TUNISIANA », évalué à 100% à 1,006 MDT ;
- « TUNTRICOT » évalué à 100% à 1,391 MDT ;
- « RNTA Sijoumi » évalué à 100% à 7,735 MDT ;

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3-1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

3-2 les règles comptables :

- Les produits et les charges relatifs à l'exercice 2010 sont comptabilisés dans cet même exercice sans décalage en application du principe de rattachement. Toutefois, les charges relatives aux sinistres survenus au cours de l'exercice N+1 et souscrits au cours de l'exercice N sont pris en compte au cours de l'exercice de souscription en vertu des dispositions contractuelles des traités de réassurance.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2010 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année envoyés par les récessionnaires sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer.
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de récession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des récessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.

- Toutes les opérations réalisées par Tunis Ré sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2010. De ce fait, seules les différences de change définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « Autres produits non techniques » ou « Autres charges non techniques ».
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2010 sont calculés sur la base des devises cotées en dinars Tunisien sur le marché des changes interbancaire le 31 décembre 2010 publiées par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2011.

3-3- Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2010 :

3-3-1 POSTES DU BILAN

3-3-1-1 Actifs incorporels : sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

3-3-1-2-Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2010 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

3-3-1-3 Les placements

Les placements figurant au bilan sont composés de :

- **Placements immobiliers se composent de :**
 - terrains et constructions d'exploitation ;
 - terrains et constructions hors exploitation, ils sont inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.

Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus values latentes non comptabilisées de 4,432 MDT.

L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

- **Les placements financiers : se composent des :**

- ❖ Participations ;
- ❖ Actions cotées ;
- ❖ Emprunts obligataires

- ❖ Parts d'OPCVM ;
- ❖ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- ❖ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ❖ Cautionnements ;
- ❖ Prêts au personnel.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2010 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus values non comptabilisées de 10,216 MDT et des moins values provisionnées de 656 m DT.

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2010.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte « autres produits techniques » et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

3-3-1-4 Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2010 comprennent :

- Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2010, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2010 ;
- Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2010 ;
- Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte

de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3.3.1.5 Ecart de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2010, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2010 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 5.187.143 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 3.139.151 dinars.

3-3-2 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

3-3-2-1 Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

3-3-2-2 Les charges techniques

Les charges de Tunis Ré sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique défalquées en charges sinistres et en charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres réglés ;
- Les provisions techniques (la variation des provisions pour sinistres à payer) ;
- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1^{ère} Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2^{ème} Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3^{ème} Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

<i>CENTRES DE TRAVAIL</i>	<i>CLE DE REPARTITION</i>
• <i>Direction Générale</i> + <i>Bureau d'Ordre Central</i> + <i>Direction des Fonds.</i> + <i>Direction Audit Interne</i>	Effectif Effectif Effectif
• <i>Département Développement et Production</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Tunisie.</i> + <i>Direction Acceptations conventionnelles Etranger</i> + <i>Direction Acceptations facultatives</i> + <i>Direction Marketing et statistiques</i>	Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif
- <i>Département Rétrocession et Gestion Technique</i> + <i>Direction de Rétrocession</i> + <i>Direction de Recouvrement</i> + <i>Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles</i>	Comptes Comptes Comptes
- <i>Département Support Fonctionnel</i> + <i>Direction du Système d'Information</i> + <i>Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens</i> + <i>Direction Financières & Comptable</i> + <i>Direction Contrôle de Gestion</i>	Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif;
- Répartition du total des charges des Directions communes entre les Directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;
- Répartition de charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

3-3-3 PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER RELATIFS AUX EMEUTES ET MOUVEMENTS POPULAIRES SURVENUS AU COURS DU 1ER TRIMESTRE 2011

Suite aux événements exceptionnels qu'a connus la Tunisie au cours du premier trimestre 2011, une provision supplémentaire a été prise en charge dans le bilan 2010.

La charge totale brute de ces sinistres à la charge de Tunis Ré est évaluée à 48 MDT, dont 15,800 MDT ont été imputés aux comptes de résultat de l'exercice 2010 du fait de leur rattachement à leur année de souscription qui est l'exercice 2010.

A la clôture de l'exercice 2010, la charge de sinistre nette à la charge de Tunis-Ré (après rétrocession) est de 500 mDT.

3-3-4 SINISTRE CIAGI

Par décision du conseil d'administration du 11 mai 1994, des montants réclamés par la CIAGI au titre des sinistres correspondants à des crédits couverts par un traité relatif aux risques politiques (liés aux conséquences de l'embargo décrété à l'encontre de l'IRAK suite aux événements dans la Région du GOLF en 1991), ont été contesté considérant que ce montant dépasse ses engagements et ce en se basant sur les conclusions d'un expert international désigné pour étudier l'exigibilité de ces sinistres. Des corrections ont été effectuées à la clôture de l'exercice 1993 pour redresser la situation comme suit :

- Sinistres déclarés : 2,570 M DT ;
- Constitution des provisions nettes à la charge de Tunis Ré de 38 m DT relatif au montant payé en sus à la CIAGI.

Cependant, et au cours de l'exercice 2010, un accord entre Tunis Ré et la CIAGI de clôturer définitivement le dossier (par le recours des sinistres : récupération des réassureurs de 40% des sinistres dus) contre le paiement de celle-ci en faveur de Tunis Ré d'un montant de 169 000 \$ (soit 243 005,100 dinars).

3-3-5 PARTENAIRE EN LIQUIDATION

Suite à une mission d'audit relative au suivi de la situation des partenaires, il apparaît qu'une compagnie de réassurance en liquidation a été dissoute, d'où la suppression des soldes en compte courant de ce partenaire pour un montant de 508 743,611 dinars en faveur du partenaire.

3-3-6 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT

- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat.
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif.
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

3-3-7 HORS BILAN

Aucun engagement hors bilan n'est reçu ou donné au cours de l'exercice 2010.

4- SITUATION FISCALE

4-1 Litige fiscal

Le litige fiscal opposant Tunis Ré à l'administration fiscale, objet d'un avis de contrôle approfondi de sa situation fiscale pour la période allant de 1998 à 2003 et qui a porté sur l'IS, la TVA, la TCL, la TFP, le FOPROLOS, la RETENUE A LA SOURCE et les ACOMPTES PROVISIONNELS, a abouti à une taxation d'office, portant essentiellement :

- Sur la taxe sur la valeur ajoutée : A la date du 21 Décembre 2009, Tunis Ré a reçu une notification de taxation d'office d'un montant de 433.130,368 dinars couvrant les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, et ce en matière de TVA et de TCL au titre de sa gestion pour le compte de l'ETAT du FNG, du FPC, du FNE et du FGIC.
- Le montant de cette taxation a été établi par l'administration fiscale sur la base d'une vérification préliminaire des états financiers déclarés au titre de ces exercices
- Par lettre en date de 19 Janvier 2010 et en vertu des dispositions de l'article 44 du code de procédures fiscales « Tunis Ré » s'est opposée à cette taxation motivant sa contestation par le renvoi d'un litige en cours devant le tribunal Administratif qui siège en cour de cassation en matière fiscale.
- Sur l'impôt sur les sociétés : le redressement du report d'impôt dégagé par Tunis Ré suite au rejet de l'exonération des revenus considérés par cette dernière comme étant provenant de l'export alors que qualifiés par l'administration fiscale comme étant des services financiers exclus de la dite exonération.
- Cette taxation a été contestée par Tunis Ré devant les juridictions compétentes :
- En première instance, le jugement a rejeté la soumission des commissions à la TVA et a confirmé le redressement du report d'impôt ;
- A ce titre Tunis Ré a provisionné un montant de 1,2 MDT ;
- En appel, la cour a confirmé le jugement du tribunal de première instance en matière d'IS et l'a infirmé en matière de TVA.
- Tunis Ré a fait recours en cassation auprès du tribunal administratif. Le jugement a confirmée la décision de première instance.

- Par ailleurs, et sur la base du jugement de première instance, une provision complémentaire de 267 000 DT est ajoutée à la provision constituée de 1,2 MDT l'année écoulée.

4-2 Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2010, l'impôt sur les sociétés est de 598.916 dinars.

5- RESULTATS

5-1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2010, arrêté au 31/12/2010 est soldé par un déficit de 812.955 dinars.

5-2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôt de 4.758.231 dinars dégageant un taux de 11% de rentabilité du capital social.

6- EVENEMENTS POSTERIEURS

L'évaluation des titres détenus par la société TUNIS RE a été maintenue selon les cours en bourse au 31 Décembre 2010 sans tenir compte des événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice (principalement suspension de la cotation, baisse des cours et pertes subies par des sociétés émettrices).

La valeur comptable des titres au 31 décembre 2010 est de 19.675.653 dinars. A la date du 28 avril 2010 la capitalisation boursière de ces titres est de 18.755.023 Dinars soit une dévaluation des capitaux placés sur le marché boursier de 5%.

Par ailleurs, le portefeuille titres détenus par la société TUNIS RE comporte des valeurs de sociétés ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour la nomination de contrôleurs dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration.

En outre, la société TUNIS RE a estimé qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision pour égalisation du fait que les sinistres survenus suite aux émeutes et mouvements populaires du premier trimestre 2011 et dont l'année de souscription correspond à l'année 2010 ont été comptabilisés parmi les provisions pour sinistres à payer au titre de cette même année.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2010 (Les montants sont exprimés en dinars)

ANALYSE DE BILAN

ACTIFS

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant brut des immobilisations incorporelles au 31/12/2010 est de 373.230 contre un montant au 31/12/2009 de 262.446 soit une augmentation de 110.784 qui représente les acquisitions de l'exercice.

Les amortissements au 31/12/2010 relatifs à ces immobilisations totalisent 234.884 contre 185.176 au 31/12/2009 d'où une dotation de l'exercice de 49.708. La valeur comptable nette de ces immobilisations incorporelles au 31/12/2010 s'élève à 138.346 contre un montant au 31/12/2009 de 77.270 soit une augmentation de 61.076 qui provient de l'acquisition de 110.784 et de la dotation de 49.708.

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2010 un montant brut de 1.504.754 contre un montant au 31/12/2009 de 1.591.763 soit une diminution de 87.009

Les amortissements aux 31/12/2010 relatifs à ces immobilisations totalisent un montant de 985.439 contre un montant au 31/12/2009 de 967.111 d'où une dotation de l'exercice de 18.328.

La situation de ces immobilisations se présente comme suit :

RUBRIQUE	INSTALLATIONS & AMENAGEMENT	MATERIEL DE TRANSPORT	MATERIEL ELECTRIQUE & ELECTRONIQUE	MATERIEL INFORMATIQUE	TOTAL (1)	MOBILIER DE BUREAU	AUTRES INSTALLATIONS & OUTILLAGE	TOTAL (2)	TOTAL (1+2)
VALEUR BRUTE AU 31/12/2009	410 059	324 642	107 710	368 987	1 211 399	257 295	123 069	380 365	1 591 763
ACQUISITIONS	-	38 743	4 764	2 852	46 359	-	-	-	46 359
CESSIONS	-	127 800	-	3 494	131 294	2 075	-	2 075	133 369
VALEUR BRUTE AU 31/12/2010	410 059	235 584	112 474	368 346	1 126 464	255 221	123 069	378 290	1 504 754
AMORTISSEMENT AU 31/12/2009	237 354	216 169	78 634	183 538	715 696	186 073	65 342	251 415	967 111
DOTATIONS	32 973	31 693	10 415	40 442	115 523	22 703	12 307	35 010	150 533
CESSIONS & REGULARISATIONS	-	127 800	-	2 773	130 573	1 632	-	1 632	132 205
AMORTISSEMENT AU 31/12/2010	270 327	120 062	89 049	221 207	700 645	207 144	77 649	284 793	985 439
VCN AU 31/12/2009	172 705	108 472	29 076	185 449	495 703	71 223	57 727	128 950	624 652
VCN AU 31/12/2010	139 732	115 522	23 425	147 139	425 818	48 076	45 420	93 496	519 315

II-1 : Installations techniques. & machines :

Les installations techniques et machines totalisent au 31/12/2010 un montant de 1.126.464 contre un montant au 31/12/2009 de 1.211.399 soit une diminution de 84.935 détaillée comme suit :

Acquisitions de l'exercice

Matériel de transport	=	38.743
Matériel électrique & électro	=	4.764
Matériel informatique	=	2.852
Total Acquisitions		46. 359

Cession de l'exercice

Matériel de transport	=	127.800
Matériel informatique	=	3.494
Total Cession		131 .294
Total Net		84 935

II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Les autres installations, outillages et mobiliers de bureau totalisent au 31/12/2010 un montant de 378 290 contre un montant de 380 365 au 31/12/2009 soit une diminution de 2 075 correspondants à la cession de l'exercice de mobiliers.

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2010 un montant de 148.731.019 contre un montant de 117.285.435 au 31/12/2009 soit une augmentation de 31.445.584. (Voir annexe 9)

Les placements sont détaillés comme suit :

LIBELLE	NOTE	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAINS & CONSTRUCTIONS	III-1	3 983 230	2 227 463	1 755 767
AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS	III-2	91 179 589	64 516 212	26 663 377
CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES	III-3	53 568 200	50 541 760	3 026 440
TOTAL		148 731 019	117 285 435	31 445 584

III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2010 un montant de 3.983.230 contre un montant au 31/12/2009 de 2.227.463 soit une augmentation de 1.755.767 provenant des immobilisations en cours hors exploitation.

III-1-1 TERRAINS & CONSTRUCTIONS D'EXPLOITATION :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2010	SOLDE AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAINS	130 000	130 000	-
CONSTRUCTIONS	650 186	650 186	-
TOTAL	780 186	780 186	-
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	430 681	414 427	16 255
TOTAL	430 681	414 427	16 255
VCN	349 505	365 760	- 16 255

III-1-2 TERRAINS & CONSTRUCTIONS HORS EXPLOITATION :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2010	SOLDE AU 31/12/2009	VARIATIONS
TERRAIN	600 280	600 280	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	2 602 763	846 997	1 755 766
TOTAL	3 203 043	1 447 277	1 755 766

III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2010 un montant de 91.179.589 contre un montant au 31/12/2009 de 64.516.212 soit une augmentation de 26.663.377 qui s'explique comme suit :

Rubrique	31/12/2010	31/12/2009	Variations
Actions, autres titres à revenus variables	22.895.075	11.398.301	11.496.774
Obligations & autres titres à revenus fixes	54.414.800	52.681.000	1.733.800
Prêts au personnel	449.173	406.026	43.147
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	900.120		900.120
Autres	12.520.421	30.885	12.489.536
Totaux	91.179.589	64.516.212	26.663.377

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Libellé	Note	Coût d'acquisition	Provision	Provision d'exigibilité
Actions, autres titres à revenus variables	(1)	22.895.075	193.334	463.073
Obligations & autres titres à revenus fixes		54.414.800		
Prêts au personnel		449.173	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers		900.120		
Autres		12.520.421		
TOTAL		91.179.589	194.224	463.073

- (1) Les actions et autres titres à revenus variables totalisent à la date de clôture de l'exercice 2010 un montant de 22.895.075 DT et se détaillent comme suit :

Actions et autres titres à revenus variables :

Désignation	Note	Montant au 31/12/2010	Provision au 31/12/2010
Actions cotées		5.192.449	
OPCVM obligataires		3.410.397	
OPCVM miXTES		11.072.806	
Titres : valeurs tunisiennes	(A)	632.500	50 000
Titres : valeurs étrangères		1.883.973	
Participation via SICAR INVEST	(B)	702.950	143.334
TOTAL		22.895.075	193.334

- (A) Les titres « valeurs tunisiennes » totalisent à la date de clôture de l'exercice 2010 un montant de 632 500 dinars et se détaillent comme suit :

Titre	Nombre	Coût d'acquisition	Provision au 31/12/2010
COTUNACE	6 000	475.000	
SDA	15	7.500	
SGFC	500	50.000	50.000
BTS	10 000	100.000	
TOTAL		632.500	50.000

- (B) Au titre des participations via SICAR INVEST, des provisions ont été constituées sur l'exercice 2010 pour couvrir le risque de défaillance des débiteurs de ces participations.

Ces provisions totalisent 143.334 dinars sur un montant de participation de 702 950 dinars. Dans le calcul de ces provisions, il a été tenu compte de la garantie du Fonds National de Garantie.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2010 un montant de 53.568.200 contre un montant au 31/12/2009 de 50.541.760 soit une augmentation de 3.026.440

Ces créances sont constituées

- Par nature :

Provisions pour Primes Non Acquises	17.777.597
Provisions pour sinistres à payer	35.750.503
Autres	40.100
Total	53.568.200

- Par monnaie :

TND	38.887.794
Autres monnaies	14.680.406
Total	53.568.200

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROV. TECH. :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2010 un montant de 84.725.137 contre un montant au 31/12/2009 de 58.269.434 soit une augmentation de 26.455.703 détaillée comme suit :

Provisions	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Provisions pour Primes Non Acquises	38.156.286	30.125.353	8.030.933
Provisions pour sinistres à payer	46.568.851	28.144.081	18.424.770
Totaux	84.725.137	58.269.434	26.455.703

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2010 un montant de 53.340.725 contre un montant de 22.508.839 au 31/12/2009 soit une augmentation de 30.831.886. Ces créances sont détaillées comme suit :

Rubrique	Note	VCN au 31/12/10	VCN au 31/12/09
Créances sur les rétrocessionnaires		9.909.835	1.186.518
Avances sur rétrocessions : soldes débiteurs		51.404	
Sous total 1	V-1	9.961.238	1.186.518
Créances sur les cédantes		13.405.909	16.210.386
Avances sur acceptations : soldes débiteurs		25.401.783	986.333
Sous total 2	V-2	38.807.692	17.196.719
Autres créances	V-3	4.571.795	4.125.602
Sous total 3		4.571.795	4.125.602
Totaux		53.340.725	22.508.839

V-1 Créances nées des opérations de rétrocession :

Les créances nées des opérations de rétrocession totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.961.238 contre un montant au 31/12/2009 de 1.186.518 soit une augmentation de 8.774.720.

Créances sur les rétrocessionnaires	10.660.231
- Tunisie	9.493
- Etranger	10.650.738

Avances sur rétrocession soldes débiteurs	51.404
- Tunisie	59.500
- Etranger	-8.097

La provision pour créances douteuses (créances étrangères) est de 750.396 dinars.

V-2 Créances nées des opérations d'acceptations :

Les créances nées des opérations d'acceptations totalisent au 31/12/2010 un montant de 38.807.692 contre un montant au 31/12/2009 de 17.196.719 soit une augmentation de 21.610.973.

Ces créances sont détaillées comme suit :

Créances sur les cédantes	14.268.671
- Tunisie	8.183.780
- Etranger	6.084.891

Avances sur acceptations soldes débiteurs	25.401.783
- Tunisie	24.310.626
- Etranger	1.091.157

La provision pour créances douteuses nées des opérations d'acceptation est 862.762 détaillée comme suit :

créances Tunisiennes	195.985
créances Etrangères	666.777

V-3 Autres créances :

Les autres créances totalisent au 31/12/2010 un montant de 4.571.795 contre un montant de 4.125.602 au 31/12/2009 soit une augmentation de 446.193. Ces autres créances sont détaillées comme suit :

Personnel	12.702
Etat, impôts et taxes, organismes de sécurité sociale & CP	3.507.884
Débiteurs divers	1.051.209
Total	4.571.795

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actif totalisent au 31/12/2010 un montant de 43.349.461 contre un montant au 31/12/2009 de 44.361.810 soit une diminution de 1.012.349.

Les autres éléments d'actif sont détaillés comme suit :

VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Les avoirs en banques, TGT, chèques et caisse totalisent au 31/12/2010 un montant de 6.450.868 contre un montant au 31/12/2009 de 17.785.948 soit une diminution de 11.335.080

Le détail de ces avoirs se présente comme suit :

Dépôts en dinars	591.946
Dépôts en devises	5.858.922
Total	6.450.868

VI-2 Charges reportées :

Les charges reportées totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.477.694 contre un montant au 31/12/2009 de 7.658.904 soit une augmentation de 1.818.790.

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA.

VI-3 Comptes de régularisation actif :

Les comptes de régularisation actif totalisent au 31/12/2010 un montant de 22.233.755 contre un montant au 31/12/2009 de 14.353.453 soit une augmentation de 7.880.302

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

Intérêts acquis & non échus sur placements	1.823.393
Estimations des éléments techniques acceptations	19.037.635
Estimations des éléments techniques rétrocessions	373.395
Autres comptes de régularisation	999.007
Total	22.233.755

Les autres comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

Produits à recevoir	992.472
Charges constatées d'avance	6.535
Total	999.007

VI-4 Ecart de conversion :

Les écarts de conversion totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.187.143 contre un montant au 31/12/2009 de 4.563.505 soit une augmentation de 623.638

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

Libellé	2010	2009	Ecart
Avance acceptations	78.078	70.779	7.299
Avance rétrocessions	688	948	-261
Solde à reporter acceptations	4.900.255	4.330.224	570.031
Solde à reporter rétrocessions	207.986	161.125	46.861
Dépôts espèces	136	428	-292
Totaux	5.187.143	4.563.505	623.638

Le total des actifs arrêté au 31/12/2010 est de 333.619.192 dinars contre 242.250.838 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 91.368.354 (38%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT**

Les capitaux propres avant résultat totalisent au 31/12/2010 un montant de 64.975.332 contre 48.704.891 au 31/12/2009 soit une augmentation de 16.270.441.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres et réserves avant affectation du résultat :

DESIGNATIONS	31.12.2008	31.12.2009	VARIATION	31.12.2010	VARIATION
Capital Social	35.000.000	35.000.000	-	45.000.000	+ 10.000.000
Réserves. Légales	1.806.924	2.207.635	+ 400.711	2.699.130	+ 491.495
Réserves Générales	2.975.000	2.975.000	-	3.975.000	+ 1.000.000
Fonds Social	888.821	963.746	+ 74.925	1.017.797	+ 54.051
Primes D'émission	2.770.000	2.770.000	-	6.770.000	+ 4.000.000
Résultats Reportés	2.960.076	4.788.510	+ 1.828.434	5.513.404	+ 724.894
Résultat de L'exercice	5.054.145	5.041.390	- 12.755	4 758.231	- 283.159
TOTAL	51.454.966	53.746.280	+ 2.291.314	69.733.563	+ 15.987.283

I-1 Résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2010 est bénéficiaire de 4.758.231 dinars en diminution de 6% par rapport au bénéfice de l'exercice 2009 de 5.041.390 dinars.

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 69.733.563 dinars contre 53.746.280 dinars au 31/12/2009 Soit une augmentation de 15.987.283 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au bilan du 31/12/2010 un montant de 260.445.534 dinars contre un montant au 31/12/2009 de 188.504.557 dinars soit une augmentation de 71.940.977 dinars qui s'explique par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 3.877.727 contre un montant au 31/12/2009 de 3.462.303 soit une augmentation de 415.424.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Note	2010	2009
Provisions pour divers litiges	II-1	1.829.735	1.597.264
Provisions pour pertes & charges	II-2	2.047.992	1.865.039
Total		3.877.727	3.462.303

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2010 un montant de 153.210.947 contre un montant de 116.170.656 au 31/12/2009 soit une augmentation de 37.040.291 Dinars.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Nature de la provision	Note	2010	2009
Provisions pour Primes Non Acquises	III-1	53 338 080	42 930 225
Provisions pour Sinistres A Payer	III-2	99 409 794	72 995 091
Autres Provisions Techniques	III-3	463 073	245 340
Total		153 210 947	116.170.656

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETROCESSIONNAIRES :

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2010 un montant de 37.897.160 contre un montant au 31/12/2009 de 25.327.103 soit une augmentation de 12.570.057.

NOTE V- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2010 un montant de 55.939.219 contre un montant au 31/12/2009 de 35.263.726 soit une augmentation de 20.675.493 Dinars.

Ces autres dettes sont détaillées comme suit :

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

Les dettes nées des opérations d'acceptation présentent un total de 31.363.922 détaillées comme suit :

Dettes sur les cédantes	29.151.010
Avances sur acceptation : soldes créditeurs	2.212.912

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

Les dettes nées des opérations de rétrocessions présentent un total de 22.628.498 détaillé comme suit :

Dettes sur les rétrocessionnaires	21.847.865
Avances sur rétrocession : soldes créditeurs	780.633

V-3 Dettes diverses :

Les dettes diverses présentent un total au 31/12/2010 de 1.946.799 détaillées comme suit :

Personnel	429.230
<i>Amicale personnel</i>	<i>7.856</i>
<i>Personnel - rémunérations</i>	<i>112.299</i>
<i>Dettes provisionnées pour congés à payer</i>	<i>309.075</i>
Etat retenue à la source, organismes de sécurité sociale et CP	213.711
<i>Etat retenue à la source : intérêts sur rétrocessionnaires</i>	<i>126.039</i>
<i>Etat retenue sur les revenus</i>	<i>77.984</i>
<i>Autres retenues à la source</i>	<i>2.990</i>
<i>Etat retenue à la source des tiers</i>	<i>6.697</i>
Créditeurs divers	1.299.014
FGIC créditeurs	4.844
Totaux	1.946.799

Les créditeurs divers se détaillent comme suit :

DIVIDENDES	771 516
DIVIDENDES CI	3
TANTIEMES	73 544
RETENUE CNSS	20 702
RETENUE CAVIS	2 814
RETENUE ASSURANCE GROUPE	6 697
RETENUE CNRPS	1 057
AUTRES COMPTES CREDITEURS	422 681
TOTAL	1 299 014

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2010 un montant de 9.520.480 contre un montant au 31/12/2009 de 8.280.768 soit une augmentation de 1.239.712 détaillée comme suit :

VI-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2010 un montant de 6.381.329 détaillé comme suit :

Report de commissions reçues des réassureurs	5.891.718
Autres comptes de régularisation Passif	489.611

VI-2 Ecart de conversion :

La rubrique « écarts de conversion » présente un total au 31/12/2010 de 3.139.151 contre 2 698 465 au 31/12/2008 d'où une augmentation de 440.686.

Cette augmentation est détaillée comme suit :

	2010	2009	Ecart
Avances acceptations	102.945	31.246	71.700
Avances rétrocessions	59.094	25.159	33.935
Solde à reporter acceptations	2.653.210	2.340.940	312.270
Soldes à reporter rétrocessions	311.193	291.718	19.475
Dépôts espèces	12.709	9.403	3.306
Totaux	3.139.151	2.698.465	440.686

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2010 à 333.619.192 contre 242.250.838 au 31/12/2009.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE**NOTE I – PRIMES ACQUISES:****I-1 Primes :**

Les primes acceptées ont atteint 73.720.510 dinars contre 60.776.719 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 21,30%.

La répartition par marché se présente comme suit :

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2010	%
TUNISIE	41.374.122 68%	49.432.829 67%	19,48 %
MAGHREB	4.956.797 8%	4.513.608 6%	- 8,94 %
PAYES ARABES	6.314.718 10%	9.776.123 13%	54,81%
AFRIQUE	3.202.970 5%	4.522.045 6%	41,18%
EUROPE			
ASIE&RESTE	4.928.112 8%	5.475.905 8%	12,07%
TOTAL	60.776.719 100%	73.720.510 100%	21,30%

Les primes rétrocédées sont de 37.898.599 dinars contre un montant de 30.554.891 dinars au 31/12/2009, soit une augmentation de 24,03%.

Le montant des primes nettes est de 35.821.912 dinars contre 30.221.828 dinars en 2009 soit une augmentation de 18,53%.

I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 2.376.922 dinars contre 2.367.151 en 2009. Cette variation s'explique par ce qui suit :

-Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation de 42.930.225 à 53.338.080 dinars au 31/12/2010 soit une augmentation de 10.407.855 dinars ;

-Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises de 30.125.353 à 38.156.286 dinars au 31/12/2010 d'où une évolution de 8.030.933 dinars.

NOTE II – CHARGES DE SINISTRES :

II-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 22.090.952 en 2009 à 66.284 679 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 44.193.727 dinars.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 10.355.747 à 54.817.479 dinars d'où une augmentation de 44.461.732 dinars.

Les sinistres payés nets de rétrocession sont passés de 11.735.204 dinars à 11.467.199 dinars d'où une diminution de 2,284%.

II-2 Variation de la Provision pour Sinistres à Payer (SAP) :

La variation de la provision pour sinistres nette est de 7.989.934 dinars contre 4.338.481 en 2009 soit une augmentation de 3.651.453 dinars qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation de 72.995.090 à 99.409.794 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 26.414.703 dinars ;

- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 28.144.081 à 46.568.851 dinars au 31/12/2010 d'où une augmentation de 18.424.770 dinars.

NOTE III – CHARGES D'EXPLOITATION :

III-1 Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2010 13.757.525 dinars contre 11.806.718 dinars en 2009 d'où une augmentation de 1.950.807 dinars.

III-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 4 605 604 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 frais d'administration	3 855 194
Autres charges non technique	<u>750 410 (*)</u>
Total	4 605 604

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2010 comme suit :

CHARGES	AU 31/12/2010
CHARGES DE PERSONNEL	2 809 800
Salaires	2 079 669
Charges sociales	644 147
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	85 985
AUTRES CHARGES	1 795 804
Locations & autres	220 422
Entretien, réparations & autres	46 164
Assurances	35 380
Documentation	14 756
Eau gaz & électricité	30 509
Carburants	45 623
Fournitures de bureaux	45 986
Intérimaires	15 091
Honoraires	267 173
Frais sur titres	36 373
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	168 977
Cotisations, dons & subventions accordées	309 003
Transports & déplacements	62 719
Missions et réceptions	125 386
Autres frais de PTT	3 393
Télex tél téléfax & internet	49 669
Services bancaires & assimilés	16 111
Jeton de présence	48 000
Impôts et taxes directs	87 832
Dotation aux amortissements	216 496
Variation des frais généraux reportés	- 49 259
TOTAL GENERAL A AFFECTER	4 605 604
INCENDIE	869 915
ARD	344 279
RISQUE TECHNIQUE	731 459
TRANSPORT	523 622
AVIATION	1 246 836
VIE	139 084
TOTAL CHARGES AFFECTES	3 855 194
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	750 410

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 3 855 194 dinars en 2010 contre un montant de 3 286 951 dinars en 2009 en augmentation de 568 243 dinars et représentent 17,29% des primes acceptées.

III-3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

Chiffres en milliers de dinars

EXERCICE 2010					
Année d'inventaire	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	4 211,094	1 098,519	4 164,609	53 733,028	3 077,429
Provisions sinistres	32 694,004	6 199,600	13 819,745	8 879,400	37 817,045
Sinistres libérés	35 520,457	7 486,207	14 963,519	15 024,907	
Total charges de sinistres	1 384,641	-188,088	3 020,835	47 587,521	40 894,474
Primes acquises	1 628,647	1 589,865	3 005,938	23 311,548	33 776,658
Primes totales	533,176	403,283	1 696,341	2 342,296	68 745,413
sinistres/primes totales	2,60	-0,47	1,78	20,32	0,59

III-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires ont atteint le montant de 4.437.818 contre 4.052.124 en 2009 marquant une augmentation de 385.694 dinars.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de l'exercice 2010 s'établit à **812.955** contre en 2009 à **739.447** soit une augmentation de 73.508.

NOTE I : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2010 un montant de **5.770.483** contre un montant au 31/12/2009 de **5.227.237** soit une augmentation de 543.246. Ces revenus se détaillent comme suit :

I-1 Revenus des placements :

Ils totalisent au 31/12/2010 un montant de 4.665.545 contre un montant au 31/12/2009 de 4.847.807 soit une diminution de 182.262

I-2 Reprise de correction de valeurs sur placements :

Cette rubrique totalise au 31/12/2010 un montant de 267.950 contre un montant au 31/12/2009 de 12.103 soit une augmentation de 255.847.

I-3 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements totalisent au 31/12/2010 un montant de 836.988 contre un montant au 31/12/2009 de 367.327 soit une augmentation de 469.661.

Note II : charge des placements :

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 1.050.440 dinars contre un montant au 31/12/2009 de 1.217.148 dinars soit une diminution de 166.708, détaillées comme suit :

II-1 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 831.670 contre un montant au 31/12/2009 de 876.612 soit une diminution de 44.942.

II-2 Correction de valeur sur placement :

La correction de valeur sur placement totalise au 31/12/2010 un montant de 217.733 contre un montant au 31/12/2009 de 340.380 soit une diminution 122.647.

La correction de valeur est en fait la dotation aux provisions de l'exercice :

- Sur PORTE FEUILLE ACTIONS de Tunis Ré	196.872
- Sur PORTE FEUILLE FCP-SICAV-SICAR de Tunis Ré	20.861

II-3 Pertes provenant de réalisation des placements :

Ces pertes totalisent au 31/12/2010 un montant de **1.038** contre un montant au 31/12/2009 de 156 soit une augmentation de 882.

NOTE III. AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Ils totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.789.756 contre au 31/12/2009 un montant de 5.371.178 soit une augmentation de 418.578.

Ils sont détaillés comme suit :

Libellé	Montant
Jetons de présence	2.074
Commissions de gestion des fonds au 31/12/2010	401.675
Reprises sur provisions pour créances douteuses	1.638.526
Profits de change réalisés	1.253.675
Ecart de change sur comptes en devises	628.166
Reprises sur provision pour risques & charges (Ecart de conversion)	1.865.040
Gains sur cessions d'immobilisation	600
Total	5.789.756

NOTE IV : AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Ces charges totalisent au 31/12/2010 un montant de 5.965.608 contre un montant au 31/12/2009 de 4.729.655 soit une augmentation de 1.235.953

Elles sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	750.410
Dotations aux résorptions des charges reportées	65.865
Dotations aux provisions pour risques & charges (Ecart de conversion)	2.314.986
Dotations aux provisions pour litiges	5.069
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1.613.158
Pertes de change réalisées	1.213.171
Pertes sur cessions d'immobilisations	2.949
Total	5.965.608

NOTE V IMPOTS SUR LE RESULTAT :

L'impôt sur le résultat est déterminé comme suit :

- Résultat comptable	5.357.147
- Réintégrations des charges non déductibles	+4.305.987
- Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	-5.913.819
- Bénéfice brut fiscal	3.749.315
- Exonérations	-2.038.128
- Bénéfice net fiscal	1.711.187
- Impôt sur les sociétés (35%)	598.916
- Résultat net	4.758.231

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2010 est bénéficiaire de **4,758 MDT** contre **5,041 MDT** au 31/12/2009 soit une diminution de 0,283 MDT et représente 10,57% du capital social.

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**AU 31/12/2010****(en milliers de dinars)****NOTE X**

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint le montant de	- 18 701
contre en 2009	7 205
soit une variation de	-25 906

IIS résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes	35 956
contre en 2009	26 859
soit une variation de	9 097

X-2 Versements aux cédantes	54 174
contre en 2009	8 760
soit une variation de	45 414

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires	46 997
contre en 2009	2 793
soit une variation de	44 204

X-4 Versements aux rétrocessionnaires	21 915
contre en 2009	18 576
soit une variation de	3 339

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint	73 306
contre en 2009	32 755
soit une variation de	40 551

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant	96 302
contre en 2009	26 549
soit une variation de	69 753

L'importance de ces décaissements provient du revolving

des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus	2 760
contre en 2009	2 988
soit une variation de	- 228

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	29 712
contre en 2009	3 716
soit une variation de	25 996

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	33 878
contre en 2009	7 018
soit une variation de	26 860

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	1 165
contre en 2009	1 004
soit une variation de	161

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	- 3 939
contre en 2009	- 5 003
soit une variation de	1 064
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles	455
contre en 2009	38
soit une variation de	417

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	1 798
contre en 2009	782
soit une variation de	1 016

XI-3 Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	1 749
contre en 2009	3 741
soit une variation de	- 1 992

XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations financières	225
contre en 2009	216
soit une variation de	9

XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	4 459
contre en 2009	8 125
soit une variation de	- 3 666

XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	111
contre en 2009	91
soit une variation de	20

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	10 708
contre en 2009	- 2 614
soit une variation de	13 322
qui s'explique par les mouvements suivants :	

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions	14 000
---	---------------

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital	492
--	------------

XII-3 Dividende & autres distributions	- 2 800
contre en 2009	- 2 614
soit une variation de	-186

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	628
contre en 2009	463
soit une variation de	165

NOTE XIV**La composition des liquidités**

La trésorerie à la clôture de l'exercice totalise	6 381
La trésorerie au début de l'exercice totalise	17 685
soit une variation de	- 11 304

NOTE XV**La composition des liquidités de Tunis-Re déposées
en banques est comme suit :**

liquidité en dinars	522
contre en 2009	689
soit une variation de	- 167

liquidité en devises	5 859
contre en 2009	16 996
soit une variation de	- 11 137

Tableau des immobilisations

Désignation	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		V.C.N à la clôture
					Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
ACTIFS INCORPORELS	262.446	110.784	-	373.230	185.176	-	49.708	-	-	-	234.884	-	138.346
<i>Logiciel</i>	<i>262.446</i>	<i>110.784</i>		<i>373.230</i>	<i>185.176</i>		<i>49.708</i>				<i>234.884</i>	<i>-</i>	<i>138.346</i>
ACTIFS CORPORELS	1.591.763	46.359	133.369	1504.754	967.111	-	150.533	-	132.205	-	985.439	-	519.315
<i>Inst générales agen amén.</i>	<i>409.798</i>	<i>-</i>		<i>409.798</i>	<i>237.251</i>		<i>32.960</i>				<i>270.211</i>	<i>-</i>	<i>139.587</i>
<i>Rayonnage métallique</i>	<i>.261</i>			<i>.261</i>	<i>.103</i>		<i>13</i>				<i>116</i>	<i>-</i>	<i>.145</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>324.642</i>	<i>38.743</i>	<i>127.800</i>	<i>235.584</i>	<i>216.169</i>		<i>31.693</i>		<i>127.800</i>		<i>120.062</i>	<i>-</i>	<i>115.522</i>
<i>Matériel électrique & électronique</i>	<i>107.710</i>	<i>4.764</i>		<i>112.474</i>	<i>78.634</i>		<i>10.415</i>				<i>89.049</i>	<i>-</i>	<i>23.425</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>368.987</i>	<i>2.852</i>	<i>3.494</i>	<i>368.346</i>	<i>183.538</i>		<i>40.442</i>		<i>2.773</i>		<i>221.207</i>	<i>-</i>	<i>147.139</i>
<i>Mobilier</i>	<i>257.295</i>	<i>-</i>	<i>2.075</i>	<i>255.221</i>	<i>186.073</i>		<i>22.703</i>		<i>1.632</i>		<i>207.144</i>	<i>-</i>	<i>48.076</i>
<i>Climatisation</i>	<i>123.069</i>	<i>-</i>		<i>123.069</i>	<i>65.342</i>		<i>12.307</i>				<i>77.649</i>	<i>-</i>	<i>45.420</i>
PLACEMENTS	117.285.435	51.552.337	137.196.583	14.8731.019	414.427	462.174	16.255	-	-	267.950	430.681	194.224	148.106.113
Terrains & constructions d'exploitation	780.186	-	-	780.186	414.427	-	16.255	-	-	-	430.681	-	349.505
<i>Terrains</i>	<i>130.000</i>			<i>130.000</i>							<i>-</i>		<i>130.000</i>
<i>Construction</i>	<i>650.186</i>			<i>650.186</i>	<i>414.427</i>		<i>16.255</i>				<i>430.681</i>	<i>-</i>	<i>219.504</i>
Terrains & constructions hors exploitation	1.447.277	1.755.766	-	3.203.043							-	-	3.203.043
<i>Terrains affectés à une construction en cours</i>	<i>600.280</i>			<i>600.280</i>							<i>-</i>	<i>-</i>	<i>600.280</i>
<i>Immeubles en cours</i>	<i>846.997</i>	<i>1.755.766</i>	<i>-</i>	<i>2.602.763</i>							<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2.602.763</i>
Autres placements financiers	64.516.212	-	90.426.452	91.179.589	-	462.174	-	-	-	267.950	-	194.224	90.985.365
<i>Actions, autres titres à revenu variable</i>	<i>11.398.301</i>	<i>23.334.074</i>	<i>11.837.300</i>	<i>22.895.075</i>		<i>461.284</i>	<i>-</i>	<i>-</i>		<i>267.950</i>	<i>-</i>	<i>193.334</i>	<i>22.701.741</i>
<i>Obligations & autres titres à revenu fixe</i>	<i>52.681.000</i>	<i>80.200.000</i>	<i>78.466.200</i>	<i>54.414.800</i>							<i>-</i>	<i>-</i>	<i>54.414.800</i>
<i>Autres prêts</i>	<i>406.026</i>	<i>166.009</i>	<i>122.862</i>	<i>449.173</i>		<i>890</i>					<i>-</i>	<i>890</i>	<i>448.283</i>
<i>Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers</i>	<i>-</i>	<i>900.120</i>	<i>-</i>	<i>900.120</i>		<i>-</i>					<i>-</i>	<i>-</i>	<i>900.120</i>
<i>Devises</i>	<i>-</i>	<i>12.486.300</i>	<i>-</i>	<i>12.486.300</i>							<i>-</i>	<i>-</i>	<i>12.486.300</i>
<i>Autres</i>	<i>30.885</i>	<i>3.326</i>	<i>.90</i>	<i>34.121</i>							<i>-</i>	<i>-</i>	<i>34.121</i>
Créances pour espèces déposées	50.541.760	49.796.571	46.770.131	53.568.200							-	-	53.568.200
TOTAL	119.139.644	51.709.480	137.329.951	150.609.003	1.566.714	462.174	216.496	-	132.205	267.950	1.651.004	194.224	148.763.774

Annexe N°11
Ventilations des charges & des produits des placements
AU 31/12/2010

	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	196 796,000	196 796,000
Revenu des participations	138 694,600	138 694,600
Revenu des placements	4 330 054,489	4 330 054,489
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	5 789 756,034	5 789 756,034
Total des produits des placements	10 455 301,123	10 455 301,123
Intérêts	831 669,892	831 669,892
Frais externes		
autres frais	5 965 607,507	5 965 607,507
Total charges des placements	6 797 277,399	6 797 277,399

**TABLEAU DE DETERMINATION DU
RESULTAT FISCAL AFFERENT A
L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2010**

RESULTAT COMPTABLE	5 357 146,679
A Réintégrer	4 305 987,060
* Les Dotations non déductibles :	
Dotation pour congés payés	309 075,374
Dotation pour créances douteuses	1 613 158,276
Dotation pour pertes & charges	2 320 054,859
Timbre de voyage	1 980,000
Pénalités	1 316,759
Réceptions	10 401,792
Dons	50 000,000
Sous-total	4 305 987,060
A Déduire	5 913 818,610
* Produits exonérés :	
Dividendes	319 109,164
Plus value sur cessions actions cotées	1 234 059,780
Ecart de conversion sur comptes devises	628 165,704
Intérêts sur comptes en devises	27 039,850
Sous-total	2 208 374,498
* Reprise des provisions de l'exercice précédent :	
Provision pour congés payés	201 878,137
Provision pour créances douteuses	1 638 526,490
Provision pour pertes & charges	1 865 039,485
Sous-total	3 705 444,112
Bénéfice brut fiscal	3 749 315,129
IMPOSABLE AVANT EXPORTATION	3 749 315,129
Bénéfice non imposable 54,36% du bénéfice brut fiscal	2 038 127,704
Bénéfice net fiscal	1 711 187,425
Impôt sur les sociétés (35% du Bénéfice imposable)	598 915,599

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RÉ » ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que la note aux états financiers n°6 présente les démarches entreprises par la société pour la prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture, et ce compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans ces informations pouvant contredire les états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2010.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la compagnie à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2011

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les Actionnaires de Tunis Ré,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- conventions réglementées (hors Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants)

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisé d'aucune opération conclue par la société Tunis Ré avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

II- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- 1- Les émoluments bruts servis au Président Directeur Général pour la période allant du 01/01/2010 au 31/12/2010 se sont élevés à 148 423 dinars (y compris les avantages en nature) soit un salaire net qui s'élève à 6 000 dinars par mois. Ces émoluments englobent un montant de 31 092 dinars qui constitue une régularisation sur les avances sur salaires servis au cours de l'année 2009.
- 2- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2010 ont totalisé un montant brut de 36 000 dinars.

Tunis, le 28 avril 2010

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS**ASSURANCES BIAT**

Siège social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac - Tunis

Assurances BIAT publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 mai 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mourad Guellaty et M. Fayçal DERBEL (FINOR).

ACTIFS (Unité : en Dinars)	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	825 105	814 627	10 478	17 067
AC13 Fonds de commerce			-	
AC14 Acomptes versés	-	-	-	
	825 105	814 627	10 478	17 067
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	483 833	172 319	311 515	351 183
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	1 010 303	702 593	307 710	376 818
	1 494 136	874 911	619 225	728 001
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation				
AC312 Terrains et constructions hors exploitation				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	15 739 052	82 975	15 656 076	15 956 170
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	55 432 336		55 432 336	42 395 637
AC334 Autres prêts	42 451		42 451	28 641
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 300 000		9 300 000	6 900 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	265 897		265 897	214 726
	80 779 735	82 975	80 696 760	65 495 174
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	2 460 457		2 460 457	2 091 246
AC520 Provisions d'assurance vie	147 244		147 244	89 889
AC530 Provision pour sinistres (vie)	242 718		242 718	241 091
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	7 557 185		7 557 185	6 958 255
	10 407 603	-	10 407 603	9 380 482
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	3 172 684		3 172 684	801 426
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	13 232 629	1 203 596	12 029 033	10 888 645
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	871 081	18 981	852 099	695 940
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	978 104	81 502	896 602	621 508
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	1 601		1 601	-
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	38 260		38 260	-
AC633 Débiteurs divers			-	1 624
	18 294 358	1 304 079	16 990 279	13 009 143
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 073 868		6 073 868	4 691 306
AC72 Charges reportées			-	-
AC721 Frais d'acquisition reportés	1 975 842		1 975 842	1 536 383

AC722 Autres charges a repartir	336 225		336 225	307 103
AC73 Comptes de régularisation actif			-	-
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	2 192 159		2 192 159	1 715 311
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres			-	-
	10 578 095	-	10 578 095	8 250 102
TOTAL ACTIFS	122 379 032	3 076 593	119 302 439	96 879 970

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS <i>(Unité : en Dinars)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	2 612 492	1 887 712
CP5 Résultats reportés	1 766	22 837
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	12 614 258	11 910 549
CP6 Résultat de l'exercice	2 266 996	2 084 285
Total capitaux propres avant affectation	14 881 255	13 994 834
<u>PASSIFS</u>		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA21 Provisions pour pensions et obligations similaires		
PA22 Provisions pour impôts		
PA23 Autres provisions	272 412	172 412
	272 412	172 412
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	12 743 026	9 386 435
PA320 Provision pour assurance vie	30 195 794	24 529 684
PA330 Provision pour sinistres (vie)	1 965 922	1 755 823
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	41 866 676	32 296 986
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)		
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	617 053	582 417
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage	1 353 030	
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)		58 100
	88 741 502	68 609 444
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	5 911 871	4 770 852
	5 911 871	4 770 852
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	2 904 075	3 194 074
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	5 215 455	4 906 088
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçues		
PA632 Personnel	111 472	70 074
PA633 Etat, organismes de sécurités sociales, collectivités publiques	749 612	838 686
PA634 Créanciers divers	514 786	323 507
PA64 Ressources spéciales		
	9 495 400	9 332 428

PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs		
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	119 302 439	96 879 970

Etat de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance Non Vie Arrêté au 31 Décembre 2010 (Unité : en Dinars)	Opérations Brutes 31/12/2010	Cessions et rétrocession 31/12/2010	Opérations Nettes 31/12/2010	Opérations Nettes 31/12/2009
<u>PRNV 1 Primes acquises</u>				
PRNV11 Primes émises et acceptées	46 162 073	-9 959 349	36 202 724	27 712 918
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-3 356 591	369 211	-2 987 380	-951 117
	42 805 482	-9 590 138	33 215 343	26 761 801
<u>PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u>	2 117 045		2 117 045	1 487 429
<u>PRNV2 Autres produits techniques</u>			0	0
<u>CHNV1 Charges de sinistres</u>				
CHNV11 Montants payés	-19 257 626	3 674 955	-15 582 671	-14 628 604
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-9 569 690	598 929	-8 970 761	-3 465 950
	-28 827 316	4 273 884	-24 553 432	-18 094 553
<u>CHNV 2 Variation des autres provisions techniques</u>	58 100		58 100	6 900
<u>CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes</u>	-34 636	159 639	125 003	-88 012
<u>CHNV 4 Frais d'exploitation</u>				
CHNV41 Frais d'acquisition	-7 161 995		-7 161 995	-5 873 631
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	433 875		433 875	291 359
CHNV43 Frais d'administration	-2 754 836		-2 754 836	-2 277 951
CHNV44 Commissions recues des réassureurs		1 978 087	1 978 087	1 849 345
	-9 482 957	1 978 087	-7 504 869	-6 010 878
<u>CHNV5 Autres charges techniques</u>	0	-135 447	-135 447	-122 186
<u>CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u>	-1 353 030		-1 353 030	
<u>RTNV6 Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</u>	5 282 688	-3 313 975	1 968 713	3 940 501

Etat de résultat technique de l'assurance et / ou de la réassurance Vie Arrêté au 31 Décembre 2010 (Unité : en Dinars)		Opérations Brutes 31/12/2010	Cessions et rétrocession 31/12/2010	Opérations Nettes 31/12/2010	Opérations Nettes 31/12/2009
PRV 1	<u>Primes acquises</u>				
PRV11	Primes émises et acceptées	14 079 050	-867 013	13 212 038	13 569 213
PRV2	<u>Produits de placements</u>				
PRV 2 1	Revenus des placements	1 450 389		1 450 389	1 558 205
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	sous total 2 a	1 450 389	0	1 450 389	1 558 205
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	sous total 2	0	0	0	0
PR V3	<u>Plus values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
PR V4	<u>Autres produits techniques</u>	0	0	0	0
CHV1	<u>Charges de sinistres</u>				
CHV11	Montants payés	-4 070 078	599 524	-3 470 553	-1 786 304
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-210 100	1 626	-208 473	-657 787
	sous total 3	-4 280 177	601 151	-3 679 026	-2 444 091
CHV 2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>				
	sous total 4	-5 666 110	57 355	-5 608 756	-9 485 966
CHV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	0	371 682	371 682	57 384
CHV 4	<u>Frais d'exploitation</u>				
CHV41	Frais d'acquisition	-1 908 137		-1 908 137	-1 747 020
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	5 584		5 584	-4 952
CHV43	Frais d'administration	-2 746 514		-2 746 514	-2 245 491
CHV44	Commission recues des réassureurs		125 046	125 046	91 726
	sous total 5	-4 649 067	125 046	-4 524 021	-3 905 737
CHV5	<u>Autres charges techniques</u>		-9 983	-9 983	-9 720
CH V9	<u>Charges de placements</u>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-83 825		-83 825	-94 234
CHV 92	Correction de valeur sur placement			0	0
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements			0	0
	sous total 6	-83 825	0	-83 825	-94 234
CHV 10	<u>Moins values non réalisées sur placements</u>	0	0	0	0
CHNT2	<u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u>	0	0	0	0
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	850 260	278 239	1 128 498	-754 945

Etat de résultat Arrêté au 31 Décembre 2010 (Unité : en Dinars)		31/12/2010	31/12/2009
RNTV		1 968 713	3 940 501
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	1 128 498	-754 945
PRNT1	Produits des placements		
PRNT11	Revenus des placements	2 600 596	1 906 587
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	sous total 1 a	2 600 596	1 906 587
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	sous total 1	-	-
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie	-	-
CHNT1	Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements		
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-144 937	-194 223
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie	-2 117 045	-1 487 429
PRNT2	Autres produits non techniques	20 153	19 325
CHNT3	Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires		3 455 979	3 429 816
CHNT4	Impôts sur le résultat	-1 188 982	-1 345 531
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		2 266 996	2 084 285
PRNT4	Gains extraordinaires	-	-
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	-
Résultat extraordinaire		-	-
Résultat net de l'exercice		2 266 996	2 084 285

Etat de flux de trésorerie Arrêté au 31 Décembre 2010 (Unité : en Dinars)	31/12/2010	31/12/2009
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>	-	-
- Encaissement des primes reçues des assurés	58 075 799	47 795 917
- Sommes versées pour paiement des sinistres	23 512 625	-20 602 871
- Encaissement des primes reçues acceptations	97 068	238 623
- Sommes versées pour sinistres acceptations	4 030	-1 833
- Commissions versées sur les acceptations	24 101	-55 834
- Décaissements des primes pour les cessions	8 224 620	-8 352 436
- Encaissement des sinistres pour les cessions	2 336 112	3 163 925
- Commissions reçues sur les Cessions	2 052 987	1 597 859
- Commissions versées aux intermédiaires	7 032 254	-3 430 210
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	4 261 009	-3 939 947
- Variation des dépôts auprès des cédantes	921 844	-106 664
- Variation des espèces reçues des cessionnaires		-61 128
- Décaissements liés à l'acquisition des placements financiers	38 996 444	-15 459 243
- Encaissements liés à la cession des placements financiers	23 546 421	4 276 260
- Taxes sur les assurances versées au trésor	5 791 115	-5 490 504
- Produits financiers reçus	2 834 799	2 779 739
- Impôt sur les bénéfices payés	697 955	-1 252 870
Autres mouvements	1 171 245	793 958
	-	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 492 123	1 892 739
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>	-	-
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	117 556	-532 138
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	34 000	10 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	83 556	-522 138
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-	-
- Encaissement suite à l'émission des actions		
- Dividendes et autres distributions	1 343 279	-1 036 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financements	1 343 279	-1 036 000
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	24 471	-9 419
<u>Variation de trésorerie</u>	1 089 760	325 182
-		
-	-	-
<u>Trésorerie de début d'exercice</u>	1 276 549	951 367
-		
-	-	-
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	<u>2 366 309</u>	<u>1 276 549</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2010

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Assurances BIAT, dont la raison sociale était « Arab Tunisian Insurance Group », est une société anonyme au capital de 10 000 000 DT, créée le 11 Juin 1997 ayant pour activité principale la réalisation et la gestion de contrats et de conventions d'assurances et de réassurances.

Assurances BIAT est agréée par décision du Ministre des Finances en date du 25 décembre 2000 pour étendre son objet social à toutes les opérations d'assurances et de réassurances pouvant être légalement réalisées par les sociétés d'assurances et de réassurances, conformément à la loi n° 92-24 du 9 Mars 1992 portant promulgation du code des assurances.

A la date du 31/12/2010, le capital social s'élève à 10MDT composé de 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité et est réparti comme suit :

Actionnaires	% de détention
BIAT	40.125%
NATIXIS ASSURANCES	34.000%
ARIG	14.850%
Actionnaires Tunisiens	11.025%

2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2010 a connu les faits marquants suivants :

- La prise en compte de la nouvelle méthode d'estimation de la Provision Mathématique des contrats temporaire décès conformément à l'arrêté du ministre des finances du 05/01/2009 et ce pour tout le portefeuille (de l'année 2003 à l'année 2010 en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99).
- La société a connue une mission de contrôle de la part du Comité Général des Assurances qui a porté sur l'ensemble des activités techniques (Directes et Réassurances) de 2004 à 2009.
- Un sinistre incendie significatif en date du 14/02/2010 d'un montant de 1 234 233 Dinars.

3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

4.3 - Placements financiers

Règles de prise en compte

La norme comptable N°26 relatives à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Règles d'évaluation

Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

Les obligations et autres titres à revenus fixes

• **Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif.

Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

• **Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

4.4 - Les provisions techniques

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre des finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

Provision pour primes non acquises

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

Provision d'assurance Vie

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille des années 2003 à 2010 en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

Pour chaque année, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

Autres provisions techniques

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

4.5 - Répartition des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

Pour l'exercice 2010, Assurances BIAT a fixé les clés de répartition comme suit :

- Les charges par destination non directement affectées :
 - vie : 50 %
 - non vie : 50%

- ces charges sont à leur tour affectées :
 - vie :
 - 4 % : frais d'acquisition
 - 94% : frais d'administration
 - 2% : frais de gestion sur sinistre

 - non - vie :
 - 4 % : frais d'acquisition
 - 94% : frais d'administration
 - 2% : frais de gestion sur sinistre

- Les commissions ainsi que les taxes liées aux contrats servies sont affectées directement aux frais d'acquisition.

5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

A) NOTES SUR LE BILAN**l) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN****5.1 - Actifs incorporels**

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2010 un montant net de 10 478 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements			Valeur nette 2010
				01/01/2010	Dotations 2010	31/12/2010	
Logiciels	825 105	0	825 105	808 038	-6 589	814 627	10 478
Total	825 105	0	825 105	808 038	-6 589	814 627	10 478

5.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2010 un montant net de 619 225 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions	Vente	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements			Valeur nette 2010
					01/01/2010	Dotations 2010	31/12/2010	
AAI	450 475	33 359		483 833	99 291	-73 027	172 319	311 515
M. TRANSPORT	191 147	66 289	-36 500	220 936	73 678	-39 520	113 198	107 738
M. INFORMATIQUE	438 453	18 564		457 017	385 532	-32 564	418 096	38 921
M M B	348 656	7 782	-24 088	332 350	142 228	-29 071	171 298	161 052
Total	1 428 731	125 994	-60 588	1 494 136	700 730	-174 181	874 911	619 225

5.3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2010 un montant net de 80 696 760 DT contre un montant de 65 495 174 DT au 31/12/2009 soit une augmentation de 15 201 586 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	15 739 052	16 028 244
Obligations et autres titres a revenu fixe	55 432 336	42 395 637
Autres prêts	42 451	28 641
Autres Dépôts	9 300 000	6 900 000
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	265 897	214 726
Provisions pour dépréciation des Placements	-82 975	-72 075
Total	80 696 760	65 495 174

5.4 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2010 un montant net de 10 407 603 DT contre 9 380 482 DT au 31/12/2009 soit une augmentation de 1 027 121 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
- Provisions pour primes non acquises	2 460 457	2 091 246	369 211
- Provisions d'assurances vie	147 244	89 889	57 355
- Provisions pour sinistres vie	242 718	241 091	1 627
- Provisions pour sinistres non vie	7 557 185	6 958 255	598 930
<u>Total</u>	<u>10 407 603</u>	<u>9 380 482</u>	<u>1 027 121</u>

5.5 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2010 un montant net des provisions de 16 990 279 DT contre 13 009 143 DT au 31/12/2009 soit une augmentation de 3 981 136 DT :

5.5.1 – Primes Acquises et non émises

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
- Primes acquises non émises Auto	107 703		107 703
- Primes acquises non émises Construction	370	49 189	-48 819
- Primes acquises non émises Transport	1 953 450		1 953 450
- Primes acquises non émises Incendie	1 679		1 679
- Primes acquises non émises Assistance	54		54
- Primes acquises non émises Risques Divers	3 504		3 504
- Primes acquises non émises RC Générale	137	5 410	-5 273
- Primes acquises non émises GPE Maladie	582 206	520 756	61 450
- Primes acquises non émises Accident Corporel	76 769	94 366	-17 597
- Primes acquises non émises Vie	446 813	131 705	315 108
<u>Total</u>	<u>3 172 684</u>	<u>801 426</u>	<u>2 371 258</u>

5.5.2 – Créances nées d'opération d'assurances directe

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
- Contentieux Primes	632 740	275 635	357 105
- Créances affaires directes en cours	913 598	636 807	276 791
- Créances courtiers d'assurances en cours	11 686 290	11 100 523	585 767
- Provisions pour créances douteuses (*)	-1 203 596	-1 124 320	-79 276
<u>Total</u>	<u>12 029 033</u>	<u>10 888 645</u>	<u>1 140 388</u>

(*) Au 31/12/2010 Assurances BIAT à constater une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 203 596 DT calculées comme suit :

- Provision pour créances contentieuses estimée a 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée a 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Antérieur à 2007
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

5.5.3 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2010 ce poste totalise un montant total de 852 099 DT contre 695 940 DT au 31/12/2009 soit une augmentation de 156 159 DT.

Au 31/12/2010 Assurances BIAT à constater une provision pour créances douteuses pour un montant de 18 981 DT calculées comme suit :

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Antérieur à 2007
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

5.5.4 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2010 un montant net de 896 602 DT contre 621 508 DT au 31/12/2009 soit une augmentation de 275 094 DT.

Au 31/12/2010 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 81 502 DT calculée comme suit :

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008	Antérieur à 2007
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

5.5.5 – Autres Créances

Libellé	Montant Net	Montant Net	Variation
	au 31/12/2010	au 31/12/2009	
- personnel	1 601		1 601
- débiteurs divers	0	1 624	-1 624
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	38260	0	38 260
Total	39 861	1 624	38 237

5.6 - Autres éléments d'actif

5.6.1 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2010 de 6 073 868 DT contre 4 691 306 DT au 31/12/2009.

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
- Comptes courants bancaires	2 365 861	1 275 637	1 090 224
- Caisse	448	912	-464
- Valeurs à l'encaissement	2 693 113	2 527 356	165 757
- Caisse du trésor public	1 014 446	887 401	127 045
Total	6 073 868	4 691 306	1 382 562

5.6.2 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2010, le solde est de 1 975 842 DT repartis par branche comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
- FAR Auto	1 101 355	763 313	338 042
- FAR Transports	10 438	8 734	1 704
- FAR Incendie	639 621	572 568	67 053
- FAR R. Divers	30 342	26 344	3 998
- FAR R .C. G	43 557	41 886	1 671
- FAR Construction	21 354	22 524	-1 170
- FAR Maladie	1 027	958	69
- FAR Acc Corporel	94 122	69 805	24 317
- FAR R Agricole		1 809	-1 809
- FAR Vie	34 026	28 442	5 584
Total	1 975 842	1 536 383	439 459

5.6.3 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 336 225 DT au 31/12/2010 contre 307 103 DT au 31/12/2009.

5.6.4 – Intérêts et loyers acquis et non échues

Ce sont les intérêts courus et non échus au 31/12/2010 sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor), ils présentent un montant total de 2 192 159 DT contre 1 715 311 DT au 31/12/2009.

II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

5.7 - Capitaux propres

A la date du 31/12/2010, le capital social s'élève à 10MDT composé de 100 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Solde 31/12/2009	Affectations et imputations	Dividende	Résultat de l'exercice	Autres	Solde au 31/12/2010
- Capital social	10 000 000					10 000 000
- Réserves légales	277 905	105 356				383 261
- Réserves extraordinaires	1 500 000	270 000				1 770 000
- Fonds social	109 807	100 000			-80 576	129 231
- Réserves pour risques généraux		330 000				330 000
- Report à nouveau	22 837	-21 071				1 766
- Résultat de la période	2 084 286	-784 285	-1 300 000	2 266 996		2 266 996
Total	13 994 834	0	-1 300 000	2 266 996	-80 576	14 881 255

5.8 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 88 741 502 DT contre 68 609 444 DT en 2009 soit une augmentation de 20 132 058 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

5.8.1 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 12 743 026 DT en 2010 contre 9 386 435 DT en 2009 soit une augmentation de 3 356 590 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
- Auto	7 893 498	5 247 571	2 645 927
- Transports	428 418	215 463	212 955
- Incendie	2 228 168	1 989 491	238 677
- Constructions	1 255 548	1 172 427	83 121
- RCG	217 354	173 332	44 022
- Agricole		32 900	-32 900
- R. Divers	210 133	182 549	27 584
- G Maladie	128 922	82 627	46 295
- Acc Corporels	380 984	290 075	90 909
Total	12 743 026	9 386 435	3 356 590

5.8.2 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 30 195 794 DT au 31/12/2010, contre 24 529 684 DT au 31/12/2009 soit une augmentation de 5 666 110 DT.

5.8.3 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2010, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 1 965 922 DT contre 1 755 823 DT en 2009 soit une augmentation de 210 099.

5.8.4 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2010 un montant de 42 135 455 DT contre 32 296 986 DT en 2009 soit une augmentation de 9 838 469 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2010			Montant au 31/12/2009			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	30 202 882	634 397	29 568 485	21 290 163	584 088	20 706 075	8 912 719	50 309	8 862 410
- Transports	1 288 058	428 361	859 697	1 196 937	304 847	892 090	91 121	123 514	-32 393
- Incendie	3 244 169		3 244 169	2 084 069		2 084 069	1 160 100	0	1 160 100
- Constructions	227 152		227 152	210 883		210 883	16 269	0	16 269
- RCG	3 287 720		3 287 720	2 362 451		2 362 451	925 269	0	925 269
- Agricole			0	2 945		2 945	-2 945	0	-2 945
- R. Divers	1 493 313		1 493 313	2 981 065		2 981 065	-1 487 752	0	-1 487 752
- GPE									
Maladie	1 545 190		1 545 190	1 579 686		1 579 686	-34 496	0	-34 496
- Accident									
Corporels	1 640 950		1 640 950	1 477 722		1 477 722	163 228	0	163 228
Total	42 929 435	1 062 758	41 866 676	33 185 921	888 935	32 296 986	9 743 513	173 823	9 569 690

5.8.6 - Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 617 053 DT contre 582 417 DT en 2009.

5.8.7 - Provisions pour égalisation et équilibrage

Au 31/12/2010 la société a constitué des provisions pour égalisation destinées à faire face aux charges de sinistralités exceptionnelles afférentes aux risques Transport, Incendie et Risques divers :

Provisions pour égalisation	Montant au 31/12/2010
- Transports	354 836
- Incendie	368 320
- R. Divers	629 873
Total	1 353 030

5.9 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :

Le solde de ce poste au 31/12/2010 est de 5 911 871 DT contre 4 770 852 DT en 2009. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques »

5.10 - Autres dettes :

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2010 à 9 495 400 DT contre 9 332 428 DT au 31/12/2009.

B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE****5.11 - Prime acquises**

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 13 212 037 DT contre 13 569 213 DT en 2009 soit une régression de 357 177 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	13 763 942	14 147 383	-383 441
Variation des primes acquises non émises	315 108	14 021	301 087
Sous-total	14 079 050	14 161 404	-82 354
Primes cédées	-867 013	-592 190	-274 823
Total	13 212 037	13 569 213	-357 177

5.12 - Produits des placements

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2010 totalisent 4 050 986 DT, les produits des placements non affecté directement en vie et non vie totalisent 3 143 917 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique vie	x Produits des placements non affecté directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	14 173 464
- Provisions techniques non vie	55 226 755
- Capitaux propres+provisions techniques vie et non vie	82 014 477
- Produits des placements non affecté	3 143 917

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance vie s'élèvent à 543 321 DT y ajouter la partie affectée directement sans clés de répartition qui sont de 907 068 DT le total qui sera présenté en compte de résultat vie sera de 1 450 389 DT.

5.13 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 3 679 027 DT pour l'exercice 2010 contre 2 444 091 DT au titre de l'exercice 2009, soit une aggravation de 1 234 936 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
Sinistres payés	-4 070 078	-2 026 175	-2 043 903
Part des réassureurs dans les sinistres	599 524	239 870	359 654
Variation des provisions pour sinistres	-210 100	-641 475	431 375
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	1 626	-16 312	17 938
Total	-3 679 026	-2 444 091	-1 234 935

5.14 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 5 608 756DT pour l'exercice 2010 dont une part de réassurances de 57 355 DT contre 9 485 966DT DT en 2009 dont une part de réassurances de - 26 473 DT, soit régression de charge de 3 877 210 DT.

5.15 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 1 908 137 DT en 2010 contre 1 747 020 DT en 2009.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 5 584 DT en 2010 contre un solde négatif de 4 952 DT en 2009.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 2 746 514 DT en 2010 contre 2 245 491 DT en 2009.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2010 pour un montant de 125 046 DT contre 91 726 DT en 2009.

5.16 - Charges des placements

Le poste charges des placements globaux dégage un montant de 228 762DT en 2010, la quote-part affecté directement en vie est de 53 545 DT, le montant non affecté directement et qui a été allouée à l'assurance vie a été calculée comme suit :

Clés de répartition	Vie	Non Vie +Capitaux propres	Total
Provisions techniques	14 173 464	68 841 013	82 014 477
<i>Quote- part</i>	17%	83%	100%
Correction de valeurs sur placements	30 280	144 937	175 217

Ainsi la charge de placement totale affecté en vie est de 83 825 DT.

2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE**5.17 - Primes acquises**

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2010 à 32 215 343 DT contre 26 761 801 DT en 2009, soit une augmentation de 6 453 542 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
Primes émises et acceptés net d'annulations et ristournes	44 196 285	36 859 331	7 336 954
Variation des primes non acquises "PNA"	-3 356 591	-673 732	-2 682 859
Primes à annuler	-90 362	-15 000	-75 362
Variation des primes émises non acquises	2 056 149	-363 582	2 419 731
Sous-total 1	42 805 482	35 807 017	6 998 465
Primes cédées	-9 959 349	-8 767 830	-1 191 519
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	369 211	-277 385	646 596
Total	33 215 343	26 761 801	6 453 542

5.18 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2010 totalisent 4 050 986 DT, les produits des placements non affecté directement en vie et non vie totalisent 3 143 917 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provision technique non vie	x Reliquat des produits des placements non affecté directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

- Provisions techniques non vie	55 226 755
- Capitaux propres+provisions techniques non vie	69 400 219
- Reliquat des produits des placements non affecté	2 600 596

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 2 117 045 DT.

5.19 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 24 553 432 DT pour l'exercice 2010 contre 18 094 553 DT au titre de l'exercice 2009, soit une aggravation de 6 458 878 DT, répartie comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
Sinistres payés	-19 257 626	-17 894 482	-1 363 144
Part des réassureurs dans les sinistres	3 674 955	3 265 878	409 077
Variation des provisions pour sinistres	-9 569 690	-5 258 257	-4 311 433
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	598 929	1 792 307	-1 193 378
Total	-24 553 432	-18 094 553	-6 458 878

5.20 - Variations des autres provisions techniques.

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

Libellé	Montant net 31/12/2010	Montant net 31/12/2009	Variation
Provisions pour risques Agricoles	0	-46 000	46 000
Provisions pour risques en Responsabilité civile Général	0	-11 000	11 000
Provisions pour risques en Groupe Maladie	0	-1100	1 100
Total	0	58 100	58 100

5.21 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 7 161 995 DT en 2010 contre 5 873 631 DT en 2009.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 433 875 DT en 2010 contre une variation positive de 291 359 DT en 2009.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 2 754 836 DT en 2010 contre 2 277 951 DT en 2009.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2010 pour un montant de 1 978 087 DT contre 1 849 345 DT en 2009.

5.22 - Autres charges techniques

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 135 447 DT contre 122 186 DT au 31/12/2009.

5.23 - Provisions pour égalisation et équilibrage

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 1 353 030 DT.

Provisions pour égalisation	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2009	Variation
-Transports	354 836	0	354 836
- Incendie	368 320	0	368 320
- R. Divers	629 873	0	629 873
Total	1 353 030	0	1 353 030

3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2010	2009
RNTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	1 968 713	3 940 501
RTV	Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	1 128 498	-754 945
PRNT1	Produits des placements	2 600 596	1 906 587
CHNT1	Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	-144 937	-194 223
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie	-2 117 045	-1 487 429
PRNT2	Autres produits non techniques	20 153	19 325
Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts		3 455 979	3 429 816
CHNT4	Impôts sur le résultat	-1 188 982	-1 345 531
	Résultat net de l'exercice	2 266 996	2 084 285

C) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**C 1-ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou Moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours				
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	15 739 052	15 656 076	15 656 076	-82 975
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 432 336	55 432 336	55 432 336	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	42 451	42 451	42 451	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	265 897	265 897	265 897	
Autres dépôts	9 300 000	9 300 000	9 300 000	
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<u>Total</u>	<u>80 779 735</u>	<u>80 696 760</u>	<u>80 696 760</u>	<u>-82 975</u>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	78 993 231	78 993 231	78 993 231	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	8 686 830	8 686 830	8 686 830	

C 2-ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de survenance		
	2006	2007	2008
<u>Inventaire 2008</u>			
Règlements cumulés	15 466 603	11 959 954	9 755 334
Provisions pour sinistres	3 961 941	5 707 644	16 792 694
Total charges des sinistres	19 428 544	17 667 598	26 548 028
Primes acquises	21 972 244	23 484 372	36 421 713
% sinistres / primes acquises	88%	75%	73%

Année d'inventaire	Exercice de survenance			
	2006	2007	2008	2009
<u>Inventaire 2009</u>				
Règlements cumulés	16 056 290	12 608 916	14 586 116	11 524 779
Provisions pour sinistres	2 738 245	4 521 401	9 755 783	13 581 468
Total charges des sinistres	18 794 535	17 130 317	24 341 899	25 106 247
Primes acquises	21 972 244	23 484 372	36 421 713	35 807 017
% sinistres / primes acquises	86%	73%	67%	70%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
<u>Inventaire 2010</u>					
Règlements cumulés	16 336 951	13 296 527	16 639 283	16 738 287	11 133 724
Provisions pour sinistres	1 827 483	3 365 339	7 166 936	8 415 343	21 474 374
Total charges des sinistres	18 164 434	16 661 866	23 806 219	25 153 630	32 608 098
Primes acquises	21 972 244	23 484 372	36 421 713	35 807 017	42 805 482
% sinistres / primes acquises	83%	71%	65%	70%	76%

C 3-VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total
Revenu des placements immobiliers			-
Revenu des participations	778 305		778 305
Revenu des autres placements	538 818	2 720 129	3 258 947
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)		13 734	13 734
Total des produits des placements	1 317 123	2 733 863	4 050 986
Intérêts			-
Frais externes (pertes sur réalisation)	106 297		106 297
Autres frais (ajustement sur valeur)	-	137 618	122 464
Total charges des placements	91 143	137 618	228 762

C4-RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	PREVOYANCE	EPARGNE	TOTAL
Primes	8 441 568	5 637 483	14 079 050
Charges de prestations	-1 494 866	-2 785 311	-4 280 177
Charges de provisions d'assurance vie	-2 467 801	-3 198 309	-5 666 110
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
Solde de souscription	4 478 901	-346 138	4 132 763
Frais d'acquisition	-1 728 119	-174 434	-1 902 553
Autres charges de gestion nettes	-1 647 063	-1 099 451	-2 746 514
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-3 375 182	-1 273 885	-4 649 067
Produits nets de placements	378 616	1 071 773	1 450 389
Charges de placements	-17 948	-65 877	-83 825
Participation aux résultats et intérêts techniques			
Solde financier	360 668	1 005 896	1 366 564
Primes cédées et/ou rétrocédées	-867 013	0	-867 013
Part des réassureurs dans les charges de prestations	599 524	0	599 524
Part des réassureurs dans les charges de provisions	58 981	0	58 981
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	371 682	0	371 682
Commissions reçues des réassureurs	125 046	0	125 046
Intérêt	-9 983	0	-9 983
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	278 239	0	278 239
Résultat technique	1 742 625	-614 127	1 128 498
Informations complémentaires			
Montant des rachats		-2 780 805	-2 780 805
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	15 626 634	16 535 083	32 161 716
Provisions techniques brutes à l'ouverture	12 831 430	13 454 077	26 285 507
A déduire			
Provisions devenues exigibles			

C 5-RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	AGRICOLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
Primes acquise	19 160 275	4 180 057	3 693 097	616 150	1 430 199	23 878	1 188 148	614 153	9 876 320	2 023 204	42 805 482
Primes émises	21 806 203	4 393 012	3 931 774	699 271	1 474 221	-9 022	1 215 732	614 153	9 922 616	2 114 114	46 162 073
Variation des primes non acquises	-2 645 927	-212 955	-238 677	-83 121	-44 022	32 900	-27 584	0	-46 296	-90 909	-3 356 591
Charges de prestation	-16 303 587	-1 029 758	-2 858 729	-77 828	-1 137 170	46 765	-214 287	-777	-8 055 298	-526 214	-30 156 883
Prestations et frais payés	-7 441 176	-678 494	-1 330 307	-61 558	-222 901	-2 180	-1 072 153	-777	-8 085 078	-362 985	-19 257 611
Charges de provisions pour prestations diverses	-8 862 410	-351 264	-1 528 423	-16 269	-914 269	48 945	857 866	0	29 780	-163 228	-10 899 272
Solde de souscription	2 856 689	3 150 299	834 368	538 323	293 029	70 643	973 861	613 376	1 821 021	1 496 991	12 648 599
Frais d'acquisition	-3 130 492	-327 967	-914 872	-98 200	-386 127	-1 626	-260 208	-75 085	-1 147 835	-385 709	-6 728 121
Autres charges de gestion nettes	-1 303 825	-261 222	-234 122	-42 213	-87 662	0	-72 283	-36 519	-591 281	-125 709	-2 754 836
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-4 434 317	-589 189	-1 148 994	-140 413	-473 789	-1 626	-332 491	-111 605	-1 739 116	-511 418	-9 482 957
Produits nets de placements	1 436 056	53 332	213 608	56 837	136 471	0	72 966	0	70 267	77 508	2 117 045
Solde financier	1 436 056	53 332	213 608	56 837	136 471	0	72 966	0	70 267	77 508	2 117 045
Part des réassureurs dans les primes acquises	-696 272	-3 665 427	-2 747 612	-390 782	-184 409	-34 691	-860 076	-567 533	-347 431	-95 906	-9 590 138
Part des réassureurs dans les prestations payées	393 853	777 842	1 196 079	56 777	0	1 090	1 165 048	0	84 266	0	3 674 955
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-33 050	-151 558	1 121 770	-17 636	687 687	-96 545	-960 728	0	-20 899	69 887	598 929
Part des réassureurs dans les PB	0	115 012	38 238	1 222	0	0	5 167	0	0	0	159 639
Commissions reçues des réassureurs	0	496 440	875 326	135 291	30 936	33	228 453	207 767	0	3 840	1 978 087
Intérêts servies	-43 528	-15 140	-46 403	-21 099	0	0	-9 277	0	0	0	-135 447
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-378 997	-2 442 831	437 399	-236 226	534 213	-130 113	-431 412	-359 766	-284 064	-22 179	-3 313 975
Résultat technique	-520 569	171 611	336 382	218 521	489 924	-61 096	282 924	142 005	-131 892	1 040 903	1 968 713

[illegible]

C 6-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE

	TOTAL
Primes	14 079 050
Charges de prestations	-4 280 177
Charges de provisions d'assurance vie	-5 666 110
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0
Solde de souscription	4 132 763
Frais d'acquisition	-1 902 553
Autres charges de gestion nettes	-2 746 514
Charge d'acquisition et de gestion nettes	-4 649 067
Produits nets de placements	1 450 389
Charges de placements	-83 825
Participation aux résultats et intérêts techniques	
Solde financier	1 366 564
Primes cédées et/ou rétrocédées	-867 013
Part des réassureurs dans les charges de prestations	599 524
Part des réassureurs dans les charges de provisions	58 981
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	371 682
Commissions reçues des réassureurs	125 046
Intérêt	-9 983
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	278 239
Résultat technique	1 128 498
Informations complémentaires	
Montant des rachats	-2 780 805
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	32 161 716
Provisions techniques brutes à l'ouverture	26 285 507
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

C 7-TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

	Total
Primes acquise	42 805 482
Primes émises	46 162 073
Variation des primes non acquises	-3 356 591
Charges de prestation	-30 156 883
Prestations et frais payés	-19 257 611
Charges de provisions pour prestations diverses	-10 899 272
Solde de souscription	12 648 599
Frais d'acquisition	-6 728 121
Autres charges de gestion nettes	-2 754 836
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-9 482 957
Produits nets de placements	2 117 045
Solde financier	2 117 045
Part des réassureurs dans les primes acquises	-9 590 138
Part des réassureurs dans les prestations payées	3 674 955
Part des réassureurs dans les charges de provisions	598 929
Part des réassureurs dans les PB	159 639
Commissions reçues des réassureurs	1 978 087
Intérêts servis	-135 447
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-3 313 975
Résultat technique	1 968 713

	Total
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	12 743 026
Provisions pour primes non acquises ouverture	9 386 435
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	41 866 676
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	32 296 986
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	617 053
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	582 417
Provisions pour égalisation et équilibrage clôture	1 353 030
Provisions pour égalisation et équilibrage ouverture	0
Autres provisions techniques clôture	0
Autres provisions techniques ouverture	58 100
A déduire :	
Provisions devenus exigibles	

C 8. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	2010	2009
Engagements reçus	-	-
Engagements donnés	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues par des tiers	-	-

C 9. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Suite aux évènements qu'a connus la Tunisie à la fin 2010 - début 2011 et dont les conséquences sont survenues après la date de clôture, la société a reçu des déclarations de sinistres se rapportant aux dits évènements.

A cette même date il est difficile de quantifier d'une manière fiable et définitive l'incidence financière de ces sinistres, les opérations d'expertises demeurent en cours de réalisation afin d'arrêter les sinistres couverts et les estimations définitives tout en tenant compte de la couverture des réassureurs.

Pour faire face aux charges de sinistralités exceptionnelles y afférentes, et conformément aux directives du Comité Général des Assurances concernant l'application de l'article 25 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 (modifié), la société a constitué au 31 décembre 2010 des provisions pour égalisation pour les risques : Transport, incendie et risques divers.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac
Lac II-1053 - Tunis**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 119 302 439 dinars, un résultat net de l'exercice de 2 266 996 dinars, un résultat technique non vie net de 1 968 713 dinars, un résultat technique vie net de 1 128 498 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

2 – Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Assurances BIAT » arrêtés au 31 décembre 2010, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

3.1- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que suite aux événements qu'a connus la Tunisie à la fin 2010 - début 2011 et dont les conséquences sont survenues après la date de clôture, la société a reçu des déclarations de sinistres se rapportant auxdits événements.

A cette même date la société n'est pas en mesure de quantifier d'une manière fiable l'incidence financière de ces sinistres, les opérations d'expertises demeurent en cours de réalisation afin d'arrêter les sinistres couverts et les estimations définitives tout en tenant compte de la couverture des réassureurs.

Au 31 décembre 2010 la société a constitué des provisions pour égalisation d'un montant de D : 1.353.030 destinées à faire face aux charges de sinistralités exceptionnelles afférentes aux risques : Transport, incendie et risques divers.

3.2- Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice mis à votre disposition à l'occasion de l'assemblée générale.

3.3- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et ce, en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

3.4- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société « Assurances BIAT » à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 02 Mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

Mourad Guellaty

FINOR

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

**Messieurs les actionnaires
de la Société Assurances BIAT
Les jardins du Lac
Lac II-1053 - Tunis**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il nous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Opérations réalisées relatives à des conventions nouvelles :

Votre société a conclu avec la « BIAT » un contrat de sous-location en vertu duquel elle met à sa disposition le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale d'environ 145 m² et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II-Tunis, et ce moyennant un loyer annuel de :

- 125 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 dinars hors TVA,
- 137,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 dinars hors TVA ;
- 147,5 dinars Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1^{er} Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 dinars hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} Mai 2012.

Cette sous-location est consentie pour une durée ferme commençant le 1^{er} Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2010 se sont élevés à 19.333 dinars hors TVA.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunération du Président Directeur Général

- Votre conseil d'administration réuni le 18 mars 2010 a autorisé la rémunération annuelle nette à servir au Président Directeur Général Mr Tahar HACHED sur douze mois pour un montant de 61.100 dinars.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 26 Janvier 2010 a décidé d'allouer au Président Directeur Général Mr Tahar HACHED une prime d'intéressement de 40.000 dinars au titre des exercices 2008 et 2009 qui a été servie au cours de l'exercice 2010.

La charge supportée par la société au titre de 2010 s'est élevée à 94 587 dinars.

- Votre conseil d'administration réuni en date du 22 Avril 2010 a décidé de nommer Mr Mohamed HEDI SAADAoui en qualité de Président Directeur Général en remplacement de Mr Tahar HACHED et ce pour la durée de son mandat d'administrateur.

Votre conseil d'administration réuni en date du 01 Octobre 2010 a décidé d'allouer au Président Directeur Général à partir de sa nomination :

- Une rémunération mensuelle nette de 8 500 dinars à servir sur 16 mois et demi soit une rémunération annuelle nette de 140 250 dinars ;
- Une prime de fin d'année versée en fonction des résultats de la société ;

La charge supportée par la société au titre de 2010 s'est élevée à 160 583 dinars.

Rémunération du Directeur Général Adjoint

- Votre conseil d'administration réuni en date du 26 Janvier 2010 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint :

- Une rémunération mensuelle nette de 7 000 dinars à servir sur 16 mois et demi.
- Une prime d'intéressement de 20.000 dinars au titre de l'exercice 2009 qui a été servie au cours de l'exercice 2010.

La charge supportée par la société au titre de 2010 s'est élevée à 220 214 dinars.

En outre, les dirigeants sociaux bénéficient en outre, de voitures de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis, le 02 Mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

Mourad Guellaty

FINOR
Fayçal DERBEL

بلاغ الشركات

القوائم المالية المجمعة

الشركة العقارية التونسية السعـودية
المقر الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي- شارع 7 نوفمبر- مركز المدينة الدولي
(برج المكاتب) - تونس-

تنشر الشركة العقارية التونسية السعـودية قوائمها المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 2010/12/31 التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام لمراقب الحسابات فيصل دربال(فينور) .

الموازنة

(محتسب بالدينار التونسي)

31 ديسمبر		المذكرات	
2009	2010	التفسيرية	
<u>الأصول</u>			
<u>الاصول غير الجارية</u>			
الاصول الثابتة			
765 811 (761 421)	765 811 (765 811)		- الأصول الثابتة الغير مادية
			- الإستهلاكات
4 390	-	5	
1 329 580 (555 440)	1 363 990 (584 440)		- الأصول الثابتة المادية
			- الإستهلاكات
774 140	779 550	5	
170 952	112 221	6	- الاصول المالية
64 887	64 887		- أصول الاداءات المؤجلة
1 014 369	956 658		<u>مجموع الأصول الثابتة</u>
1 014 369	956 658		<u>مجموع الأصول غير الجارية</u>
<u>الأصول الجارية</u>			
67 859 005	62 854 181	7	- المخزونات
11 395 248	3 689 029	8	- الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
3 855 002	3 202 792	9	- أصول جارية أخرى
455 910	384 435	10	- السيولة وما يعادل السيولة
83 565 165	70 130 437		<u>مجموع الأصول الجارية</u>
84 579 534	71 087 095		مجموع الأصول

الموازنة

(محتسب بالدينار التونسي)

31 ديسمبر		المذكرات	
2009	2010	التفسيرية	
			<u>الأموال الذاتية والخصوم</u>
			<u>الأموال الذاتية</u>
13 000 000	13 000 000		- رأس المال الإجتماعي
13 009 061	13 465 086		- الإحتياطات المجمعة
<u>26 009 061</u>	<u>26 465 086</u>		<u>مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة</u>
2 795 764	3 029 639		<u>نتيجة السنة الصافية المجمعة</u>
<u>28 804 825</u>	<u>29 494 725</u>	11	<u>مجموع الأموال الذاتية قبل التخصيص</u>
<u>3 112 973</u>	<u>3 913 590</u>	12	<u>حقوق الأقلية</u>
			<u>الخصوم</u>
			<u>الخصوم الغير الجارية</u>
16 811 612	14 305 339	13	- قروض بنكية
8 652	96 457		- خصوم الأداءات المؤجلة
<u>16 820 264</u>	<u>14 401 796</u>		<u>مجموع الخصوم الغير الجارية</u>
			<u>الخصوم الجارية</u>
3 692 301	3 480 968	14	- المزودون والحسابات المتصلة بهم
12 737 226	6 468 787	15	- الخصوم الجارية الاخرى
19 411 945	13 327 229	16	- المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
<u>35 841 472</u>	<u>23 276 984</u>		<u>مجموع الخصوم الجارية</u>
<u>52 661 736</u>	<u>37 678 780</u>		<u>مجموع الخصوم</u>
<u>84 579 534</u>	<u>71 087 095</u>		<u>مجموع الأموال الذاتية والخصوم</u>

قائمة النتائج

(محتسب بالدينار التونسي)

31 ديسمبر		المذكرات التفسيرية
2009	2010	
ايرادات الاستغلال		
15 579 053	20 834 509	17
24 834	130 063	- مداخيل
3 282 764	662 727	- ايرادات الاستغلال الأخرى
		- تحويل أعباء ضمن المخزون
18 886 651	21 627 299	مجموع ايرادات الاستغلال
أعباء الاستغلال		
11 886 872	15 833 080	18
572 896	618 805	- كلفة المحلات المباعة
243 328	604 123	- أعباء الأعوان
2 299 735	783 847	19
		- مخصصات الإستهلاكات و المدخرات
		20
		- أعباء الاستغلال الأخرى
15 002 831	17 839 855	مجموع أعباء الاستغلال
3 883 820	3 787 444	نتيجة الاستغلال
(105 260)	(48 122)	21
59 769	1 944	- أعباء مالية صافية
-	193 334	22
(2 214)	(18 347)	- إيرادات التوظيفات
		- الأرباح العادية الأخرى
		- الخسائر العادية الأخرى
3 836 115	3 916 253	نتيجة الأنشطة العادية للشركات المدمجة
78 473	(87 806)	- الأداءات المؤجلة
(935 443)	(891 783)	- الأداءات المستوجبة
2 979 145	2 936 665	النتيجة الصافية للشركات المدمجة
183 381	(92 974)	12
2 795 764	3 029 639	النتيجة الصافية العائدة للشركة المجمعة

جدول التدفقات النقدية

(محتسب بالدينار التونسي)

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
		<u>التدفقات النقدية المتصلة بالاستغلال</u>
2 979 145	2 936 665	- النتيجة الصافية للشركات المدمجة
		- تسويات بالنسبة لـ :
243 328	604 123	. مخصصات الإستهلاكات و المدخرات
859	682	. فوائد لفائدة الصندوق الإجتماعي
-	(44 000)	. ايرادات صافية على التفويت في أصول ثابتة مادية
-	(14 900)	. ايرادات صافية على التفويت في أصول مالية
(78 473)	87 806	. الأداءات المؤجلة
-	(421)	. تعديلات
		- تغيرات :
(13 678 908)	4 819 024	. المخزونات
(5 790 196)	7 706 219	. الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
(2 256 215)	401 940	. الأصول الجارية الأخرى
8 522 921	(6 910 715)	. المزدون والخصوم الجارية الأخرى
<u>(10 057 539)</u>	<u>9 586 422</u>	<u>التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) الاستغلال</u>
		<u>التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الاستثمار</u>
(29 132)	(150 462)	. الدفعات المتأتية من اقتناء أصول ثابتة مادية وغير مادية
-	44 000	. المقايض المتأتية من بيع أصول مادية
(5 000)	-	. الدفعات المتأتية من اقتناء أصول مالية
9 615	73 631	. المقايض المتأتية من بيع أصول مالية
<u>(24 517)</u>	<u>(32 831)</u>	<u>التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) أنشطة الاستثمار</u>
		<u>التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة التمويل</u>
565 020	-	. المقايض المتأتية من اقتناء أسهم ذاتية
11 500 000	5 500 000	. المقايض المتأتية من القروض
(5 246 885)	(13 301 389)	. الدفعات المتأتية من القروض
(706 919)	(1 215 871)	. صرف مرابيح المساهمين
<u>6 111 216</u>	<u>(9 017 260)</u>	<u>التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) أنشطة التمويل</u>
<u>(3 970 840)</u>	<u>536 332</u>	<u>تغير الخزينة</u>
1 578 357	(2 392 483)	الخزينة في بداية السنة
(2 392 483)	(1 856 151)	الخزينة في نهاية السنة

إيضاحات حول القوائم المالية المجمعة

الإيضاح الأول : تقديم المجموعة

1.1 – الصيغة القانونية لشركات المجموعة

تتكون مجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية من ثلاث شركات مختصة في مجالات متكاملة:

- الشركة العقارية التونسية السعودية شركة خفية الاسم أنشئت في أبريل 1984 و تتمثل أغراضها أساسا في مباشرة جميع الأنشطة المتعلقة بالبعث العقاري من شراء وبناء وتجديد للعقارات من أراضي و عمارات فردية أو جماعية المعدة للسكن أو الإدارة أو ذات الصبغة التجارية أو السياحية أو الصناعية التقليدية أو غيرها سواء بالبلاد التونسية أو بالخارج. وكذلك تقسيم وتهيئة وتجهيز الأراضي المخصصة غاية إعدادها للسكن أو الإدارة أو كل غاية أخرى تجارية منها أو السياحية بدون تحديد.
- يبلغ رأس مال الشركة في تاريخ اختتام السنة المالية 2010 ما قدره 13.000.000 دينار مدفوع بالكامل ومقسم إلى 13.000.000 سهم بقيمة دينار للسهم الواحد.

- شركة انترناشيونال سيتي سنتر شركة خفية الاسم أحدثت في أبريل 1991 ويتمثل الغرض الأساسي للشركة في مباشرة جميع الأنشطة المتعلقة بالبعث العقاري من شراء وبيع وتسويق وبناء وتجديد للعقارات من أراضي و عمارات فردية أو جماعية المعدة للسكن أو الإدارة أو ذات الصبغة التجارية أو السياحية أو الصناعية التقليدية أو غيرها سواء بالبلاد التونسية أو بالخارج. وكذلك تقسيم وتهيئة وتجهيز الأراضي المخصصة غاية إعدادها للسكن أو الإدارة أو كل غاية أخرى تجارية منها أو السياحية بدون تحديد.
- يبلغ رأس مال الشركة في تاريخ اختتام السنة المالية 2010 ما قدره 10.000.000 دينار ومقسم إلى 1.000.000 سهم بقيمة 10 دنانير للسهم الواحد.

- شركة القابضة العربية للتعمير شركة خفية الاسم أنشئت في أبريل 2007 و تتمثل أغراضها أساسا في مباشرة جميع الأنشطة المتعلقة بالبعث العقاري من شراء وبناء وتجديد للعقارات من أراضي و عمارات فردية أو جماعية المعدة للسكن أو الإدارة أو ذات الصبغة التجارية أو الصناعية التقليدية أو غيرها سواء بالبلاد التونسية أو بالخارج. وكذلك تقسيم وتهيئة وتجهيز الأراضي المخصصة غاية إعدادها للسكن أو الإدارة أو كل غاية أخرى تجارية منها أو السياحية بدون تحديد.
- يبلغ رأس مال الشركة في تاريخ اختتام السنة المالية 2010 ما قدره 8.277.300 دينار مدفوع بالكامل ومقسم إلى 827.730 سهم بقيمة 10 دنانير للسهم الواحد.

1 – مساهمة الشركة الأم في رأس مال الشركات الفرعية

- تملك الشركة العقارية التونسية السعودية 700.000 سهم في رأس مال شركة انترناشيونال سيتي سنتر وهو ما يمثل مساهمة بنسبة 70,00 %.
- تملك شركة انترناشيونال سيتي سنتر 817.730 سهم في رأس مال شركة القابضة العربية للتعمير وهو ما يمثل مساهمة بنسبة 98,79 %.

3.1 – جداول المساهمات وهيكل المجموعة

يمكن عرض المساهمات داخل مجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية ضمن الجداول الآتية:

- الجدول عدد 1 : ملخص مساهمات شركات المجموعة.
- الجدول عدد 2 : تحليل نسب الحقوق المباشرة وغير المباشرة للشركة المجمعة.
- الجدول عدد 3 : محيط التجميع.

جدول المساهمات في 31 ديسمبر 2010

القابضة العربية للتعمير		أ.س.س	
النسبة	عدد الأسهم	النسبة	عدد الأسهم
98,79%	817 730	70,00%	700 000
1,21%	10 000	30,00%	300 000
100,00%	827 730	100,00%	1 000 000

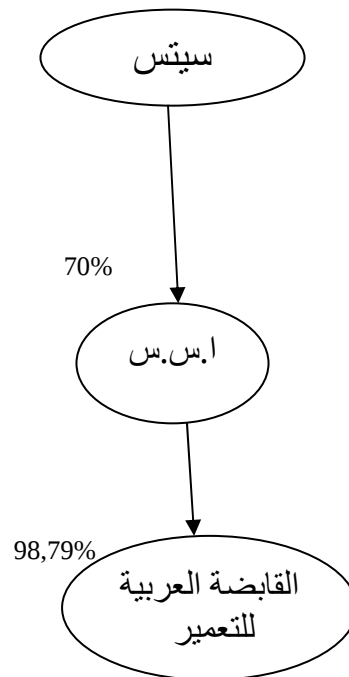
الشركة العقارية التونسية السعودية
انترناسيونل سيتي سنتر
الغير
المجموع

تحليل نسب الحقوق المباشرة والغير المباشرة للشركة المجمعة في 31 ديسمبر 2010

القابضة العربية للتعمير		أ.س.س	
النسبة الغير المباشرة	النسبة المباشرة	النسبة الغير المباشرة	النسبة المباشرة
69,15%			70,00%
69,15%	0,00%	0,00%	70,00%
69,15%		70,00%	

الشركة العقارية التونسية السعودية
انترناسيونل سيتي سنتر
المجموع
مجموع المساهمة

محيط التجميع لمجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية
في 31 ديسمبر 2010



الإيضاح الثاني : طرق ومراحل التجميع**1.2 - طريقة التجميع**

يتم اختيار طريقة التجميع حسب نسبة حقوق التصويت التي تمتلكها الشركة العقارية التونسية السعودية في كل من الشركات الفرعية وكذلك حسب قدرتها على توجيه السياسة المالية وكذلك التأثير بصفة فعالة على سياسة التصرف في الشركة. وعلى هذا الأساس، تم اعتماد طريقة التجميع التام باعتبار درجة المراقبة التي تمارسها الشركة الأم، بصفة مباشرة أو غير مباشرة، في كل من الشركات الفرعية .

2.2 - تاريخ الإقفال

اعتمدنا كتاريخ للقوائم المالية المجمعة نفس تاريخ القوائم المالية الفردية لشركات المجموعة وهو 31 ديسمبر من كل سنة.

3.2 - مراحل التجميع

تم إعداد القوائم المالية المجمعة باتباع المراحل التالية :

- تجميع جميع بنود القوائم المالية للشركة الأم والمؤسسات الفرعية سطرا سطرا وذلك عن طريق جمع العناصر المتشابهة للأصول والخصوم وحقوق المساهمين وكذلك الشأن بالنسبة للإيرادات والمصروفات،
- إلغاء الأرصدة والعمليات المنجزة بين شركات المجموعة،
- مراجعة كافة الطرق المحاسبية المعتمدة وذلك للتأكد من تطبيق نفس المبادئ في جميع شركات المجموعة،
- إلغاء القيمة المحاسبية لمساهمة الشركة الأم في المؤسسات الفرعية والحصة الراجعة للشركة الأم في حقوق المساهمين في هذه المؤسسات الفرعية،
- تحتسب حصص الأقلية من النتيجة الصافية للمؤسسة الفرعية وتخصم من نتيجة المجموعة للحصول على النتيجة الصافية المتعلقة بالمالكي الشركة الأم،
- تحتسب حصص الأقلية من الأصول الصافية للمؤسسة الفرعية وتعرض بالموازنة المجمعة بصفة منفردة عن الخصوم وحقوق المساهمين للشركة الأم.

4.2 - أهداف التجميع

يقع إعداد القوائم المالية المجمعة لأهداف مالية واقتصادية وتبعا لذلك فإن الحسابات المجمعة تهدف إلى إعطاء مساهمي الشركة العقارية التونسية السعودية (الشركة الأم) القيمة الحقيقية لأسهمهم وذلك في إطار وحدة اقتصادية تجمع حصص الأغلبية والأقلية على حد سواء. وتترجم تبعات هذا التوجه كالاتي :

- فارق الاقتناء : يؤخذ هذا الفارق في حدود نسبة الشركة الأم عند الاقتناء
- النتائج بين شركات المجموعة : تلغى بالكامل النتائج المحققة والمتعلقة بصفقات مبرمة بين الشركة الأم والمؤسسات تحت المراقبة الكاملة
- عرض حصص الأقلية : تعرض حصص الأقلية بالموازنة وحساب النتيجة على التوالي بين حقوق المساهمين والخصوم ، وخصما من النتائج المجمعة.

الإيضاح الثالث : التصريح بالمطابقة

أعدت القوائم المالية طبقا لمقتضيات نظام المحاسبة للمؤسسات ونخص بالذكر المعيار المحاسبي رقم 35 (القوائم المالية المجمعة) والمعيار المحاسبي رقم 36 (المساهمات في المؤسسات المشتركة) وخاصة المبادئ المتعلقة بتقنيات وقواعد العرض والإفصاح الخاصة بإعداد ونشر القوائم المالية المجمعة.

الإيضاح الرابع : المعايير والمبادئ المحاسبية المعتمدة

تشتمل القوائم المالية لمجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية بالنسبة للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2010 على الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات وقد تم إعدادها طبقا لأحكام نظام المحاسبة للمؤسسات.

وتتلخص أهم المبادئ المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية كالاتي:

1.4 الوحدة النقدية

تحتسب الجداول المالية بالدينار التونسي .

2.4 المجمدات

لا تشمل المجمدات إلا على العناصر التي تتجارب مع ضوابط الإقرار بالأصول.

وتسجل المجمدات بسعر تكلفتها أو بقيمة اقتناءها . يدرج في التكلفة ثمن الشراء والمعاليم والأدوات المتحملة والغير قابلة للإسترجاع والمصاريف المباشرة مثل مصاريف التسليم والتركيب .

تستهلك المجمدات عند بدأ الاستعمال حسب طريقة الاستهلاك المتساوي الاقساط وعلى أساس النسب التالية :

- المنظومات الإعلامية	33%
- مبان	5%
- معدات نقل	20%
- معدات اعلامية	15%
- الأثاث والمعدات الإدارية	10%
- أشغال الترتيب والتهيئة والتركيب	10%

3-4 سندات ثابتة

تسجل السندات الثابتة بقيمة اقتناءها. ويتخذ مخصص لنقص القيمة بالنسبة للسندات التي تتجاوز قيمة اقتناءها حصة الأصول الصافية الراجعة لشركات المجموعة. وتحدد هذه الأصول الصافية حسب آخر الجداول المالية المتوفرة.

4.4 المخزونات

تقيم الأراضي والمحلات التجارية والشقق المعدة للبيع بسعر التكلفة .

إلا أنه وبالنسبة للمشاريع التي هي في طور الإنجاز بتاريخ 31 ديسمبر 2010 (برج خفشة 3) تضم قيمة المخزون نسبة من الهامش بعنوان القسط الذي تمت فيه وعود بيع رسمية وذلك وفقا لطريقة النسبة المئوية لتقدم الأشغال في إطار عقود البناء مثلما ورد بالفقرات 11 وما يليها من المعيار المحاسبي عدد 9 المتعلق بعقود البناء.

تسجل كل المصاريف المتعلقة بالأشغال الجارية في الشراءات.

عند نهاية السنة تحول كل الشراءات إلى حساب المخزونات وتحول تكلفة المحل المباع من حساب المخزونات الجاهزة إلى حساب الشراءات المستهلكة .

5.4 القروض

يتم احتساب أصل القروض التي يقع إسنادها من طرف البنوك ضمن الخصوم الغير الجارية . فيما يخص الأقساط التي ستحل آجالها في أقل من سنة فيقع إدراجها ضمن الخصوم الجارية.

الايضاحات حول الموازنةمذكرة 5 : الأصول الثابتة المادية والغير مادية

بلغت الأصول الثابتة المادية والغير المادية الصافية من الاستهلاكات في 31 ديسمبر 2010 ما قدره 779.550 د ، مقابل 778.530 د في نهاية 2009 .

<u>2009</u>	<u>2010</u>
765 811	765 811
1 329 580	1 363 990
2 095 391	2 129 801
(761 421)	(765 811)
(555 440)	(584 440)
(1 316 861)	(1 350 251)
778 530	779 550

القيمة الخام

- الأصول الثابتة الغير مادية
- الأصول الثابتة المادية

- استهلاكات الأصول الثابتة الغير مادية
- استهلاكات الأصول الثابتة المادية

قيمة الاستهلاكاتالقيمة الصافية

يقدم الجدول المفصل للأصول الثابتة المادية والغير مادية كما يلي :

جدول الاصول الثابتة المادية والغير مادية والاستهلاكات
في 31 ديسمبر 2010

(محتسب بالدينار التونسي)

القيمة الصافية المحاسبية	الاستهلاكات				القيمة الخام				نسبة الاستهلاكات	الأصول المادية والغير مادية
	2010/12/31	تعديلات	استهلاكات	2009/12/31	2010/12/31	تعديلات	بيوعات	اقتناءات	2009/12/31	
										<u>الأصول الثابتة الغير مادية</u>
-	30 055	-	4 390	25 665	30 055	-	-	-	30 055	%33
-	327 248	-	-	327 248	327 248	-	-	-	327 248	%20
-	408 508	-	-	408 508	408 508	-	-	-	408 508	
-	765 811	-	4 390	761 421	765 811	-	-	-	765 811	
										<u>الأصول الثابتة المادية</u>
368 435	122 817	-	24 563	98 254	491 252	-	-	-	491 252	%5
253 981	204 256	(95 000)	79 314	219 942	458 237	-	(95 000)	148 000	405 237	%20
54 311	143 547	(21 052)	18 649	145 950	197 858	(21 052)	-	1 282	217 628	%10
87 335	88 974	-	17 398	71 576	176 309	-	-	1 180	175 129	%10
15 488	24 846	-	5 128	19 718	40 334	-	-	-	40 334	%15
779 550	584 440	(116 052)	145 052	555 440	1 363 990	(21 052)	(95 000)	150 462	1 329 580	
779 550	1 350 251	(116 052)	149 442	1 316 861	2 129 801	(21 052)	(95 000)	150 462	2 095 391	<u>المجموع العام</u>

مذكرة 6 : الأصول المالية

تحلل الأصول المالية كما يلي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>
134 280	86 180
36 547	25 916
125	125
170 952	112 221

المجموع

- مساهمات
- قروض
- الودائع والضمانات

تحلل المساهمات كما يلي :

2 340	2 340
6 380	6 380
48 100	-
62 460	62 460
15 000	15 000
134 280	86 180

المجموع

- الشركة المدنية " الأروقة 1"
- الشركة المدنية " الأروقة 2"
- الشركة المدنية " الأروقة 3"
- الشركة المدنية " نابل سنتر "
- البنك التونسي للتضامن

مذكرة 7 : المخزونات

تحلل المخزونات كما يلي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
37 179 350	45 378 685	- أشغال قيد الإنجاز
30 814 655	17 796 296	- مخزون المحلات
(135 000)	(320 800)	- مدخرات لتقص قيمة مخزون المحلات
67 859 005	62 854 181	المجموع

تتجزأ الأشغال قيد الإنجاز كما يلي :

68 081	68 081	- أشغال قيد الإنجاز " بيتش كليب نابل "
892 433	1 690 835	- أشغال قيد الإنجاز " ديار الرحاب 5 "
34 900	-	- أشغال قيد الإنجاز " ديار الرحاب (مدرسة) "
1 930 040	1 935 614	- أشغال قيد الإنجاز " EHC "
4 635 941	4 879 172	- أشغال قيد الإنجاز " مركز المدينة الدولي - برج المكاتب 3 "
9 537 146	15 960 992	- أشغال قيد الإنجاز " مرسى القنطاوي "
3 131 808	3 227 273	- أشغال قيد الإنجاز " اسراء "
7 341 918	7 601 128	- أشغال قيد الإنجاز " نزهة "
4 044 308	4 187 645	- أشغال قيد الإنجاز " لمياء "
5 562 775	5 827 945	- أشغال قيد الإنجاز " البحيرة "
37 179 350	45 378 685	المجموع

يحلل مخزون المحلات كما يلي :

71 000	66 000	- مخزون محلات " برج خفشة 1 "
1 222 168	1 222 168	- مخزون محلات " برج خفشة 3 "
1 431 360	761 107	- مخزون محلات " مركز المدينة الدولي - برج المكاتب "
12 410 960	13 769 180	- مخزون محلات " مركز المدينة الدولي - برج المكاتب 2 "
335 500	335 500	- مخزون محلات " قابس سنتر "
103 300	103 300	- مخزون محلات " نابل سنتر " (حصص في رأس مال شركة مدنية)
79 250	79 250	- مخزون محلات " بنزرت سنتر 1 "
14 687	14 687	- مخزون محلات " ديار سيدي سليمان 2 "
432 032	216 480	- مخزون محلات " دريم سنتر "
87 539	-	- مخزون محلات " ديار الرحاب 3 "
3 956 036	249 971	- مخزون محلات " ديار الرحاب 4 "
10 670 823	978 653	- مخزون محلات " المركز العمراني الشمالي B12 (كليوباترا) "
30 814 655	17 796 296	المجموع

يمكن تقديم العمليات المسجلة ضمن المخزونات عبر الجدول التالي :

جدول التغييرات المسجلة على المخزونات

الرصيد في 31 ديسمبر 2010	تكلفة المبيعات	الأشغال المنجزة	الرصيد في 31 ديسمبر 2009
68 081	-	-	68 081
1 690 835	-	798 402	892 433
-	(34 900)	-	34 900
4 879 172	-	243 231	4 635 941
1 935 614	-	5 574	1 930 040
15 960 992	-	6 423 846	9 537 146
3 227 273	-	95 465	3 131 808
7 601 128	-	259 210	7 341 918
4 187 645	-	143 337	4 044 308
5 827 945	-	265 170	5 562 775
45 378 685	(34 900)	8 234 235	37 179 350
66 000	(5 000)	-	71 000
1 222 168	-	-	1 222 168
761 107	(670 253)	-	1 431 360
14 687	-	-	14 687
335 500	-	-	335 500
103 300	-	-	103 300
79 250	-	-	79 250
216 480	(215 552)	-	432 032
13 769 180	(166 600)	1 524 820	12 410 960
-	(87 539)	-	87 539
249 971	(4 204 496)	498 431	3 956 036
978 653	(10 448 740)	756 570	10 670 823
17 796 296	(15 798 180)	2 779 821	30 814 655

أشغال قيد الإنجاز
بيتش كليب نابل
ديار الرحاب 5
ديار الرحاب (مدرسة)
مركز المدينة الدولي - برج المكاتب 3
المركز العمراني الشمالي EHC
مرسى القنطاوي
اسراء
نزهة
لمياء
البحيرة
مجموع الأشغال قيد الإنجاز
مخزون المحلات
برج خفشة 1
برج خفشة 3
مركز المدينة الدولي - برج المكاتب
ديار سيدي سليمان 2
قابس سنتر
نابل سنتر
بنزرت سنتر 1
دريم سنتر
مركز المدينة الدولي - برج المكاتب 2
ديار الرحاب 3
ديار الرحاب 4
المركز العمراني الشمالي B 12
مجموع مخزون المحلات

(*) أنظر مذكرة 4-4

مذكرة 8 : الحرفاء والحسابات المتصلة بهم

بلغ حساب " الحرفاء والحسابات المتصلة بهم " عند اختتام السنة المحاسبية ، 3.689.029 د مقابل 11.395.248 د عند اختتام السنة الماضية وتتجزأ كالاتي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>
10 243 985	3 323 773
464 465	365 256
686 798	-
11 395 248	3 689 029

المجموع

- حرفاء الشركة العقارية التونسية السعودية
- حرفاء شركة انترناشيونال سيتي سنتر
- حرفاء شركة سيتس للتصرف

مذكرة 9 : أصول جارية أخرى

تتجزأ الأصول الجارية الأخرى كالآتي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
1 997 722	1 680 145	- تسبيقات للمزودين
17 026	17 862	- تسبيقات للأعوان
1 422 626	1 244 377	- الدولة ، ضرائب وآداءات
426 847	481 644	- مدينون مختلفون
59 331	91 305	- أعباء مسجلة مسبقا
1 588	1 588	- حساب مرتقب
<u>3 925 140</u>	<u>3 516 921</u>	<u>المجموع الخام</u>
(70 138)	(314 129)	- مدخرات
<u>3 855 002</u>	<u>3 202 792</u>	<u>المجموع الصافي</u>

مذكرة 10 : السيولة و ما يعادل السيولة

تحلل أرصدة السيولة و ما يعادل السيولة كما يلي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
152 388	58 020	- كمبيالات وشيكات للقبض
299 935	326 213	- بنوك
552	202	- الخزينة
3 035	-	- شركة ماك
<u>455 910</u>	<u>384 435</u>	<u>المجموع</u>

مذكرة 11 : الأموال الذاتية

تحلل الأموال الذاتية كالآتي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>		
13 000 000	13 000 000	(أ)	- رأس المال الإجتماعي
912 263	1 083 487		- احتياطات قانونية
6 300 000	6 300 000		- منح اصدار
35 323	948 576		- احتياطات استثنائية
36 549	37 231		- احتياطات الصندوق الاجتماعي
3 102 438	3 102 438		- احتياطات خاضعة إلى نظام جبائي خاص
142 039	142 039	(ب)	- حصص تكميلية أخرى
980 000	-		- حصص الأرباح المتحصل عليها من الشركات الفرعية
1 500 449	1 851 315		- النتائج المؤجلة
26 009 061	26 465 086		<u>مجموع الأموال الذاتية قبل النتيجة</u>
2 979 145	2 936 665		- النتيجة الصافية للشركات المدمجة
183 381	(92 974)		- حصة الأقلية
2 795 764	3 029 639		<u>النتيجة الصافية العائدة للشركة المجمعة</u>
28 804 825	29 494 725	(ج)	<u>مجموع الأموال الذاتية قبل التخصيص</u>

(أ) : تتكون تركيبة رأس المال في نفس التاريخ كما يلي :

<u>النسبة</u>	<u>قيمة الأسهم</u>	<u>عدد الأسهم</u>	<u>المساهمون</u>
22,81%	2 964 963	2 964 963	- "ستوسيد بنك"
13,28%	1 727 000	1 727 000	- شركة آل سعيدان للعقارات
1,47%	191 042	191 042	- شركة عبد الله بن محمد بن سعيدان و شركاؤه
5,13%	667 045	667 045	- شركة عبد العزيز ومحمد العبد الله الجميح
3,50%	455 250	455 250	- عبد الله عليثة الحربي
2,71%	352 527	352 527	- مجموعة باروم التجارية
1,62%	210 692	210 692	- علي بن سليمان الشهري
1,87%	242 461	242 461	- عبد الله الراشد أبو نيان
1,44%	186 604	186 604	- شلهوب بن صالح الشلهوب
1,21%	157 500	157 500	- عبد العزيز بن علي الشويعر
44,96%	5 844 916	5 844 916	- العموم
% 100,000	13 000 000	13 000 000	<u>المجموع</u>

(ب) : يمثل رصيد هذا البند فائض قيمة التفويت في الأسهم الذاتية التي كانت قد اقتنتها الشركة قصد تعديل سعرها ببورصة الأوراق المالية بتونس .

(ج) : وفيما يلي جدول العمليات المسجلة على الأموال الذاتية :

جدول العمليات المسجلة على الأموال الذاتية
في 31 ديسمبر 2010

(مستحب بالدينار)

المجموع	توزيع الأرباح	نتيجة السنة	الأسهم الذاتية	حصة تكميلية أخرى	نتائج مؤجلة	حصة الأرباح المنحصر عليها من الشركات الفرعية	احتياطات خاصة إلى نظام جيني خاص	احتياطات الصندوق الإجماعية	الاحتياطي الخاص	الاحتياطي الإستراتيجي	مبلغ إصدار	الاحتياطي القانوني	رأس المال الإجماعي
27 003 182	1 430 000	511 583	(422 981)	-	2 259 752	970 480	3 270 814	35 690	193 326	35 323	6 300 000	849 195	13 000 000
(1 560 000)	1 560 000	(1 261 366)			970 480	(970 480)	(168 376)		(193 326)			63 068	
		749 783			(1 729 783)	980 000							
565 020			422 981	142 039				859					
859													
2 795 764		2 795 764											
28 804 825	1 560 000	2 795 764	-	142 039	1 500 448	980 000	3 102 438	36 549	-	35 323	6 300 000	912 263	13 000 000
(2 340 000)	2 340 000	(3 424 477)			980 000	(980 000)				913 253		171 224	
		628 713			(628 713)								
(421)					(421)			682					
682													
3 029 639		3 029 639											
29 494 725	3 900 000	3 029 639	-	142 039	1 851 315	-	3 102 438	37 231	-	948 576	6 300 000	1 083 487	13 000 000

مذكرة 12 : حقوق الأقلية

تحلل حقوق الأقلية كآلاتي :

2009

2010

حقوق الأقلية في الأموال الذاتية لشركة انترناشيونال سيتي سنتر

1 162 430 2 062 430
692 519 820 477
127 958 (140 760)

(1)

- في رأس المال
- في الإحتياطات
- في النتيجة

حقوق الأقلية في الأموال الذاتية لشركة سيتيس للتصرف

101 -
(14) -
(1) -

- في رأس المال
- في الإحتياطات
- في النتيجة

حقوق الأقلية في الأموال الذاتية لشركة القابضة العربية للتعمير

1 037 570 1 037 570
36 986 86 087
55 424 47 787

(2)

- في رأس المال
- في الإحتياطات
- في النتيجة

3 112 973

3 913 591

المجموع

183 381

(92 973)

(2+1)

حصة النتيجة العائدة لحقوق الأقلية

جدول القروض في 31 ديسمبر 2010
(محتسب بالدينار)

الرصيد في 31 ديسمبر 2010				التسديدات	الإضافات	الرصيد في بداية الفترة	مدة التسديد	نسبة الفائدة	مبلغ القرض	المقرضون
الرجل غير خالصة	أقل من سنة	أكثر من سنة	الرصيد							
-	243 750	-	243 750	(609 375)	-	853 125	كل ثلاثة أشهر (2007 - 2011)	TMM + 2,5%	1 950 000	الشركة التونسية المودية للإستثمار الإيماني
-	1 666 667	1 666 667	3 333 334	(666 666)	-	4 000 000	كل ثلاثة أشهر (2010 - 2013)	TMM + 1,5%	4 000 000	الشركة التونسية المودية للإستثمار الإيماني
-	1 128 664	237 136	1 365 800	(634 200)	-	2 000 000	كل ثلاثة أشهر (2010 - 2012)	TMM + 1,25%	2 000 000	بنك الأمان
-	1 598 649	2 336 486	3 935 135	(614 865)	-	4 550 000	شهريا (2010 - 2013)	TMM + 1,25%	4 550 000	بنك تونس العربي الدولي
-	1 127 342	1 202 375	2 329 717	(270 283)	-	2 600 000	كل ثلاثة أشهر (2010 - 2012)	TMM + 1,25%	2 600 000	بنك الأمان
-	-	-	-	(1 540 000)	-	1 540 000	شهريا (2008 - 2009)	TMM + 1,25%	5 600 000	بنك تونس العربي الدولي
-	-	-	-	(3 466 000)	-	3 466 000	كل ثلاثة أشهر (2008 - 2009)	TMM + 1,25%	4 850 000	بنك الأمان
-	-	2 513 000	2 513 000	-	-	2 513 000	كل ثلاثة أشهر (2012 - 2013)	TMM + 1,5%	2 513 000	الشركة التونسية المودية للإستثمار الإيماني
234 646	1 180 354	2 585 000	4 000 000	-	-	4 000 000	كل ثلاثة أشهر (2010 - 2011)	TMM + 1,25%	15 000 000	بنك الأمان
-	1 735 325	3 764 675	5 500 000	-	5 500 000	-	كل ثلاثة أشهر (2011 - 2013)	TMM + 1,25%	5 500 000	بنك الأمان
234 646	8 680 751	14 305 339	23 220 736	(7 801 389)	5 500 000	25 522 125			48 563 000	جملته القروض

مذكرة 14 : المزودون والحسابات المتصلة بهم

يحلل المزودون والحسابات المتصلة بهم كآلاتي :

2009

2010

259 506	188 096
1 292 246	1 316 242
2 140 549	1 976 630

- مزودو استغلال
- مزودون ، خصم بعنوان الضمان
- مزودون ، سندات متعين دفعها

3 692 301

3 480 968

المجموع

مذكرة 15 : الخصوم الجارية الأخرى

تحلل الخصوم الجارية الأخرى كما يلي :

4 864 842	2 136 492
8 219	8 225
677 696	1 047 895
2 336 026	2 566 565
4 394 001	-
65 810	481 697
390 632	209 302
-	18 611

- تسبيقات الحرفاء
- الأعوان ، أجور مستحقة
- الدولة ، الضرائب والأداءات
- حصص أرباح للدفع
- مصاريف الأشغال المزمع انجازها
- مختلف الدائنين
- أعباء أخرى للدفع
- مدخرات جارية للمخاطر و الأعباء

12 737 226

6 468 787

المجموع

مذكرة 16 : المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية

بلغ حساب المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية عند اختتام السنة المحاسبية، 13.327.229 د مقابل 19.411.945 د في 2009.

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
8 710 513	8 680 751	(انظر مذكرة عدد 13)
-	234 646	- آجال أقل من سنة على قروض غير جارية
7 500 000	2 000 000	- آجال غير خالصة على قروض غير جارية
8 573	408 651	- قروض قصيرة المدى
733	1 052	- بنك تونس العربي الدولي
-	47 330	- بنك الإسكان المنستير 2
1 361 941	1 782 527	- بنك الإسكان تونس
341	1 026	- ستوسيد بنك
1 476 805	-	- الشركة التونسية للبنك
353 039	171 246	- بنك الأمان
		- فوائد مطلوبة
19 411 945	13 327 229	المجموع

الايضاحات حول قائمة النتائج**مذكرة 17 : المداخل**

تحلل المداخل كما يلي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
16 949	736 441	- مبيعات برج المكاتب 1
17 797	-	- مبيعات برج خفشة 3
18 500	5 000	- مبيعات برج خفشة 1
8 807 000	4 873 500	- مبيعات ديار رحاب 4
3 422 998	14 391 300	- مبيعات المركز العمراني الشمالي B 12
65 000	-	- مبيعات ديار سيدي سليمان 2
-	260 000	- مبيعات أرض المدرسة
9 000	149 768	- مبيعات ديار رحاب 3
275 424	200 000	- مبيعات دريم سنتر
3 222 100	218 500	- مبيعات برج المكاتب 2
(275 715)	-	- استرداد هامش مسجل خلال السنوات الماضية
15 579 053	20 834 509	المجموع

مذكرة 18 : كلفة المحلات المباعة

تحلل كلفة المحلات المباعة كما يلي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
9 727	-	- كلفة المحلات المباعة " برج خفشة 3 "
16 000	5 000	- كلفة المحلات المباعة " برج خفشة 1 "
279 523	215 552	- كلفة المحلات المباعة " دريم سنتر "
-	34 900	- كلفة أرض المدرسة المباعة
-	87 539	- كلفة المحلات المباعة " ديار رحاب 3 "
6 988 964	4 204 496	- كلفة المحلات المباعة " ديار رحاب 4 "
2 329 177	10 448 740	- كلفة المحلات المباعة " المركز العمراني الشمالي "
56 125	-	- كلفة المحلات المباعة " ديار سيدي سليمان 2 "
7 500	670 253	- مبيعات برج المكاتب 1
2 199 856	166 600	- مبيعات برج المكاتب 2
<u>11 886 872</u>	<u>15 833 080</u>	<u>المجموع</u>

مذكرة 19 : مخصصات الإستهلاكات و المدخرات

تحلل مخصصات الإستهلاكات و المدخرات كما يلي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
127 527	145 052	- مخصصات الإستهلاكات للأصول الثابتة المادية
6 122	4 390	- مخصصات الإستهلاكات للأصول الثابتة الغير المادية
65 449	250 270	- مدخرات لإنخفاض قيمة الأصول الجارية الأخرى
44 230	185 800	- مدخرات لنقص قيمة مخزون المحلات
-	18 611	- مدخرات المخاطر و الأعباء
<u>243 328</u>	<u>604 123</u>	<u>المجموع</u>

مذكرة 20 : أعباء الإستغلال الأخرى

تحلل أعباء الإستغلال الأخرى كما يلي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>الخدمات الخارجية</u>
9 900	10 110	- كراءات وأعباء أخرى
12 301	19 320	- صيانة واصلاحات
15 613	16 111	- أقساط التأمين
588	756	- أخرى
38 402	46 297	المجموع الجزئي (1)
		<u>الخدمات الخارجية الأخرى</u>
149 168	118 453	- مرتبات الوسطاء واتعاب
60 234	73 741	- إشهار ونشريات وعلاقات عامة
3 518	14 604	- مهمات
63 012	23 707	- هبات
154 410	131 011	- استقبال (نفقات مجلس الإدارة)
16 567	17 632	- نفقات بريدية وهاتفية
26 834	16 195	- كهرباء وماء
80 000	174 155	- مكافآت حضور
230 240	54 352	- خدمات خارجية أخرى
783 983	623 850	المجموع الجزئي (2)
		<u>ضرائب وأداءات</u>
8 965	9 880	- الأداء على التكوين المهني
4 464	4 940	- صندوق النهوض بالمسكن لفائدة الاجراء
43 112	36 173	- معلوم الجماعات المحلية
1 409 353	16 605	- اداء التسجيل والطابع الجبائي
740	740	- معلوم جولان السيارات
10 716	45 362	- ضرائب واداءات أخرى
1 477 350	113 700	المجموع الجزئي (3)
2 299 735	783 847	المجموع (1)+(2)+(3)

مذكرة 21 : أعباء مالية صافية

تحلل الأعباء المالية الصافية كما يلي :

<u>2009</u>	<u>2010</u>	
1 850 322	1 778 238	- فوائد القروض
295 418	414 338	- فوائد بنكية
12 213	12 997	- أعباء مالية أخرى
60 250	59 227	- خطايا
(2 112 943)	(2 216 678)	- أعباء مدمجة ضمن المخزون
105 260	48 122	المجموع

مذكرة 22 : الأرباح العادية الأخرى

بلغت الأرباح العادية الأخرى خلال سنة 2010 ما قدره : 193.334 د وتحلل كالاتي :

2010

44 000	- ايرادات صافية على التقويت في أصول ثابتة مادية
14 900	- ايرادات صافية على التقويت في أصول مالية
134 434	- تسوية أرصدة قديمة
<u>193 334</u>	<u>المجموع</u>

مذكرة 23 : الخسائر العادية الأخرى

تحلل الخسائر العادية الأخرى كما يلي :

<u>31 ديسمبر</u>	<u>31 ديسمبر</u>	
<u>2009</u>	<u>2010</u>	
14 728	-	تسوية حسابات قديمة
-	18 347	خسائر أخرى
(1 252)	-	تحويل أعباء
(11 262)	-	أعباء مدمجة ضمن المخزون
<u>2 214</u>	<u>18 347</u>	<u>المجموع</u>

حضرات السادة المساهمين للشركة العقارية التونسية السعودية

تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية المجمعة للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2010

حضرات السادة المساهمين،

تنفيذا للمهمة التي أسندتها لنا جلستكم العامة العادية المنعقدة بتاريخ 12 جوان 2009، نقدّم إليكم في ما يلي تقريرنا حول مراقبة القوائم المالية المجمعة لمجمع الشركة العقارية التونسية السعودية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2010 والتي تبرز جملة للموازنة تبلغ 71.087.095 دينار تونسي وربحا صافيا قدره 3.029.639 دينار تونسي، وكذلك حول الفحوصات و المعلومات الخصوصية المنصوص عنها بالقانون والمعايير المهنية.

لقد قمنا بتدقيق القوائم المالية المجمعة لمجمع الشركة العقارية التونسية السعودية المصاحبة لهذا التقرير والشاملة للموازنة في 31 ديسمبر 2010، قائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وإيضاحات تشمل خلاصة لأهم الطرق المحاسبية وإيضاحات تفسيرية أخرى.

مسؤولية الإدارة في إعداد وعرض القوائم المالية المجمعة

1- إن الإدارة مسؤولة عن الإعداد والعرض العادل لهذه القوائم المالية المجمعة وفقا للقانون المتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات بتونس. تشمل هذه المسؤولية تصور ووضع ومتابعة نظام الرقابة الداخلية لغرض إعداد وتقديم عادل لقوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية ناجمة عن غش أو خطأ وكذلك تحديد التقديرات المحاسبية المعقولة بموجب الظروف المتوفرة.

مسؤولية مراقب الحسابات

2- إن مسؤوليتنا هي إبداء رأي حول هذه القوائم المالية المجمعة بناء على عملية التدقيق. لقد أجرينا تدقيقنا وفقا لمعايير التدقيق المتداولة في تونس. تستدعي هذه المعايير إلزامنا بقواعد أخلاقيات المهنة والقيام بتخطيط وتنفيذ عملية التدقيق للتوصل إلى درجة مقبولة من القناعة فيما إذا كانت القوائم المالية خالية من أي خطأ جوهري.

تتضمن عملية التدقيق القيام بالإجراءات للحصول على عناصر إثبات تؤيد المبالغ والمعلومات الواردة في القوائم المالية. ويتم إختيار هذه الإجراءات على أساس تقدير مدقق الحسابات بما في ذلك تقييم مخاطر احتواء القوائم المالية على أخطاء جوهرية، سواء كانت نتيجة للغش أو الخطأ. وعند تقييم تلك المخاطر فإن مدقق الحسابات يأخذ في الاعتبار الرقابة الداخلية المعمول بها بالمؤسسة والمتعلقة بالإعداد والعرض العادل للقوائم المالية وذلك قصد تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف المتوفرة.

تتضمن عملية التدقيق كذلك تقييما لمدى ملائمة القواعد المحاسبية المعتمدة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية المتوخاة من قبل الإدارة وكذلك تقييما لطريقة العرض الإجمالي للقوائم المالية المجمعة.

نعتقد أنّ عناصر الإثبات التي تحصلنا عليها كافية وملائمة وتوفر أساسا معقولا لإبداء رأينا حول القوائم المالية المجمعة.

3- لم تشمل عملية التدقيق التي قمنا بها سوى القوائم المالية للشركة الأم ، الشركة العقارية التونسية السعودية، و للشركة الفرعية ، شركة انترناشيونال سيتي سنتر. بينما لم تخضع القوائم المالية للشركة الفرعية الأخرى، شركة " القابضة العربية للتعمير " للمراقبة من طرف مدقق حسابات.

4- تعرضت شركة انترناشيونال سيتي سنتر إلى مراقبة جبائية للفترة المتراوحة بين غرة جانفي 2005 إلى نهاية سنة 2008 و تشمل الضريبة على الشركات، الأقساط الإحتياطية ، الخصم من المورد، الأداء على القيمة المضافة، الأداء على التكوين المهني ، المساهمة في صندوق النهوض بالمسكن لفائدة الأجراء و المعلوم على المؤسسات ذات الصبغة الصناعية أو التجارية أو المهنية.

تم تبليغ الشركة، في 29 ديسمبر 2009 ، بنتائج المراجعة الجبائية الذي تضمن كبلغ للأداء المستوجب 1.843.354 دينار بما فيه 464.507 دينار للخطايا المتعلقة به وضبط فائض الأداء على القيمة المضافة إلى حدود 31 ديسمبر 2008 بمبلغ قدره 601.715 دينار، و ذلك بالتخفيض من قيمته بمبلغ قدره 4.073 دينار. تم الاعتراض على الإعلام بنتائج هذه المراجعة الجبائية وذلك في أجل القانوني، و لم تتصل الشركة إلى حدود تاريخ هذا التقرير برد الإدارة حول هذا الاعتراض.

باعتبار المعلومات التي بحوزتنا وفي الوضعية الحالية فإنه ليس بإمكاننا تقدير المخاطر المتعلقة بهذه المراقبة الجبائية ولا تحديد إنعكاساتها على الحالة المالية وحسابات المجمع في موفى السنة المالية 2010.

رأينا في القوائم المالية المجمعة

5- حسب رأينا وباستثناء التحفظين الواردين بالفقرتين الثالثة و الرابعة أعلاه ، نشهد أن القوائم المالية المجمعة لمجمع الشركة العقارية التونسية السعودية المقفلة في 31 ديسمبر 2010 والمرفقة لهذا التقرير قانونية وصادقة وتعكس بصورة وفيه الوضعية المالية للمجمع ونتائج عملياته وكذلك تدفقاته النقدية للسنة المنتهية بذات التاريخ، وفقا للمبادئ المحاسبية المقبولة بالبلاد التونسية .

المراقبة والمعلومات الخصوصية

6- قمنا طبقا للمعايير المهنية، بالفحوصات التي ينص عليها القانون. وبناءا على فحوصاتنا فإنه ليس لدينا أي ملاحظة على مصداقية ومطابقة المعلومات المحاسبية المضمنة بتقرير نشاط المجمع لسنة 2010 مع القوائم المالية المجمعة.

تونس، في 18 أفريل 2011

مراقب
الحسابات

فيصل
دربال